



DOCUMENT DE REFERENCE/RAPPORT ANNUEL

SWORD GROUP

EXERCICE 2007



Conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2008 sous le n° D.08-231.

Ce document ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org ou encore sur celui de la Société www.sword-group.com

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 février 2007 sous le n° D.07-088.
- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2006 sous le n° D.06-0246.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur le site internet de la société www.sword-group.com.

SOMMAIRE

I - Personnes responsables	5
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	5
1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence	5
1.3 Responsables de l'information	5
II - Contrôleurs légaux des comptes	6
2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	6
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices	6
III - Informations financières sélectionnées	7
3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles	7
3.2 Informations financières intermédiaires	7
IV - Facteurs de risques	8
4.1 Risques liés à l'activité	8
4.2 Risque de liquidité	10
4.3 Risques de marché	10
4.4 Risques juridiques	11
4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	11
4.6 Assurances et couvertures des risques	11
4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours	12
V - Informations concernant la Société	13
5.1 Histoire et évolution de la Société	13
5.2 Investissements	17
VI - Aperçu des activités	19
6.1 Principales activités	19
6.2 Principaux marchés	24
6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP	27
6.4 Des partenariats solides	27
VII - Organigramme juridique du Groupe	29
7.1 Organigramme au 31 décembre 2007	29
7.2 Filiales de l'émetteur	30
VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements	31
8.1 Liste des implantations	31
8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux	33
IX - Examen de la situation financière et du résultat	34
9.1 Examen de la situation financière des exercices 2007, 2006 et 2005	34
9.2 Examen du résultat opérationnel courant	35

X - Trésorerie et capitaux	36
10.1 Capitaux à court terme et long terme	36
10.2 Flux de trésorerie des exercices 2005 à 2007	36
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	37
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	37
10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs	37
XI – Recherche et développement, brevets, licences	38
11.1 Recherche et Développement	38
11.2 Brevets et licences	39
XII - Information sur les tendances 2008	40
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2007	40
12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives	40
XIII - Objectifs 2008	40
13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2008	40
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	41
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	41
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	41
XV - Rémunération et avantages	42
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants	42
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	42
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	42
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	42
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	42
16.3 Comités d'audit et de rémunération	42
16.4 Gouvernement d'entreprise	43
XVII- Salariés	57
17.1 Effectifs du groupe	57
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	67
17.3 Participation des salariés au capital	67
XVIII – Principaux actionnaires	68
18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	68
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	68
18.3 Contrôle de la Société	68
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	68
XIX – Conventions règlementées	69

19.1 Transactions avec les parties liées	69
19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	69
XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	75
20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)	75
20.2 Informations financières pro forma	97
20.3 Comptes consolidés annuels	97
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	154
20.5 Date des dernières informations financières	157
20.6 Informations financières intermédiaires	157
20.7 Politique de distribution des dividendes	157
20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage	158
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	158
XXI - Informations complémentaires	159
21.1 Capital social	159
21.2 Acte constitutif et statuts	164
XXII - Contrats importants	169
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	169
XXIV – Documents accessibles au public	169
XXV - Information sur les participations	169
XXVI – Annexes	170
26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2008	170
26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2007)	207
26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008	211
26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce	219
26.5 Liste des communiqués publiés en 2007 et 2008	224
26.6 Honoraires des commissaires aux comptes	225
26.7 Glossaire	226

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

1. Attestation du responsable	Page 5
2. Rapport de gestion	Page 170
3. Comptes sociaux annuels	Page 75-77
4. Comptes consolidés annuels	Page 97-101
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés	Page 154-157

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

M. Jacques MOTTARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de SWORD GROUP.

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 170) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Saint Didier, en date du 11 avril 2008
Jacques MOTTARD
Président du conseil d'administration
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Jacques MOTTARD
Tél. : 04 72 85 37 42
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : jmottard@sword-group.com

Stéphanie DESMARIS
Tél : 04 72 85 37 45
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : sdesmaris@sword-group.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

(1) Deloitte & associés

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Société d'Audit Financier et de contrôle Interne (SAFICI)

Siège social : 127 Avenue de Saxe, 69003 LYON.

Date de nomination : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Madame Elisabeth BAYLOT

Adresse : 11 Montée Reine-Victoria, 73100 TRESSERVE.

Date de nomination : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

Le Cabinet Cap-Conseil Co-commissaire titulaire et Monsieur Paul Mollin Co-commissaire aux comptes suppléant n'ont pas été renouvelés dans leurs fonctions à expiration de leur mandat en date sur le contrôle des comptes de l'exercice clos le 31/12/2006.

III - Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Chiffre d'affaires	179 045	142 005	101 491
Résultat opérationnel courant	29 339	22 222	15 651
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 911	15 748	11 060

Actif non courant	175 752	131 215	106 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 875	9 836	9 094
Fonds propres consolidés	149 280	82 775	65 051
Total bilan	287 590	210 180	167 238

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Chiffre d'affaires	3 849	3 422	3 026
Résultat d'exploitation	1 236	1 424	538
Résultat net	41 228	5 208	3 688

Actif immobilisé	106 207	114 090	31 203
Disponibilités	282	339	923
Capitaux propres	158 016	57 035	49 626
Total bilan	217 863	129 106	103 007

3.2 Informations financières intermédiaires

Sans objet

IV - Facteurs de risques

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques dus aux prestations au forfait

En 2007, la part de prestations au forfait est de 78 %, la régie étant essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'approche méthodologique industrielle de SWORD GROUP permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de SWORD,

une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour SWORD GROUP l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la Qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- par la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- par la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- par la mise en œuvre des règles et des pour les contrôler,

de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2007, le carnet de commande s'élève au total à 19,2 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2008 budgété.

Naturellement, une partie de ce CA s'applique aux années postérieures à 2007.

La partie de CA 2007 représente 8,6 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2008 budgété.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2007 et à l'exception de notre filiale SWORD TECHNOLOGIES au Benelux, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

En ce qui concerne SWORD TECHNOLOGIES, notre gestion analytique a pu déceler des anomalies concernant le suivi de certains chantiers. Etant donné l'approche prudente de nos business plans, cette perte n'a pas eu d'incidence sur nos résultats.

Nous estimons donc à ce jour et comme le prouve ce dernier évènement que le risque maximum lié à l'indélicatesse humaine est inférieur à 4% du résultat opérationnel courant, soit 0,6 point d'EBIT.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD GROUP, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.1.2 Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : SWORD GROUP n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD GROUP,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Visibilité

Au 31 décembre 2007, le carnet de commandes (*) s'élève à 8,6 mois du chiffre d'affaires budgété 2008 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 19,2 mois au total.

(*) Le carnet de commandes inclut les commandes "signées + probables + possibles" pondérées

4.1.3 Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.2 Risque de liquidité

Droit de tirage billets à ordre : voir notes 20 et 21 de l'annexe consolidée

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 15 de l'annexe consolidée

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux de change

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.3 Risques sur actions

Evaluation du portefeuille

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. A la clôture il est constaté une plus ou moins value avec les documents bancaires. Si moins value une provision est enregistrée.

Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée générale du 4 mai 2007 dans la limite de 10 % de son capital social. Les objectifs de détention prévus par ce programme sont les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribution aux salariés,
- annulation d'actions.

La Société a confié à la société Gilbert-Dupont l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité en date du 26 juillet 2005. Ce contrat a pris fin en mai 2007.

SWORD GROUP ne détient pas d'actions propres au 31/12/2007.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), SWORD GROUP détient une participation dans les sociétés suivantes :

- 3% du capital de la société cotée SBT pour un montant de 531 K€ (valeur de marché) au 31 décembre 2007 ; cette société est spécialisée dans la mise au point de logiciels dans le domaine de l'orthophonie

- 6 % du capital de société LYODSSOFT pour un montant de 646 K€ (valeur comptable) ; cette société est basée à Hong Kong et distribue les produits du groupe en Chine,
- 5 % du capital de la société LOG&PI CONSULTING pour un montant de 249 K€ (valeur comptable y compris compte courant).

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Dans ces conditions, il n'a pas été précisé de limites internes (place, contrepartie, secteur économique) ni d'encadrement des risques ou toutes autres mesures de contrôle interne. Les placements doivent rester classiques dans la nature et sans risque par définition.

4.4 Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (voir paragraphe 4.1.1). Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, SWORD GROUP s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée d'un Président Directeur Général, de deux Directeurs Généraux Délégués dont un est également Directeur Administratif et Financier et de 5 Directeurs d'Opérations au 1^{er} janvier 2008, présentés au 17.1.2.

Cependant, la substance même du management est représentée par les 34 Directeurs de BU et les 5 Directeurs d'Opérations qui sont aussi directeurs d'une Business Unit. Véritables directeurs de PME, ils sont en charge de la gestion, du recrutement et du management.

4.6 Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques MOTTARD et Monsieur François BARBIER, en tant que représentant de la société 21 CENTRALE PARTNERS, administrateurs de SWORD GROUP,
- la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile SWORD GROUP :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 8 000 000 €
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 10 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Franchises :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelle	Multirisques
2007	Franchise 0,15	Franchise Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours

Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SWORD GROUP ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 67 K€ au 31 décembre 2007.

V - Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « SWORD GROUP ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 438 305 054, au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Le code APE de la Société est 741 J

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

SWORD GROUP a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société SWORD SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société SWORD GROUP.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à conseil d'administration de droit français soumise au code de commerce.

Le siège social est fixé au 9, avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
Le numéro de téléphone est le 04 72 85 37 40.

Son activité ne relève pas de réglementation particulière.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

L'histoire de SWORD GROUP prend sa source dans celle du groupe DECAN. En effet, c'est Jacques MOTTARD, actuel PDG fondateur de SWORD GROUP, qui a créé la SSII DECAN en 1990 et qui l'a hissée au niveau d'un groupe international coté au Second Marché.

Suite au rachat de DECAN par Metamor Worldwide, puis au rachat de Metamor Worldwide par Psinet en mars 2000, Jacques MOTTARD a décidé de se retirer de la présidence de DECAN en octobre 2000.

Création de SWORD SA en novembre 2000

Fort de l'expérience réussie de DECAN, M. Jacques MOTTARD a créé la société SWORD SA le 17 novembre 2000. L'activité a démarré le 1er décembre 2000, en s'appuyant sur le rachat de certaines filiales et fonds de commerce de DECAN, choisis pour leurs spécificités technologiques.

C'est ainsi que la société DECAN Groupe et ses filiales ont cédé des actifs représentant environ 14 % de son chiffre d'affaires (comptes de résultat au 30 juin 2000), à la société SWORD SA contrôlée par l'ancien dirigeant de DECAN, M. Jacques MOTTARD :

- cession par DECAN Groupe à SWORD SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par DECAN CS à SWORD SA de ses participations dans les sociétés :

- SWORD Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée SWORD Afrique du Sud,
- DECAN Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée SWORD Inc. ;

- cession par DECAN CS à SWORD SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de DECAN a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques MOTTARD et du FCPR 21 Développement.

Année 2001 : acquisition de DDS EUROPE et PROFILER

Le 1er avril 2001, SWORD SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS EUROPE LIMITED, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée SWORD CONSULTING, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Année 2002 : introduction en bourse et acquisition de TEXT SOLUTIONS et de CRONOS TECHNOLOGIES

Le 13 mars 2002, SWORD GROUP a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, SWORD a acquis la Société TEXT SOLUTIONS basée à Londres, détentrice des titres TEXT SYSTEM. La société TEXT SYSTEM a été rebaptisée SWORD ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation TEXT SOLUTIONS ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, SWORD a acquis la Société CRONOS TECHNOLOGIES, rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Année 2003 : acquisition de ZEN & ART et FI SYSTEM BELGIUM

Le 3 décembre 2003, SWORD a acquis les activités de «professional services» de la société ZEN & ART, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de SWORD pour acquérir la Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Année 2004 : acquisition de GLOBAL et CIMAGE

Le 1^{er} avril 2004, SWORD a acquis la société GLOBAL basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

Le 1^{er} juillet 2004, SWORD a acquis la Société CIMAGE basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachusetts). Cette société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Année 2005 : acquisition de PRAGMA, HARVARD, LINKVEST, SWORD LEBANON et INTECH

Le 6 avril 2005, SWORD a acquis les sociétés PRAGMA et HARVARD

- PRAGMA, basée à Aberdeen (Ecosse). Cette Société, spécialisée dans le service en gestion documentaire et business intelligence auprès des sociétés pétrolières, vient compléter l'offre du Groupe sur ce marché, SWORD étant déjà présente à Houston
- HARVARD, basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans le conseil en organisation auprès des établissements bancaires et financiers, s'inscrit totalement en complémentarité avec SWORD DDS, la filiale de SWORD spécialisée en change management et en conseil en organisation.

Le 28 juillet 2005, SWORD a acquis la Société LINKVEST basée à Lausanne (Suisse). Cette Société, spécialisée en gestion du contenu des entreprises (ECM) permet à SWORD d'avoir une base en Suisse où sont déjà gérés des projets, notamment chez Orange Suisse.

Le 1^{er} octobre 2005, SWORD a acquis la Société SWORD LEBANON basée à Beyrouth, spécialisée dans le développement offshore pour les pays francophones. Cette base vient compléter notre opération de Chennai (Inde), laquelle s'adresse plus principalement aux projets britanniques.

Le 30 novembre 2005, SWORD a acquis la Société INTECH basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans les produits à destination des ré-assureurs pour les aider à gérer leurs risques, apporte à SWORD un nouveau marché "hautement régulé", fortement complémentaire au marché bancaire.

Année 2006 : prise de participation dans NEXTECH - acquisition de STELLON et de RTE

Le 26 janvier 2006, SWORD a acquis 10% du capital de NEXTECH, Société basée à Belo Horizonte (BRESIL), participation portée à 19% en juin 2006. L'intérêt de NEXTECH réside principalement dans sa capacité à revendre les produits CIMAGE en Amérique du Sud.

Le 29 juin 2006, SWORD a acquis la société STELLON basée à Lausanne (Suisse), société spécialisée dans la Business Intelligence et plus particulièrement dans le KPI (*Key Performance Indicators*). Cette opération permet au Groupe d'intégrer ce nouveau savoir-faire et est en parfaite complémentarité avec LINKVEST, basée à Lausanne, elle aussi.

Le 17 novembre 2006, SWORD a acquis la société RTE, basée à Glasgow. La présence du Groupe, notamment dans les secteurs pétrolier, du transport, des télécommunications et de l'énergie, se trouve ainsi renforcée de manière significative.

Année 2007 : prise de participation dans LYODSSOFT - acquisitions de NEXTECH, ACHIEVER, APAK, POWERSOFT et CTSpace – création de SWORD INTEGRA et cessions de 2 filiales

Le 14 février, SWORD GROUP a acquis 3% des actions de LYODSSOFT. LYODSSOFT est une entreprise basée à Hong Kong, chargée de revendre les produits du groupe en Chine.

Le 28 mars, NEXTECH, société de produit leader au Brésil a rejoint le groupe SWORD. NEXTECH est basée à Belo Horizonte (Brésil) et emploie 28 personnes. Par cette acquisition le groupe complète sa stratégie démarrée en 2006 en assurant sa position dans les pays émergents.

Le 5 avril, ACHIEVER, société de produit leader en Angleterre, devient membre du groupe SWORD. ACHIEVER est basée à Alton (UK) et emploie 25 personnes.

Le 20 juillet, APAK, acteur majeur dans les produits de gestion d'actifs devient membre du Groupe SWORD. APAK est basée à Bristol et emploie 110 collaborateurs. APAK gère une filiale à Dubaï à destination du marché du Moyen-Orient.

Le 7 novembre, acquisition de POWERSOFT, société basée en Suisse et spécialisée dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique.

Le 10 novembre, cession de la filiale de Gand (Belgique), SWORD SECURITY.

Le 20 novembre, acquisition de 3% supplémentaires des actions de LYODSSOFT. SWORD GROUP passe ainsi sa participation à 6%.

Le 23 novembre, Cession d'une filiale belge spécialisée dans le staffing, SWORD SERVICES.

Le 30 novembre 2007 SWORD UK a acquis 100 % du capital de la société anglaise Blue Tangent à cette même date, SWORD UK a absorbé Blue Tangent. Cette entité qui est spécialisée en technologie documentum, réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ par an

Le 20 décembre, acquisition de CTSpace, société internationale de produit opérant sur un modèle « SaaS ». CTSpace, dont le siège social se trouve à San Francisco, est également basée en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Autriche. Cette société, spécialisée dans le domaine du GRC Management, commercialise des produits dédiés à la gestion de projets de grande envergure pour le marché pétrolier et le marché de l'ingénierie civile.

A la fin de l'année 2007, la société IPR a été constituée au Pays de Galles pour recevoir le nouveau New information technology Center mis en place en partenariat avec le Welsh Assembly government et doit bénéficier d'une subvention de 3,6 M£.

Le 31 décembre, création de SWORD INTEGRA, qui reprendra les activités liées au marché public et privé belge de SWORD TECHNOLOGIES (Belgique + Luxembourg).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés sur les exercices 2005 à 2008

Les montants des investissements sont détaillés, pour les trois exercices précédents, dans le tableau suivant :

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008 (budget)
Construction	-	-	16	-
Matériel de transport	74	124	132	161
Agencement installation	279	674	327	651
Matériel de bureau et informatique	937	917	1 829	1 903
Mobilier de bureau	192	201	1 199	1 272
Total	1 482	1 916	3 503	3 987

Par activité

Services (1)	1 309	1 536	1 873	2 307
Produits	173	380	1 630	1 680
Total	1 482	1 916	3 503	3 987

Par zone géographique

France	732	487	617	8620
UK	375	1 031	1 977	2 170
Benelux	254	221	459	490
Autres	121	177	450	467
Total	1 482	1 916	3 503	3 987

(1) Les activités Services et Conseil ont été cumulés sur 2004 et 2005.

Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2007

en K€	Date	Prix d'achat (1)	Goodwill et fonds commerciaux
SWORD SA	01/11/00	-	8 363
FIRCOSOFT	01/11/00	6 309	4 661
SWORD DDS France	01/07/01	242	-
SWORD Création Informatique	01/11/00	107	-
SWORD Inc.	01/11/00	2 561	2 144
SWORD Suisse	01/04/01	284	36
SWORD UK	01/04/01	3 418	1 525
SWORD ECM	01/04/02	4 104	5 293
SWORD TECHNOLOGIES	01/12/02	11 793	10 866
ZEN ET ART (Fonds de commerce)	01/12/03	3 067	2 811
TIPIK (Ex ASCII) / FI SYSTEM	01/01/04	3 000	4 213
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	01/04/04	2 498	2 017
CIMAGE	15/07/04	5 696	1 206
PRAGMA	06/04/05	12 695	10 130
HARVARD	06/04/05	2 081	1 724
SWORD SERVICES (Ex SWORD LINKVEST)	28/07/05	5 787	4 874
SWORD LEBANON	01/10/05	18	-
INTECH	30/11/05	30 082	32 190
SWORD SAS	02/01/06	336	283
SWORD ATLANTIQUE	17/01/06	40	473
SWORD CONSULTING (Ex STELLON)	28/06/06	5 094	3 359
REAL TIME ENGINEERING	17/11/06	18 589	15 768
NEXTECH	28/03/07	4 933	5 539
ACHIEVER	05/04/07	4 442	5 454
APAK	20/07/07	28 227	19 632
POWERSOFT	07/11/07	2 252	2 365
CTSpace	20/12/07	7 998	18 001
Total		165 653	162 925

(1) Le prix d'acquisition inclus les compléments de prix.

5.2.2 Investissements en cours

SWORD GROUP a acquis en date du 31 mars 2008, la société britannique GRAHAM TECHNOLOGY, fournisseur de produits de « Customer Relationship Management ». Le chiffre d'affaires 2008 consolidé de GRAHAM TECHNOLOGY est budgété à 16 M€.

5.2.3 Principaux investissements engagés

A ce jour, il n'y a pas de nouveau engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

VI - Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Positionnement et offre de SWORD GROUP

6.1.1.1 Positionnement de SWORD GROUP

SWORD GROUP est une société internationale d'informatique spécialisée dans la fourniture de logiciels et de services aux industries réglementées.

L'un des leaders mondiaux pour les solutions de GRC Management, SWORD se développe pour devenir un acteur majeur parmi les sociétés fonctionnant selon un modèle SaaS (Software as a Service).

La société met ses compétences et connaissances au service de ses clients des secteurs de l'énergie, des transports, de la santé, de l'assurance, de la banque, des télécommunications et des organisations internationales et gouvernementales.

Présente dans 16 pays, SWORD emploie plus de 1 700 personnes. L'an passé, elle a réalisé 179 M€ de CA consolidé. La société prévoit un CA consolidé de plus de 230 M€ pour 2008.

6.1.1.2 L'offre de SWORD GROUP

En privilégiant l'apport de solutions efficaces de GRC Management aux marchés très réglementés, nous sommes parvenus à fournir des services et logiciels « best of breed » à travers le monde.

Tout en veillant à ce que des contrôles efficaces soient mis en place pour optimiser les performances et minimiser les risques, SWORD restera en 2008 :

- INTERNATIONALE
- SPECIALISEE
- INDUSTRIELLE

Nos salariés assurent le succès de notre société en apportant à nos clients une excellente approche commerciale et des savoir-faire techniques de haut niveau sur des marchés ciblés.

Notre force naît du soutien que nous apportons à nos employés. Nous proposons des possibilités de carrière internationale et nos bureaux offrent tous un environnement dynamique.

Nos réseaux de partenaires et de filiales nous garantissent de rester à la pointe du savoir industriel et des tendances à venir de la technologie.

En travaillant avec des organisations rigoureusement sélectionnées, nous continuons de proposer des idées novatrices à nos clients.

I L'offre Software (produits)

Nous prévoyons qu'en 2008 la fourniture de logiciels de GRC Management affichera une fois de plus la croissance la plus forte. Cette année, le CA généré par le département Produits représentera plus de 38% du CA total.

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, SWORD propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser. Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Nos logiciels permettent aux entreprises de réaliser des gains de productivité, tout en minimisant leurs risques en contrôlant les processus et les coûts.

En 2007, la société a ouvert une succursale internationale centralisant ses services de R&D et de support au Pays de Galles. Outre l'harmonisation et l'amélioration du service aux clients, l'ouverture de ce nouveau centre permettra à SWORD d'accélérer la création de produits innovants, d'optimiser ses développements et de partager les savoir-faire de ses filiales.

Ce nouveau centre a la capacité de répondre à la croissance attendue de l'activité, parallèlement au maintien des centres régionaux de France, du Liban et d'Inde.

SW.APAK

Depuis plus de 25 ans APAK propose des systèmes financiers spécialisés dans les secteurs de la gestion d'actifs et de la banque de détail.

Son produit de gestion de financement comprend des fonctionnalités et à la hauteur des attentes des principales institutions financières européennes.

Avec des références actives dans plus de 70 pays, APAK est reconnue pour son savoir-faire en back et front offices.

Les systèmes APAK, proposés selon un modèle SaaS, traitent chaque année plus de 15 Md€ de débits et de crédits directs.

SW.NHTOP

NHTop est une solution clinique innovante, dotée d'une interface graphique intuitive conçue spécialement pour les environnements hospitaliers et médicaux, dont l'objet est le suivi des dossiers de patients.

Ce logiciel a été conçu pour une mise en œuvre rapide, souvent moins de deux semaines, dans le cadre d'un système complet de gestion de contenu.

Il comprend une solution 'frontale' qui permet de scanner les dossiers de patients et autres documents ou images afin de les intégrer.

Très puissante, cette solution permet le suivi des demandes émanant d'autres services et la gestion de traçabilité.

SW.ACHIEVER

ACHIEVER, est une solution leader de GRC (gestion du risque et compliance) Management qui permet la gestion du reporting, des contrôles, et des mesures des entreprises, tout en permettant à plus de 600 clients d'optimiser leurs procédures.

Notre logiciel répond à près de 40 ans d'exigences en matière de législation, de réglementation et de meilleures pratiques dans le cadre du GRC Management et nous continuons d'investir en R&D pour que notre technologie puisse s'adapter aux exigences futures de nos clients.

SW.FUSION

Conçu pour gérer la documentation technique dans le cadre des projets de construction ou de l'exploitation industrielle, Fusion permet aux utilisateurs des gains de productivité dans le cadre de la conduite du changement.

FUSION combine des outils de Document Management, d'ECM, de workflow collaboratif et de knowledge management, basés sur des technologies WEB.

Ce logiciel peut fonctionner en couche applicative, au-dessus d'un produit de gestion de contenu ou tout simplement en tant qu'application autonome.

SW.SIMUPLANT

SIMUPLANT propose des solutions économiques et adaptables pour la détection d'anomalies dans les processus et les contrôles, les procédures de tests, la formation du personnel et l'évaluation des compétences pour le marché de la production d'énergie (pétrole, gaz, GPL).

Dans un environnement interactif permettant une représentation réaliste des processus de l'usine, le personnel acquiert les compétences relatives au processus et à ses contrôles. Les modèles peuvent être configurés à l'aide de données d'une usine spécifique pour introduire un niveau élevé de réalisme à travers des conditions et des scénarii très divers.

Réaliste et dynamique, le logiciel permet également de modifier la logique de contrôle et l'affichage et de tester les changements apportés hors ligne, ce qui réduit les coûts et le risque.

SW.FIRCOSOFT

FIRCOSOFT propose aux institutions financières internationales des solutions pour la réparation et le filtrage des messages de sécurité de paiement. FIRCOSOFT optimise le traitement automatique des transactions interbancaires en transformant, en réparant et en complétant les messages rejetés.

Notre suite de solutions prend en charge la conformité et le suivi du client, ce qui élimine le risque de traiter des transactions illégales et la détection de clients à haut risque.

SW.INTECH

De l'administration de police à l'agrégation des risques, en passant par la gestion des risques de gouvernance et de la conformité, les solutions INTECH permettent d'optimiser la rentabilité des plus grands assureurs, réassureurs, membres de Lloyd's et des P&I clubs.

Innovant, stable et rapide à déployer, notre logiciel permet à nos clients de rapidement réaliser les bénéfices d'une gestion puissante des processus et d'applications riches en fonctionnalités, réduisant ainsi le risque de non-conformité, atténuant et gérant le risque et garantissant le respect des standards et des meilleures pratiques de gouvernance.

SW.CTSPACE

Notre logiciel web de collaboration, gestion des processus et gestion documentaire, permet aux entreprises d'optimiser l'échange d'informations et, ainsi, d'améliorer leur prise de décisions et de réaliser des gains d'efficacité.

Nos solutions sont utilisées par des titulaires d'actifs et des opérateurs du monde entier pour gérer des programmes et projets d'envergure planétaire.

Avec sa connaissance étendue des produits et son expertise du domaine, CTSpace réduit les délais, relève la fiabilité, diminue le risque et permet des économies, même sur les projets internationaux les plus complexes.

II L'offre Solutions

SWORD a un passé fait de réalisations dans le domaine des solutions de GRC management à destination de ses principaux marchés.

Les compétences-clés de notre activité « solutions » renforcent notre leadership en GRC management :

- Intelligence artificielle
- Business Intelligence
- Gestion des processus d'entreprise
- Gestion du contenu d'entreprise
- Systèmes d'information géographiques
- Gestion de contenu web
- Planification de la continuité d'activité
- Externalisation

Nous travaillons en collaboration avec nos clients pour développer des solutions qui optimisent les performances et l'efficacité, réduisent les coûts et assurent gouvernance et conformité.

L'offre de SWORD, basée sur nos composants logiciels éprouvés, est constituée des éléments suivants :

SC.QUEUE™

Queue™ fournit des statistiques en temps réel détaillées sur les files d'attente d'aéroport, ce qui permet aux opérateurs de gérer les terminaux de manière proactive.

Que les files d'attente soient à l'enregistrement ou au contrôle de sécurité, la possibilité de les mesurer et de les gérer est essentielle pour tout aéroport.

Notre solution utilise un maillage de points d'accès Bluetooth, complété par des détecteurs de mouvements des passagers. Le tout permet d'obtenir une image complète de la situation du terminal considéré.

SC.MobiPass™

La solution sécurisée de SWORD révolutionne les voyages aériens en éliminant la nécessité des cartes d'embarquement classiques.

Mise en œuvre dans plusieurs aéroports européens, la solution MobiPass™ permet aux passagers de s'enregistrer à distance avant leur départ, avec possibilité d'imprimer leur carte d'embarquement ou de la recevoir directement par SMS sur leur téléphone mobile, ce qui élimine la nécessité du papier.

Le module de validation de cette solution vérifie l'authenticité de la carte d'embarquement, de manière à préserver à chaque instant la sécurité de l'aéroport et des compagnies aériennes.

SC.SelfCare™

SC.SelfCare™ est un composant logiciel web qui permet aux opérateurs de télécoms d'optimiser leur offre à destination des entreprises en leur donnant un accès immédiat à des services jusque là restreints.

Les clients du secteur des télécoms peuvent gérer et configurer leurs préférences d'acheminement en temps réel, transposant rapidement l'évolution des besoins des entreprises pour un gain de temps et d'argent.

La solution peut être configurée par l'opérateur pour les particuliers, ce qui permet d'attribuer des fonctionnalités à chacun au cas par cas.

SC.FirstPlanIT®

Notre composant logiciel de gestion des flux, des prévisions et des ressources rationalise l'exploitation des aéroports, réduit les coûts de personnel, raccourcit les files d'attente et relève le CA, tout en sécurisant l'environnement.

Les exploitants d'aéroports bénéficient de techniques avancées de prévision et de modélisation pour prévoir les flux de passagers et de bagages et, ainsi, donner une visualisation claire des futurs besoins opérationnels.

Les prévisions de passagers et de bagages sont converties en besoins de ressources, générant un plan optimisé des ressources qui répond aux exigences du terminal, en temps réel, tous les quarts d'heure chaque jour, pour optimiser l'utilisation des ressources, respecter les niveaux de service et les standards d'engagement et maximiser la confiance des passagers.

SC.GSA

Partenaire de Google SWORD est pionnière dans les applications de connectivité de recherche et propose une connectivité sécurisée aux principaux systèmes de contenu d'entreprise

Notre Connecteur GSA (Google Search Application) facilite la technologie de recherche de Google en s'intégrant sans couture avec les systèmes de gestion interne de l'entreprise. GSA ajoute de la valeur en contrôlant le contenu, les processus et la sécurité pour faire en sorte que la bonne information soit fournie aux bons utilisateurs au moment requis. Avec un accès renforcé à ses actifs, les organisations Optimisent leur prise de décision, leur partage d'information et leurs délais.

SC.ASCEPTO™

ASCEPTO™ de SWORD est un outil automatique et figuratif qui permet d'effectuer des recherches de marques. Le logiciel permet aux clients d'intégrer les deux types de recherche en une seule opération et de gérer tous les types de procédures de recherche de marque, notamment les recherches préliminaires, l'examen et la surveillance. La reconnaissance automatique d'image permet d'optimiser les résultats de la recherche.

SC.PTOLEMY™

PTOLEMY™ de SWORD est un outil de gestion web qui couvre toutes les procédures de la gestion de droits de propriété intellectuelle : examen, publication, opposition, octroi/inscription, maintenance des registres, annulation, renouvellement/redevances et attributions. Au sein de la communauté internationale de la PI, les méthodologies et les solutions SWORD sont adaptées aux exigences de la législation locale des différents pays.

SC.DMCO

La suite DMCO de SWORD garantit des solutions testées et éprouvées qui traitent tous les aspects de la gestion documentaire avec l'assurance d'une application rapide.

Cette suite est constituée de trois progiciels :

DMCO Gold pour l'archivage et la récupération ; DMCO Capture pour l'indexation et la numérisation et DMCO Light, système de référence pour l'archivage de documents.

SG.GISCO

La suite GISCO de SWORD est une solution innovante qui permet de concevoir, administrer, exploiter et présenter l'information collectée par les SIG.

Les clients bénéficient d'un éventail d'outils destinés aux administrateurs, utilisateurs professionnels, concepteurs de pages web, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'intéressent au traitement des données de SIG.

SC.WCM

Depuis 1988, SWORD propose avec succès sa solution internationale pour la création et la gestion de contenu destiné à la diffusion électronique.

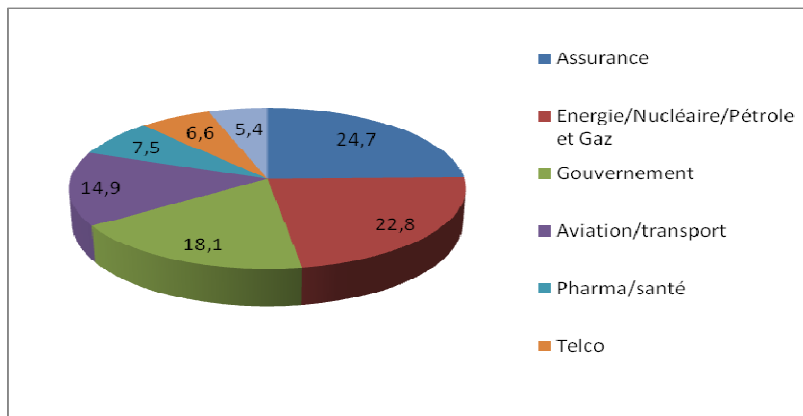
Notre solution permet de prendre en charge des communications internes et externes, par exemple des sites web ou des portails. Une prise en charge linguistique permet d'utiliser nos solutions aux quatre coins du monde.

Nous sommes certifiés ISO 9001:2000 et notre solution est compatible avec l'industrie, conformément aux dernières directives du W3C et de WCAG, ce qui permet à tout utilisateur d'y accéder. En utilisant les services d'accessibilité WCM de SWORD, les clients expriment leur approche éthique de la communication électronique.

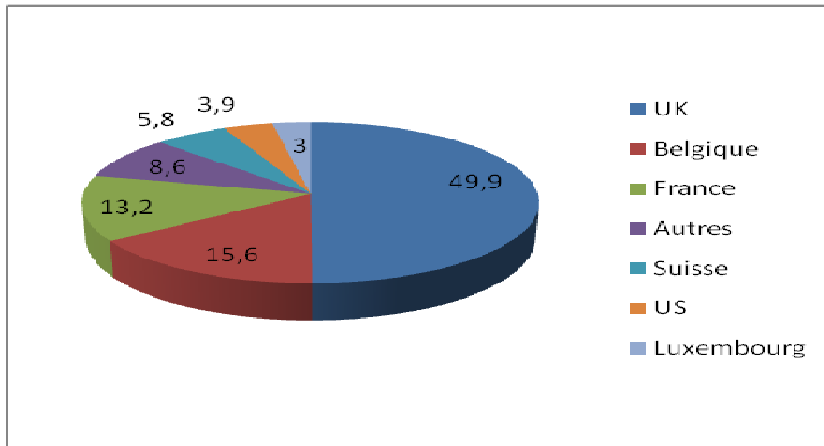
6.2 Principaux marchés

6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2007

- Par type de clients



- Par localisation géographique



6.2.2 Analyse de l'environnement commercial

6.2.2.1 Les dix premiers clients de SWORD GROUP

Les 10 premiers clients de SWORD GROUP représentent 16,33 % du chiffre d'affaires 2007

- BRITISH AIRPORT AUTHORITY (UK)
- DG PRESS (Benelux)
- GARD (UK)
- HISCOX (UK-US)
- MW KELLOG (UK)
- SCOTTISH EXECUTIVE (UK)
- SFR (France)
- ORANGE (Suisse)
- TALISMAN (UK)
- UBS (CH + US)

Le 1er client représente 2,91 % du chiffre d'affaires 2007

Les 20 clients représentent 27,77% du chiffre d'affaires 2007.

6.2.2.2 Caractéristiques de la clientèle

Le mode de facturation des clients se répartit entre le forfait pour 78 % et la régie pour 22 %. La régie est essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à la facturation au forfait est limité.

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Au cours des années 2000 à 2007, le taux d'impayé a été nul, la clientèle n'étant composée que de grands comptes. Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois.

Le délai de règlement est passé de 73 jours en 2006 à 60 jours en 2007.

Le carnet de commande au 31 décembre 2007 s'élève à 8,6 mois du chiffre d'affaires budgété 2008 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 19,2 mois au total.

6.2.2.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Selon le Syntec Informatique, au 31 décembre 2007, le secteur des SSII et des éditeurs de logiciels a généré un chiffre d'affaires de 33 milliards d'euros (31 Milliards d'euros en 2006).

Selon le Syntec informatique, le marché des Logiciels et Services Informatiques devrait croître d'environ 6,5% en 2007.

La croissance se répartit par activité de la façon suivante :

Activité	Année 2006 % réel	Année 2007 % réel	Prévisionnel 2008
Conseil et Services Informatiques	7,5%	+5,5%	≈
Ingénierie Intégration	5,5%	+6,5%	≈
Infogérance	6%	+ 7,5%	≈
Logiciel applicatif et Logiciel outil	6%	+6,5%	≈
Total	6,5%	De 6 à 8%	≈

La concurrence (sources internes, CELENT, GARTNER)

La concurrence pour la partie Software :

Activité	Concurrents
Anti Money Laundering	SIDE – NORKOM – NET ECONOMY
ASSURANCE/SANTE	CSC – ROOM SERVICES – FIServ - XCHANGING
GRC MANAGEMENT	Pays développés : outils Complémentaires Pays émergents : IBM – MICROSOFT - EMC
ASSET MANAGEMENT	FIMASYS – WHITE CLARKE GROUP – DATASCAN TECHNOLOGIES
BANQUES	I-FLEX – MISYS - INFOSYS
CONSTRUCTION	BUSINESS COLLABORATOR – BAULOGIS – PROSYS - LASCOM

La concurrence pour la partie Solution :

Activité	Concurrents
« MOBILE TICKETING »	T-MOBILE - MOBIQA
« ENERGY TRADING »	THE STRUCTURE GROUP
« BUSINESS CONTINUITY »	SUNGARD – ADAM CONTINUITY
SECURITE	DNS - MORSE
ECM	SYNAPSE – APTUS SOLUTIONS – PERSPICUITY – THE CONTENT GROUP – CHAPTER 26 – ACCENTURE – CSC – FUJITSU – LOGICA – CAP GEMINI
INTEGRATION DE SYSTEME	STERIA – SERCO – LOGICA – FS WALKER HUGHES – SOPRA NEWELL & BUDGE – CAP GEMINI – EDS – PARITY TATA - SAIC

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2007 est resté de l'ordre de 50 % en moyenne, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires généré par ces appels d'offres.

6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP

Néant.

6.4 Des partenariats solides

SWORD GROUP travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- **“certified partner”** : il s’agit de partenaires qui décident de travailler avec SWORD GROUP lorsqu’ils ont un intérêt commun vis-à-vis d’un projet ou d’un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir SWORD GROUP en co-traitance ;
- **“intégrateur”** : SWORD GROUP intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l’activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par SWORD GROUP (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l’impact de cette facturation sur le chiffre d’affaires de SWORD GROUP est de l’ordre de 5% ;
- **“accord commercial”** : le partenaire s’engage à fournir à SWORD GROUP les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que SWORD GROUP puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- **“intégration des composants SWORD GROUP”** : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d’entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de SWORD intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c’est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de SWORD GROUP.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de SWORD GROUP et le type de partenariats qui les lie :

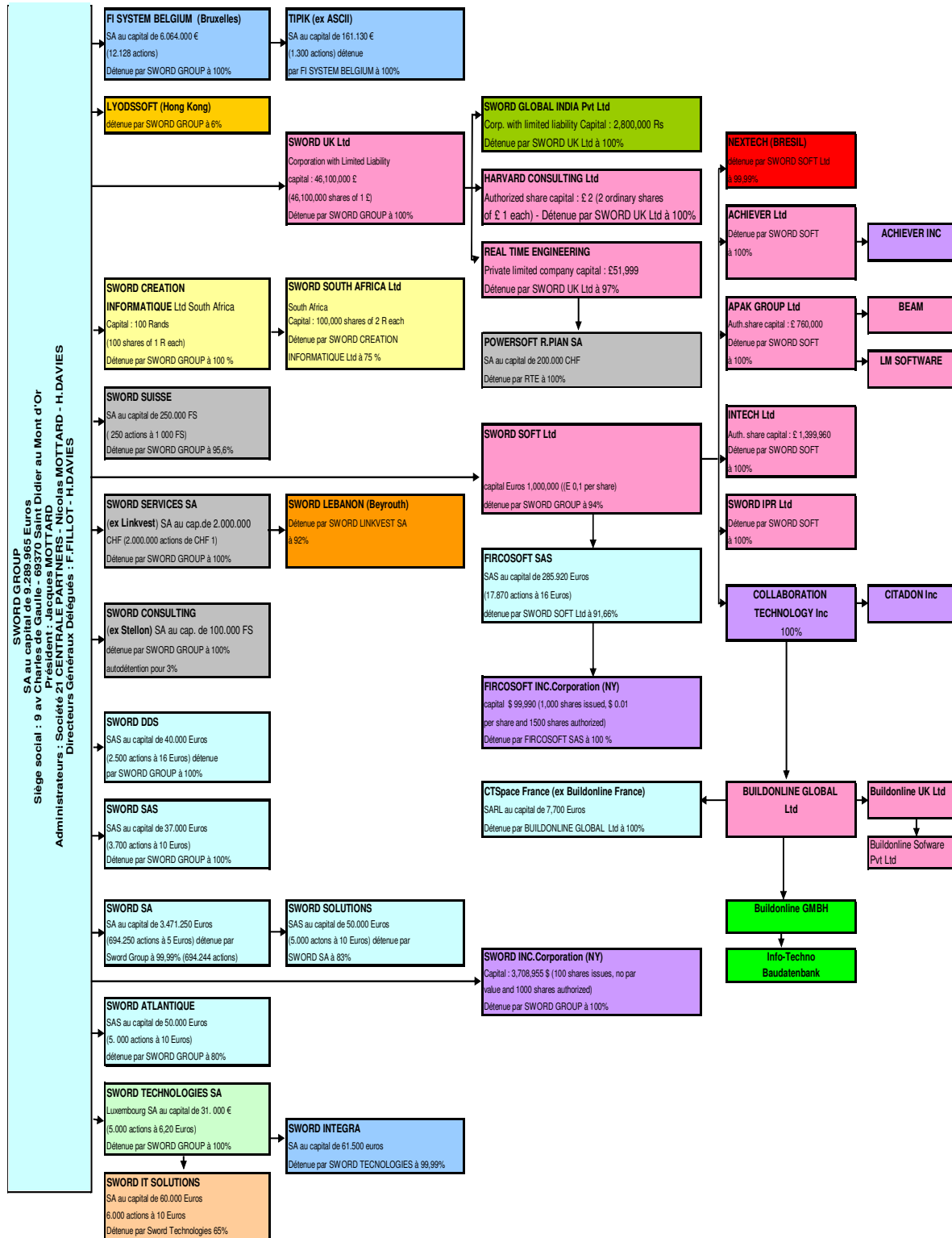
ABBYY	intégrateur
Actimize	intégrateur
Adobe	intégrateur
Alfresco	gold partner
Atos Origin	certified partner
Autodesk	development Partner
Avoco	certified partner et revendeur
Axiom	intégrateur
BEA	intégrateur et revendeur
Business Object	silver partner
Bluelon	revendeur
Captiva	certified partner
Citrix	certified partner
Combined Knowledge	partenaire/revendeur/accord commercial
Communiqué (DAY)	premier partner
Cymmetry systems	revendeur
Dexterra	partenaire et intégrateur
Dicom	revendeur
Documentum	intégrateur
Document services	accord commercial
EMC	velocity partner
EMC-Captiva	Intégrateur et revendeur
EMC-Document Services	Intégrateur et revendeur

ESRI	intégreur
Exstream	intégreur
eZPublish (eZSystems)	silver partner
Fast	intégreur
Forsk	intégreur
Filenet	intégreur
Global knowledge	accord commercial
Google	channel partner (Europe)
Headway	revendeur
HP	partner
Hummingbird	intégreur
IBM	partner
IBM-Lotus	certified partner
ILOG	intégreur
Intergraph	intégreur
Inxight	certified partner et revendeur
IONIC Software	intégreur
Itesoft	intégreur
Kofax	intégreur
Laso Peco	revendeur
Mentalix	intégreur
Mercury	intégreur
Microsoft	gold certified partner
Misys	intégration des composants SWORD GROUP
On demand	revendeur
Oracle	certified partner
QAS	accord commercial
SAP	intégreur et revendeur
Sas	certified partner
Sealed Media	certified partner
Sefas	intégreur
Selligent	advanced partner
Software Box Limited	partenaire/ accord commercial
STAR APIC	intégreur
Stellent	intégreur
Steria Suisse	intégration des composants SWORD GROUP
Swift	accord commercial
Sybase	intégreur
Temis	intégreur
Verity	intégreur
Web Connectivity	accord commercial

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de SWORD GROUP ne sont pas garantis en fonction des versions des logiciels loués par ses partenaires.

VII – Organigramme juridique du Groupe

7.1 Organigramme au 31 décembre 2007



7.2 Filiales de l'émetteur

Voir note 15 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les conventions entre SWORD GROUP et ses filiales sont les suivantes :

- SWORD GROUP assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- SWORD GROUP entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- SWORD GROUP est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- SWORD GROUP dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture SWORD GROUP à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 3 183 526,50 €.

Concernant les conventions relatives à SWORD GROUP et ses filiales :

- Le Conseil d'Administration du 14 février 2007 a autorisé la signature d'un avenant entre les Sociétés SWORD GROUP et SEMAPHORE INVESTISSEMENTS, modifiant la convention de prestations de services signée le 2 janvier 2007 entre lesdites Sociétés et autorisée par le Conseil d'Administration du 29 décembre 2006.
- Le Conseil d'Administration du 26 mars 2007 a autorisé :
 - o la conclusion d'une convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP, NEXTECH et ACHIEVER,
 - o la délégation à la Société SWORD UK d'une partie des prestations financières et de direction que SWORD GROUP réalise au profit de certaines filiales,
 - o la délégation à la Société INTECH d'une partie des prestations marketing que SWORD GROUP réalise au profit de l'ensemble de ses filiales.
- Le Conseil d'Administration du 31 mai 2007 a autorisé la cession des actions détenues par la Société SWORD GROUP au sein du capital de FIRCOSOFT au profit de SWORD SOFT Ltd.
- Le Conseil d'Administration du 19 juillet 2007 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP et APAK et a autorisé le président à l'effet de garantir au nom de la société le paiement par SWORD SOFT LTD d'une partie du prix de l'acquisition.
- Le Conseil d'Administration du 31 juillet 2007 a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant entre les Sociétés SWORD GROUP et SWORD SOFT Ltd.
- Le Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP et SWORD IPR Ltd.
- Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2007 a autorisé le Président à consentir au profit de SWORD TECHNOLOGIES un abandon de compte courant d'un montant de 2,1 millions d'euros sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune.
- Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2007 a autorisé la garantie par la Société SWORD GROUP du prix définitif d'acquisition par SWORD SOFT Ltd de la totalité des actions de Collaboration Technology Inc, par voie de fusion entre SWORD SOFT Acquisition Corp. Inc et Collaboration Technology Inc.
- Le Conseil d'administration du 11 mars 2008 a régularisé les opérations suivantes :
 - la cession, par la Société, au profit de SWORD SOFT, de la totalité des actions que la Société détient dans NEXTECH, filiale brésilienne du Groupe. Cette cession a été réalisée au mois de mai 2007 pour un montant de 3 672 734,98 euros,
 - la refacturation par SWORD SA, filiale de la Société, d'une partie des locaux qu'elle utilise sur son site de Paris, rue de Lyon, pour un montant de 155 K euro
 - la refacturation par la société LINKVEST, filiale Suisse de la Société, pour un montant de 198 K euros, de coûts d'infrastructures.

VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Liste des implantations

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaires des locaux	Surface des locaux
Aberdeen	Suite 2 F Johnstone House 52-54 Rose Street Aberdeen, AB10 1UD	+ 44.122.464.99.99	Ulster Estate Bedford House 16-22 Bedford Street Belfast BT2 7FD	549 m ²
Alton	Cross & Pillory House, Cross & Pillory Lane, Alton, Hampshire, GU34 1HL, UK	+44.1420.547.507	Triangle Products Ltd, Cross & Pillory House, Cross & Pillory Lane, Alton, Hampshire, GU34 HL, UK	300 m ²
Athènes	79 Psaron Street 15 32 CHALANDRI Athènes - GRECE	+30 210 68 18 971		
Belo Horizonte	Av. Alvares Cabral, 1777 - 15 andar, Santo Agostinho, Belo Horizonte, Brazil, 30170-001	+55.31.3516-7800	Mr Geraldo Lemos Filho. Rue Felipe dos Santos, number 385/1.501 Belo Horizonte/MG	350 m ²
Beyrouth	Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth LIBAN	+ 961 1 612500	Centre Berytech Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth LEBANON	202 m ²
Bristol	APAK House Unit 1, Badminton Court, Station Rd, Yate, Bristol, BS37 5HZ Unit 4 & 5 Badminton Court, Station Road, Yate Bristol, BS37 5HZ Unit 6 Badminton Court, Station Road, Yate, Bristol BS37 5HZ	+ 44.1454.871.000	R Cureton of Firbank, Knapps Drive, Winscombe, Avon & L Papadopoulos of Tamarind, Fosse Road, Stratton-on-the-Fosse, Bath, Avon Erinaceous Asset Management, Phoenix House, 11 Wellesley Road, Croydon, CR0 2NW Michael Peter Ford Orchard House, Dyers Lane, Iron Acton, Bristol BS37 9XP	314 m ² 297 m ² 231 m ² 161 m ²
Bruxelles	Avenue de Tervuren 270 B-1150 Brussels	+ 32 (0)2 235 56 70	COFINIMMO Boulevard de la Woluwe 58, 1200 Brussels	2,222 m ²
Chennai	- Arthant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore Chennai 600 004	+ 91 66 36 36 36	Mr S. Deivasigamani 11G Rajaji Salai Salem 636 007	560 m ²

	49 Venus Colony Alwarpet, Chennai, 600 018 India	+ 91 44 2431 1061	Mr. S. Chakravarthy Deeptha 27 Gopalakrishna Road T. Nagar Chennai 600 017	530 m ²
Cwmbran	Ground, First & Second Floors, Marford, The Pavillions, Llantarnum Park, Cwmbran, NP44 3UW	+ 44 1633 480 600	Welsh Assembly Government, QED Centre, Main Avenue, Treforest Industrial Estate, Pontypridd, CF37 5YR	614 m ²
Dubai	TECOM Zone DIC Building 13 Premises 119 & 120 PO BOX 500406	+ 971 4367 0375	The Dubai Technology and Media Free Zone Authority, PO Box 73000, Dubai, UAE	166 m ²
Frankfort	91 Niddastr, 60329 Frankfurt am Main, Germany,	+49 69 686 0230	Gross Dritte Posthoff GmbH, Frankfurter Strasse 1-5, 65760 Eschborn, Germany	250 m ²
Genève	Geneva Business Centre 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+ 41 (0) 22 879 96 30	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Glasgow	Academy House, Academy Park, Gower Street, G51 1PR Glasgow	+44 (141) 427 4142	Camlin (Academy Park) Ltd Gower Street, G51 1PR Glasgow	1,180 m ²
Houston	2500 CityWest Boulevard, Suite 300 Houston TX 77042	+ 1 713 267 2282	Regus Global Workplaces, Houston TX 77042	250 m ²
Johannesbourg	6 Kikuyu Road Sunninghill Johannesbourg 2157 South Africa	+27 11 234 4206	Mr R.G. Oliver HENTIQU 1122 Ltd Ground Floor 6 Kiluyu Road Sunninghill	85 m ²
Lausanne	Avenue des Baumettes 19, CH 1020 RENENS LAUSANNE	+ 41 (0)21 632 90 00	CACIB SA Succession Jacot Guillarmot André	1,017 m ²
Leeds	Enfield Street Roundhay Road Leeds UK, LS7 1RF	+ 44.113.220.67.00	INTECH SOLUTIONS	1,148 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW – 11 th & 9 th floor International House 1 st St Katherine's Way London, UK, E1W 1UN	+ 44.20 8232 2555 + 44.207.553.25.00	Forthright Property Investments Ltd, Suite 6, Audley House, 9 Audley St, London W1K 6ZD SKIL ONE Limited, 5 Wigmore St, London, W1U 1PB	1,520 m ² 650 m ²
Luxembourg	105 route d'Arlon – L 8009 Strassen	+ 353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1,000 m ²
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69370 Saint- Didier au Mont d'Or	+ 33 (0)4.72.85.37.40	SNPI 27 Place Bellecour 69002 LYON	1,920 m ²
Mondsee	101 Herzog-Odilo- Strasse, A-5310 Mondsee, Austria	+43 (0) 62 32 50 51	Baudatenverlag Wienerroither OHG, 5310 Mondsee Herzog-Odilo- Strasse 101.	175 m ²

Nantes	2, Avenue des Améthystes 44000 NANTES	+ 33 (0)2 72 68 10 26	MULTIBURO REGIONS 2, Avenue des Améthystes 44000 NANTES	23 m ²
New York	17 State Street 26 th Floor New York, NY 10004	+ 1.212.279.67.34	Georgeson Inc, 199 Water St, New York, NY 10038	2090 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris	2,281 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
San Francisco	49 Stevenson St, Suite 950, San Fransisco, CA 94104, USA	+1 415 882 1888	CB Richard Ellis inc.	570 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et les salariés de SWORD GROUP.

8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux

Néant.

IX - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Examen de la situation financière des exercices 2007, 2006 et 2005

L'évolution de la situation financière peut s'apprécier à partir des éléments suivants tirés des comptes consolidés au 31/12/2005, 31/12/2006 et 31/12/2007.

en K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
	IFRS	IFRS	IFRS
Fonds propres consolidés	149 280	82 775	65 051
dont Résultat net	18 911	15 748	11 060
Endettement net	28 820	59 621	45 730
Endettement net/capitaux propres consolidés	19,31%	72,03%	70,30%
Dividendes versés au titre de l'exercice	4 923(1)	3 207	2 220
Dividendes versés au titre de l'exercice par action	0,53	0,42	0,3

(1) Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 29 avril 2008 statuant sur l'affectation du résultat 2007.

Variation des fonds propres consolidés :

Variations en M€	2005/2004	2005/2006	2006/2007
Augmentation de capital	1,2	4,4	63,7
Résultat - Dividendes	9,3	13,5	15,0
Autres mouvements	0,6	-0,2	-12,2
Total	11,1	17,7	66,5

Endettement net :

- **2007/2006** : L'endettement net a diminué de 30,8 M€ environ provenant notamment de l'augmentation de capital (62 M€ nets de frais) diminuée des investissements de croissance externe (33 M€).

- **2006/2005** : L'endettement net a augmenté de 14 M€ environ provenant notamment du financement de la croissance externe (21,7 M€).

- **2005/2004** : Augmentation significative de l'endettement net car la croissance externe 2005 (50 M€) a été financé à hauteur de 39 M€ par du financement externe, 9,8 M€ par autofinancement et 1,2 M€ par augmentation de capital.

Dividendes versés :

La politique du groupe repose sur une progression régulière et programmée des dividendes à chaque exercice. Le dividende net par action a progressé de 40 % entre 2005 et 2006 et progressera de 26% entre 2006 et 2007.

9.2 Examen du résultat opérationnel courant

Aucun événement inhabituel n'est intervenu au cours des exercices 2005, 2006 et 2007.

en K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	179 045	142 005	101 491
Résultat opérationnel	29 232	23 949	16 710

L'augmentation de chiffre d'affaires consolidé entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007 provient de la croissance interne et de la croissance externe effectuée au cours de ce dernier exercice. L'acquisition des sociétés APAK, ACHIEVER, NEXTECH et POWERSOFT en 2007 a entraîné une augmentation significative du chiffre d'affaires.

X - Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux à court terme et long terme

en K€	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Capitaux à long terme	202 928	135 197	116 080
Fonds propres consolidés	149 280	82 775	65 051
Dettes financières à long terme	53 648	52 422	51 029
Capitaux à court terme	2 047	17 034	3 794
Dettes financières à court terme	2 047	17 034	3 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 875	9 836	9 094
Endettement net	28 820	59 621	45 730
Endettement net/Fonds propres consolidés	19,31%	72,03%	70,30%

La progression des capitaux à long terme provient de l'augmentation de capital, ainsi que de la capitalisation du résultat annuel.

10.2 Flux de trésorerie des exercices 2005 à 2007

Données consolidées (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Flux opérationnel	12 825	3 005	17 196
Flux sur investissements	-38 905	-19 174	- 54 050
Flux de financement	45 452	17 056	37 369
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	-1 857	-9	272
Variation de la trésorerie	19 372	880	787

Les flux opérationnels sont constitués pour l'essentiel du résultat de l'exercice corrigé de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations, qui sont principalement composés des acquisitions des filiales (croissance externe), diminuées des cessions d'immobilisations.

Les flux de financement sont composés des augmentations de capital, diminuées de la distribution de dividendes et de la variation de l'endettement.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions des emprunts et des billets à ordre sont décrits dans les notes 20 et 21 de l'annexe consolidée.

Les covenants liés aux emprunts en cours à la clôture de l'exercice 2007 sont décrits à la note 15 de l'annexe consolidée. Au 31 décembre 2007, les clauses de covenant sont respectées par SWORD GROUP.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs

La source de financement attendue pour les investissements futurs est d'une part l'utilisation des droits de tirage non utilisés au 31 décembre 2007 pour un montant de 69 795 K€ et d'autre part la capacité d'autofinancement qui sera dégagée sur le résultat de 2008.

XI – Recherche et développement, brevets, licences

11.1 Recherche et Développement

Il y a 3 sortes de R&D :

1. La R&D "composants logiciels" destinée à l'activité "solutions"
 2. La R&D "corrective" destinée à l'activité "produits"
 3. La R&D "développement de nouveaux produits"
- La R&D "composants logiciels" est dédiée à 6 gammes de composants :
 - a. COGED : gamme de composants logiciels de Document Management orientés vers des technologies Documentum et Filenet
 - b. COSIG : gamme de composants logiciels de Systèmes d'Information Géographique orientés vers des technologies ESRI
 - c. La gamme PTO : destinée aux offices de marques et brevets et qui sont les briques de base d'un ERP dédié à ce marché
 - d. La gamme RTE destinée à l'industrie pétrolière comme par exemple :
 - La production et la livraison de produits d'hydrocarbures
 - La détection de fuite dans les pipelines
 - e. La gamme RTE destinée au secteur de l'aviation comme par exemple :
 - Génération de carte d'embarquement sur téléphone mobile
 - Rationalisation de check-in de passagers
 - f. La gamme RTE destinée à l'industrie des télécommunications comme par exemple :
 - Service d'auto assistance via le téléphone mobile
 - Gestion de téléphone mobile embarqué
 - La R&D "corrective" et la R&D "évolutive" sont des activités dont les coûts, comme pour les composants logiciels, sont chargés dans le compte d'exploitation et non immobilisés. Cette activité est dédiée à nos 4 gammes de produits (FIRCOSOFT, CIMAGE, INTECH et APAK)
 - La R&D "développement de nouveaux produits" : elle se veut exceptionnelle et capitalisée et elle s'est adressée en 2005 et 2006 aux nouveaux produits de la gamme CIMAGE. Ce programme s'est terminé en septembre 2006 et est en cours d'amortissement.

En termes de quantification :

- la R&D chargée représente 12,5 % du temps, soit 5,20 % du CA.
Elle est répartie comme suit :
SOLUTION : 2,40 % du temps homme et 1,04% du CA
PRODUITS (SOFTWARE) : 41,60 % du temps homme et 15,09% du CA
- la R&D capitalisée représente 0 % des jours potentiels, soit 0 % du CA.

11.2 Brevets et licences

SWORD GROUP a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française SWORD initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française Ptolemy,
- marque française Accepto,
- marque communautaire SWORD déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère SWORD déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère SWORD déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère SWORD déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque SWORD déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque SWORD déposée en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque SWORD déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque SWORD déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque SWORD déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque SWORD déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque SWORD déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque SWORD déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque SWORD déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque SWORD déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque SWORD déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque SWORD déposée à Taiwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque SWORD déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque NOVASOFT déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque NOVAWORKBENCH déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque NOVAWEB déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque NOVAGATEWAY déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque NOVAMANGE déposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque Dm-NET déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque IMAGEMASTER déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque CIMAGE déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38
- marque FirstPlanIT déposée en Angleterre et en Irlande du Nord sous le numéro 2332053 en classe 9, le 14 mai 2003
- marque FirstPlantIT déposée notamment en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas sous le numéro 003535499, le 30 août 2005

XII - Information sur les tendances 2008

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2007

En termes de tendance la baisse des cours moyens entre le 1^{er} trimestre 2007 et le 1^{er} trimestre 2008 a une incidence de 5,8% sur notre chiffre d'affaires 2008.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

Néant.

XIII - Objectifs 2008

13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2008

Consolidé	2008	
	Hors acquisitions	Avec acquisitions
Chiffre d'affaires (M€)	222,2	232,2 ⁽¹⁾
Résultat opérationnel	16,50%	16,45%

⁽¹⁾ A taux de change constant (01/01/2007) ces 232,2 M€ correspondent à 248,9 M€.

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées par les administrateurs et mandataires sociaux

Voir rapport de gestion.

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

Voir rapport de gestion.

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

Voir le chapitre 17.1.2. Equipe de direction.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Néant.

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Voir rapport de gestion

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2007
Jacques Mottard	Néant (1)
Françoise Fillot	6.679,08 euros

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, les provisions pour indemnités de Départ en Retraite du Président Directeur Général ne sont plus pris en charge par SWORD GROUP mais par Sémaphore Investissements.

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Voir rapport de gestion

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

La Société n'a pas contracté directement avec les administrateurs. Cependant, aux termes d'un contrat de prestations de services, avec effet au 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques MOTTARD (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements (cf note 20 du rapport de gestion).

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Voir paragraphe 16.4.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Rapport sur le contrôle interne

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place **par la société.**

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres de la Direction Générale : il reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL DE SWORD GROUP

1 – LES ENTITES DE DIRECTION DU GROUPE

SWORD GROUP est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1.1. Le Conseil d'administration, composé de 4 personnes : le Président, Nicolas MOTTARD, Heath DAVIES et la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

1.2. Le Comité de Direction Générale, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long-terme. Il rassemblait, au 31 décembre 2007 :

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| ▪ Jacques MOTTARD | Président Directeur Général |
| ▪ Françoise FILLOT | Directeur Général Délégué |
| ▪ Heath DAVIES | Directeur Général Délégué |

1.3. Le Comité d'Opérations, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit 5 « Directeurs d'Opération » :

- Scott LEIPER
- Jean-Marc SONJON
- Tony HOLLAND
- John INNES
- Juan ARCAS

Parmi ceux-ci :

- Tony HOLLAND est « Chief Operational Officer » (COO) de la partie Software,
- John INNES est COO du service aux UK
- Jean-Marc SONJON est Adjoint COO de partie francophone (Suisse, Bénélux et France)

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale (Comité de Direction Générale) ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

1.4. Le Comité de Direction, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

1.5. Les Directeurs Généraux Délégués :

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Heath DAVIES ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Heath DAVIES, membres du Comité de Direction, sont, à ce titre, fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

2 - LA BUSINESS UNIT, CENTRE DE PROFIT AUTOUR DUQUEL LE GROUPE EST ORGANISE

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

2.1 L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2.2. L'axe comptabilité générale

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

2.3. L'axe commercial

- Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
 - de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

2.4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opération). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3 - REPORTINGS, REUNIONS, DELEGATIONS

3.1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le premier jour ouvré de chaque mois au soir,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

3.2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managérial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3.3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

3.4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II – CONTROLE INTERNE PROPREMENT DIT

2.1. DEFINITION DU CONTROLE INTERNE - NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES

2.1.1 - Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ce dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs moyennes et petites (VaMPs).

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.2 - Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont uniquement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

2.1. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application : Personnes et départements impliqués :	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit. Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués :	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés

Objectifs :	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes :	Conformes aux normes comptables internationales (IFRS) en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002
Mise en œuvre :	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application :	Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués :	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées.

Procédure de suivi des engagements hors bilan

Objectifs / principes :	Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre :	Conservation des contrats dans un lieu sécurisé Identification des clauses générales d'engagement Chiffrage des engagements Planning des engagements (démarrage, levée des engagements) Conditions d'existence de mise en œuvre Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application :	Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes : <ul style="list-style-type: none">- par examen des pièces- par circularisation
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels

Objectifs / principes :	Etre assurés d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :	Tests d'impairment réalisés par un expert externe
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

2.2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel

Objectifs/Principes :	Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment : <ul style="list-style-type: none">- le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel- le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins- le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels- le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires- le respect des prescriptions légales et réglementaires
Mise en œuvre :	Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Evaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.

Personnes et départements impliqués :
 Opportunité des besoins : Direction Générale
 Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale
 Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale
 Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière
 Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale

Grace à ce système de contrôle, nous avons pu déceler des anomalies concernant le suivi de certains chantiers au sein d'une filiale. Les corrections appropriées ont été enregistrées dans les comptes de cette entité et dans les comptes consolidés du Groupe. Un changement d'organisation a été apporté à cette filiale.

Dans un contexte de croissance de l'activité et du déploiement international du Groupe, un renforcement de l'équipe de la Direction Administrative et Financière est prévu au cours de l'exercice 2008.

III – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

3.1 COMPOSITION

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, chacun devant détenir au moins une action.

Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques MOTTARD	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Président Directeur Général
21 CENTRALE PARTNERS SA François BARBIER	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur
Nicolas MOTTARD	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur
Heath DAVIES	4/05/2007 13/03/2006	31/12/2012 31/12/2009	Administrateur et Directeur Général Délégué

Les autres mandats exercés dans d'autres sociétés par les administrateurs sont les suivants :

- **Jacques MOTTARD :**

- ***Mandats exercés au sein du groupe :***

- Président et Directeur Général SWORD SA
- Président SWORD DDS
- Président FIRCOSOFT
- Président SWORD SAS
- Président SWORD ATLANTIQUE
- Président SWORD SOLUTIONS
- Président SWORD UK
- Président HARVARD
- Président INTECH
- Président et Directeur RTE
- Président SWORD GLOBAL Ltd
- Président CIMAGE Ltd
- Président CIMAGE Novasoft
- Président SWORD Inc
- Président SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd
- Directeur SWORD SOUTH AFRICA Ltd
- Président SWORD TECHNOLOGIES SA
- Président FIRCOSOFT Inc
- Président et administrateur FI SYSTEM BELGIUM
- Président et administrateur TIPIK (anciennement ASCII)
- Directeur SWORD GLOBAL INDIA
- Président SWORD SERVICES (anciennement LINKVEST)
- Président SWORD LEBANON
- Président et Administrateur SWORD IT SOLUTIONS
- Président et Directeur STELLON
- Président POWERSOFT
- Président SWORD SOFT Ltd
- Président ACHIEVER
- Président APAK
- Président SWORD IPR Ltd
- Président INTECH
- Président et Administrateur SWORD INTEGRA
- Gérant CTSpace FRANCE
- Président COLLABORATION TECHNOLOGY INC

- ***Mandats exercés hors du groupe :***

- Gérant SCI FI
- Gérant LE SEMAPHORE
- Gérant CHINARD INVESTISSEMENT
- Président SEMAPHORE INVESTISSEMENTS

- **21 CENTRALE PARTNERS :**

Mandats exercés hors du groupe :

- Membre du Conseil Surveillance LE PUBLIC SYSTEME
- Administrateur EGIDE
- Administrateur FONTAINE PAJOT
- Administrateur MECCANO
- Administrateur GROUPE ELECTROPOLI
- Membre du Comité de Surveillance ALTO EXPANSION
- Membre du Comité de Surveillance FINANCIERE VERLYS
- Membre du Comité de Surveillance FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE
- Membre du Comité de Surveillance FINANCIERE SYREVA
- Membre du Conseil de Surveillance THE NOMAD COMPANY
- Membre du Conseil de Surveillance VULCANIC HOLDING
- Membre du Comité de Surveillance FINANCIERE ARAMIS
- Administrateur SFTF INTERFLORA
- Administrateur CENTRE PROTHETIQUE W. HOURADOU
- Membre du Comité de Surveillance ALLAVALV

- **Heath DAVIES :**

Mandats exercés au sein du groupe :

- Directeur SWORD UK Ltd
- Directeur SWORD SOFT Ltd
- Directeur HARVARD
- Directeur REAL TIME ENGINEERING
- Directeur ACHIEVER
- Directeur APAK
- Directeur SWORD IPR Ltd
- Directeur INTECH
- Directeur SWORD GLOBAL Ltd
- Directeur CIMAGE Ltd
- Directeur CIMAGE NOVASOFT Ltd
- Gérant CTSpace France
- Vice-président COLLABORATION TECHNOLOGY INC

Mandats exercés hors du groupe :

Néant

- **Nicolas MOTTARD :**

Néant

Au sens du rapport Bouton de septembre 2002, il n'existait pas d'« administrateur indépendant » à la clôture de l'exercice. Pour autant aucun d'entre eux ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de SWORD GROUP, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

3.2 FONCTIONNEMENT

- Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.
- Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du conseil.

Le détail de la rémunération des administrateurs figure dans le rapport de gestion.

Monsieur Jacques MOTTARD est le père de Monsieur Nicolas MOTTARD. Sous cette réserve, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

A la connaissance de SWORD GROUP, aucun des membres du conseil d'administration ni aucun des principaux dirigeants de SWORD GROUP n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de SWORD GROUP, de conflits entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société.

A ce jour, SWORD GROUP n'a pas mis en place un règlement intérieur du conseil d'administration.

Au regard de l'organisation interne du Groupe SWORD (cf point 2 du présent rapport décrivant les procédures de contrôle mises en place), il n'a à ce jour pas été créé de comités de rémunération ou de comités d'audit.

Sous réserve de ce qui précède, SWORD GROUP se conforme aux principales règles de gouvernement d'entreprise en vigueur.

3.3 REUNIONS DU CONSEIL

Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil s'est réuni à 15 reprises.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

3.4 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Ce point est développé au paragraphe 20 du rapport de gestion.

IV – LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'assemblée ou du conseil d'administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société, que ce soit à titre de règlement intérieur ou autrement.

LE PRESIDENT

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SWORD GROUP, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**SOCIETE D'AUDIT FINANCIER
ET DE CONTROLE INTERNE**

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques CONVERT
Associé Gérant

Alain DESCOINS

XVII- Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Effectifs PRO-FORMA au 31 décembre 2007 par activité

Effectifs	Effectif Facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous-traitants	Sous Total		
Solutions	848	314	1 162	127	1 289
Produits (Software)	347	58	405	89	494
Total	1 195	372	1 567	216	1 783

⁽¹⁾ intégrant les freelances : 372

L'effectif total du groupe, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2007 de 1 501 à 1 783 personnes.

Les données analytiques sont réparties comme suit :

1. Activité Solution

- TJM : 534 € par jour
- Taux d'activité hors congés : 90,63% (81,47% avec congés)
- Formation : 1,48% du nombre de jours potentiels
- R & D : 2,40% du nombre de jours potentiels

2. Activité Produits (Software) :

- TJM : 1 285 € par jour
- Le taux d'activité hors congés est de 44,21% (40,27% avec congés)
- Le taux de formation est de 1,14% du nombre de jours potentiels de l'équipe Software
- Le taux de R & D est de 41,60 % du nombre de jours potentiels

3. Synthèse des taux

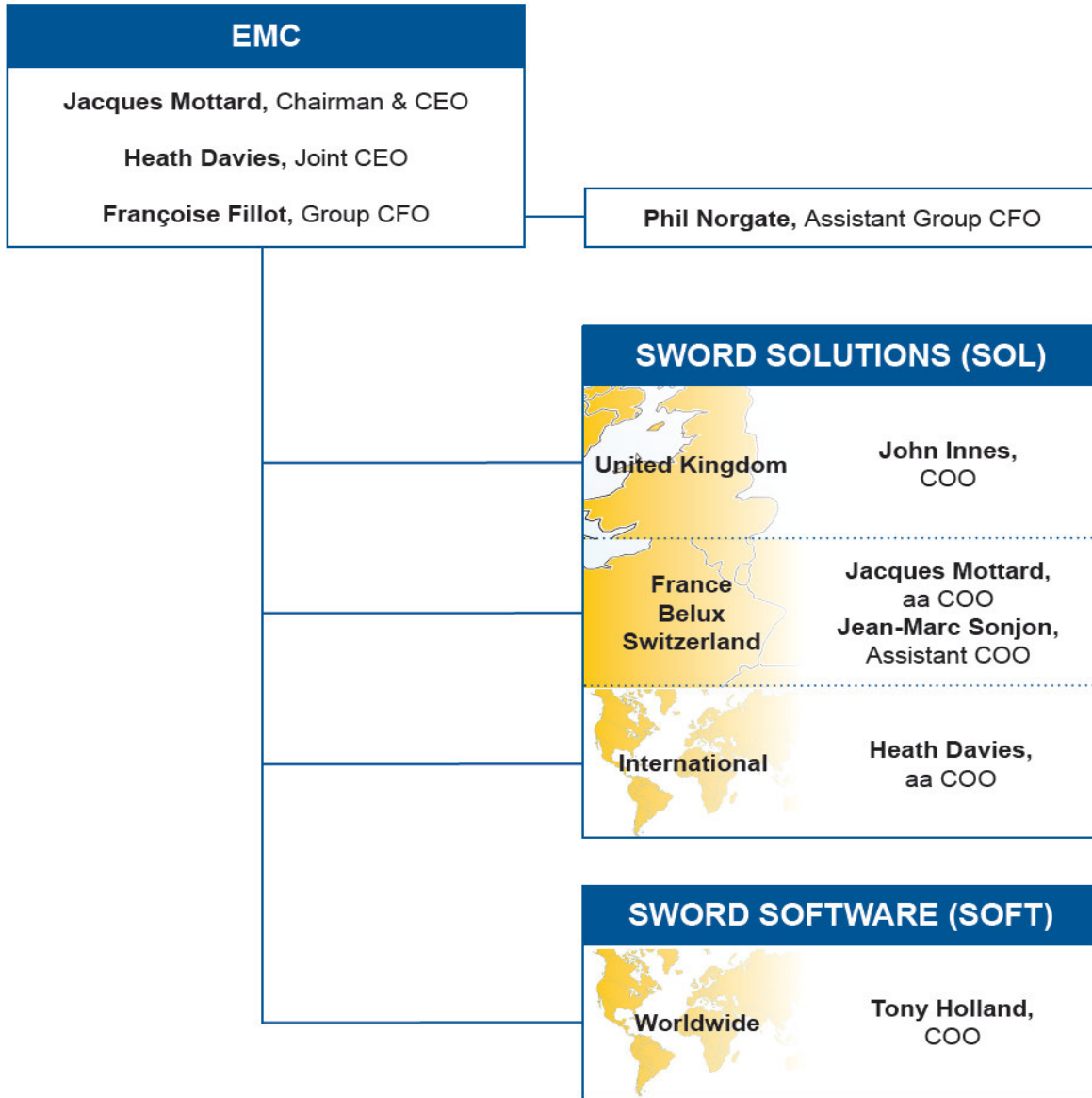
TJM groupe : 667 € par jour

Taux de formation : 1,40% du nombre de jour potentiels total

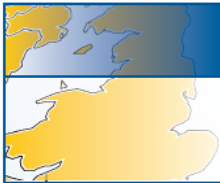
Taux de R & D du groupe : 12,5% du nombre de jour potentiels total

17.1.2 Equipe de direction

Management - Organigramme opérationnel au 01/01/2008




Légende		
EMC	Executive Management Committee	Comité de Direction Général
	Chairman & CEO	Président Directeur Général
CEO	Chief Executive Officer	Directeur Général Félégué
CFO	Chief Financial Officer	Directeur Administratif et Financier
COO	Chief Operating Officer	« Chief Operating Officer »
BUD	Business Unit Director	Directeur de Business Unit
SD/CD	Sales Director / Channel Director	Directeur Commercial
SM	Sales Manager	Commercial
CTO	Chief Technical Officer	« chief Technical Officer »
TD	Technical Director	Directeur Technique
SEC	Secretary	Secrétaire
OD	Operating Director	Directeur D'opération
aa	« Acting as »	« Fait fonction de »
	Assistant	Adjoint

	SWORD SOL I	EMC / Phil Norgate
	John Innes, COO	David Blyth, CFO

UK (CENTRAL)			
John Innes, aa OD			
RTE1	BUD	Gillian DAVIDSON	Glasgow
	TD	Jim McKENZIE	Glasgow
	SM	Alaistair DEACON	Glasgow
	SEC	Brian KEADY	Glasgow
RTE2	BUD	Jim BOYD	Glasgow
	TD	Richard GILLIS	Glasgow
	SM	David MORGAN	Glasgow
	SEC	Brian KEADY	Glasgow
RTE3	BUD	Alastair O'BRIEN	Glasgow
	TD	Robert JOHNSTON	Glasgow
	SM	Tom ADAMS	Glasgow
	SEC	Brian KEADY	Glasgow

UK (NORTH)			
Scott Leiper, OD			
PRG2	aa SBUD	Scott LEIPER	Aberdeen
	TD	Andy MARTIN	Aberdeen
	SM	Paul DALY	London
	SEC	Emma BOWIE	Glasgow
HVD	BUD	Lisa BLACKLAW	Aberdeen
	TD	Wendy MARR	Aberdeen
	SEC	Amy GATCOMBE	London
PRG1	BUD	Dave BRUCE	Aberdeen
	TD	Andrew CAMERON	Aberdeen
	SM	Neale STIDOLPH	Aberdeen
	SEC	Seella CHELLAYA	Aberdeen
DRG	BUD	Craig SWINBURN	Aberdeen
	TD	Ian MACLEAN STEWART	Aberdeen
	SEC	Anne-Marie SLAVEN	Aberdeen

UK (SOUTH)			
John Innes, aa OD			
Peter Brown, SD			
ECM	BUD	Jim GRAHAM	London
	SM	Mark MEDLEY	London
	SM	Jackie HERRING	London
	TD	Liam HOLLEY	London
	SEC	Anne BEN MAHDI	London
SPS	BUD	Deb YOUNG	London
	SM	Terry COYNE	London
	aa SEC	Anne BEN MAHDI	London



SWORD SOL II
Jacques Mottard, aa COO
Jean-Marc Sonjon, Assistant COO

BELUX
Juan Arcas, OD
Dieter Rogiers, SD
Guy de San, TD

BIB	BUD	Paul KAISIN	Brussels
	TD	Franck SILVESTRE	Brussels
	TD	Francis TASSEROUL	Brussels
TIP	SEC	Aurélie FRANCOTTE	Brussels
	aa BUD	Juan ARCAS	Brussels
	TD	Fabrice REGNIER	Brussels
FPB	SEC	Bénédicte ROBE	Brussels
	SBUD	Tony CLAES	Brussels
	TD	Thierry GUIOT	Brussels
TMB	SEC	Sylvie FAIRON	Brussels
	aa BUD	Dieter ROGIERS	Brussels
	SEC	Sylvie FAIRON	Brussels
SWG	BUD	Dimitrios GRITSIS	Athens
LUX	BUD	Paulo APOLINARIO	Luxembourg
	DT	Laurent WURMSER	Luxembourg
	SEC	Véronique DEVOS	Luxembourg

SWORD SOL II

Jacques Mottard, aa COO
Jean-Marc Sonjon, Assistant COO

SWITZERLAND / INTERNATIONAL

Jean-Marc Sonjon, aa OD
Jean-François Ballif, TD
Lionel Falk, TD

LAU	SBUD	Juan MARTINS	Lausanne
	SD	Pascal PAGNY	Lausanne
	SM	To be recruited	Lausanne
GVE	SEC	Hélène SPINLER	Lausanne
	BUD	Bianca LEHNER	Geneva
	SM	Marie DESAUBLIAUX	Geneva
STN	SEC	Véronique MEYER	Geneva
	aa BUD	Jean-Marc SONJON	Lausanne
	SEC	Véronique MEYER	Lausanne
BEY	BUD	Nasser HAMMOUD	Beirut
	SEC	Rima CHANTOUF	Beirut

SWORD SOL III

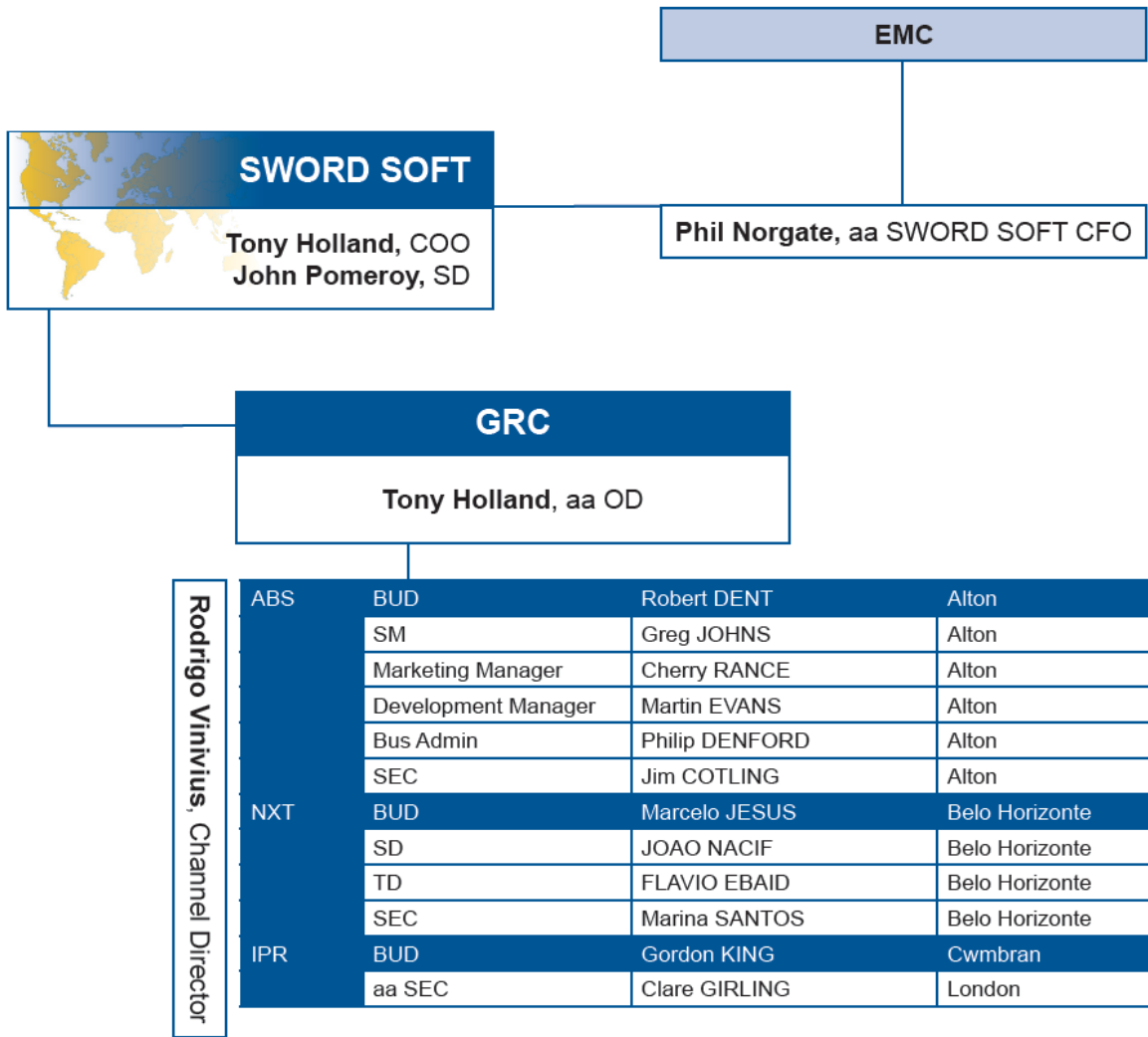
Heath Davies, aa COO

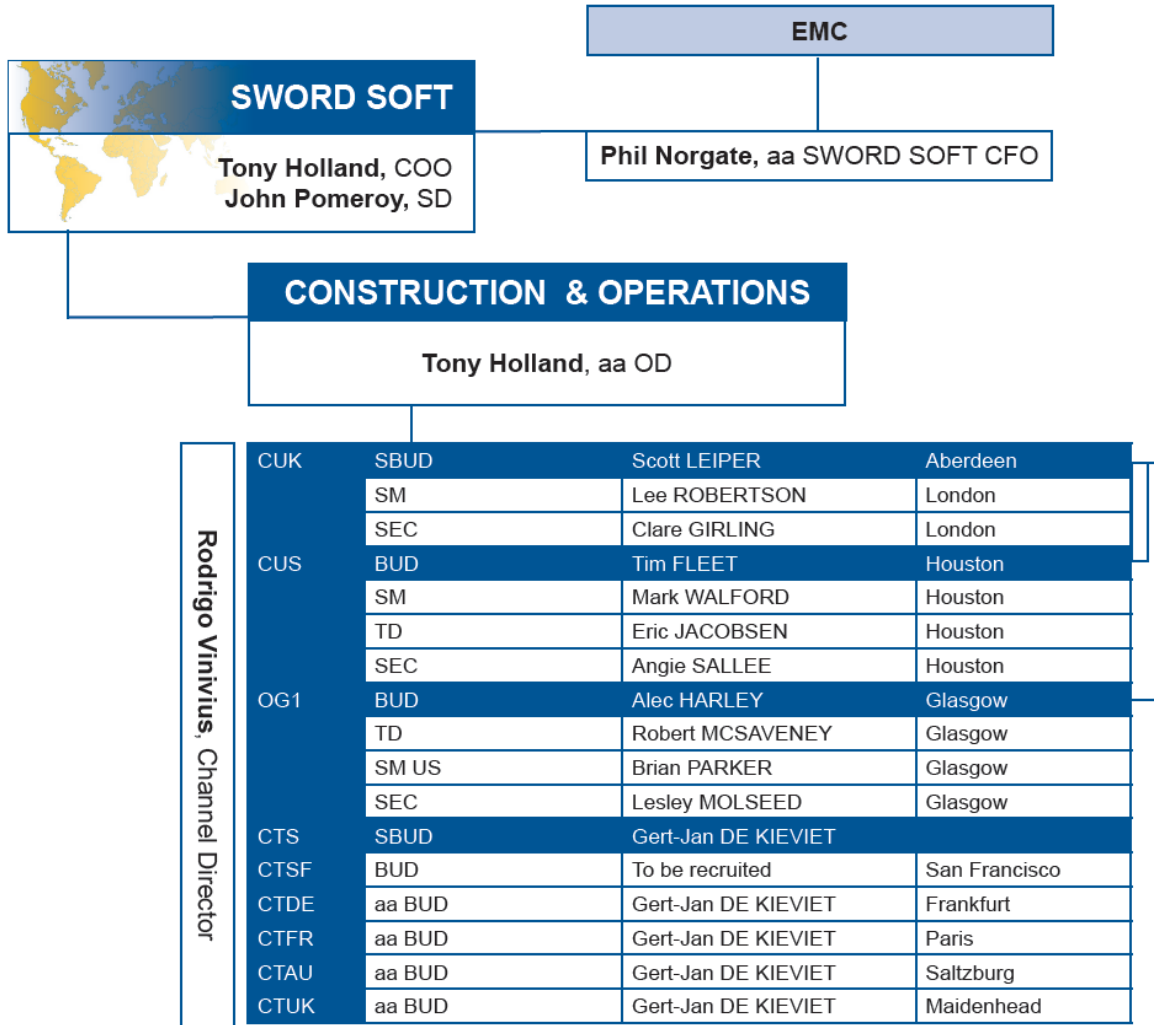
Pradeep Banerji, CTO
Lalitha Balakrishnan, India CFO

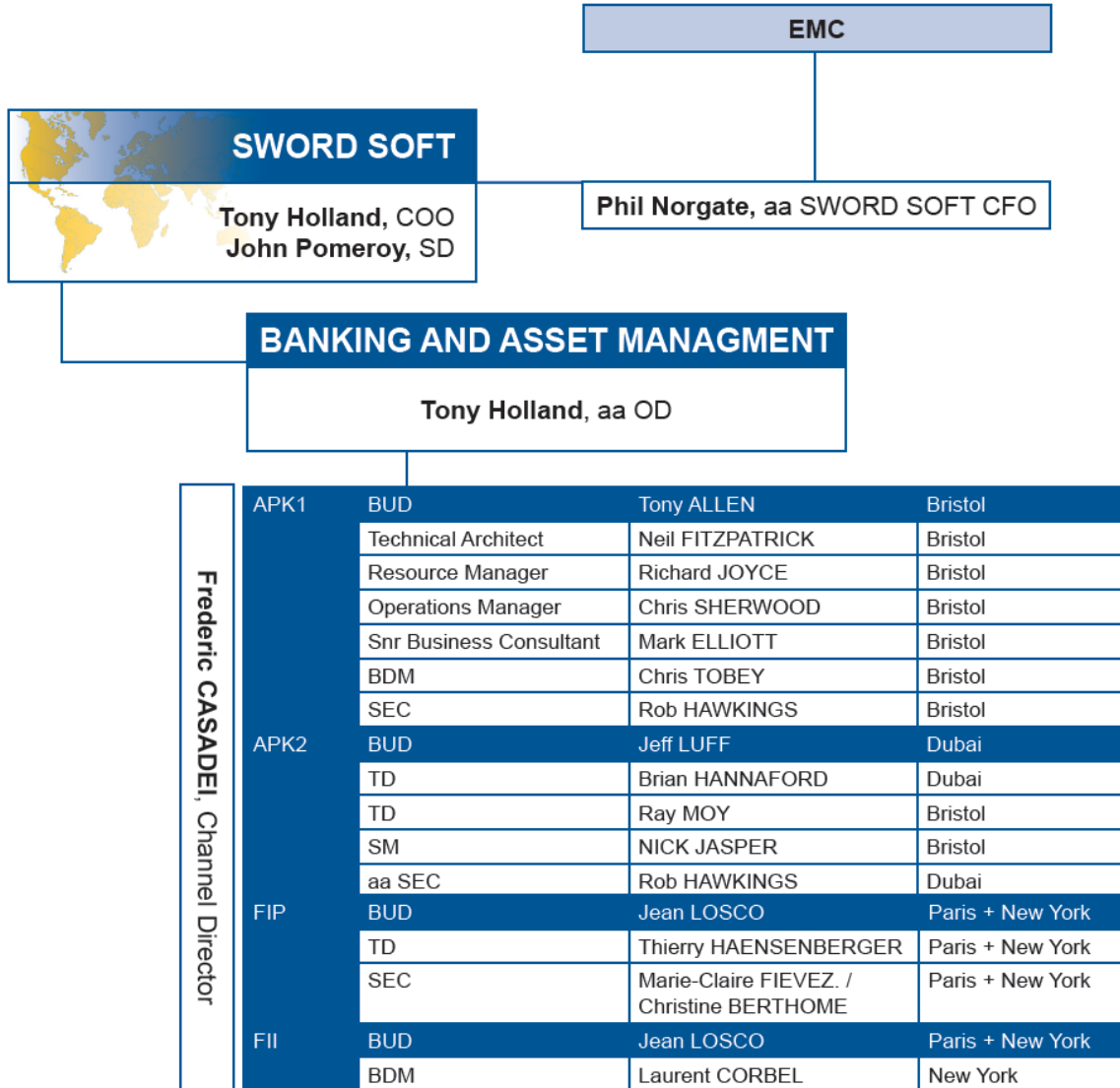
INTERNATIONAL

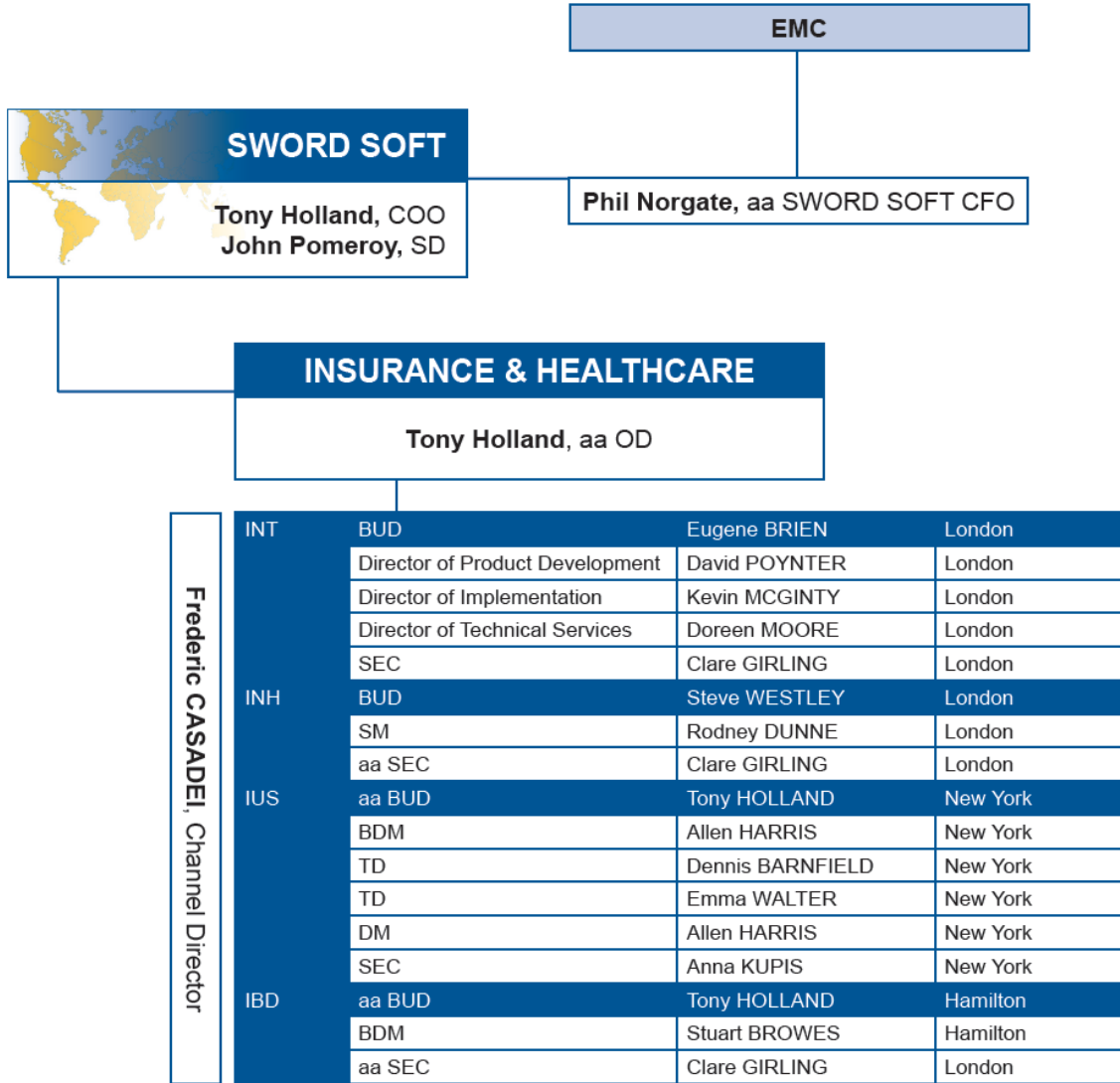
Heath Davies, aa OD

SNE	BUD	David WARREN	New York
	SM	Mark BROWER	New York
	SEC	Anna KUPIS	New York
GIN	Site Director	Lalitha BALAKRISHNAN	Chennai
	aa BUD	Pradeep BANERJI	London
	TD	Sridhar VELLALA	Chennai
	HR Manager	Rex KUMAR	Chennai
	SEC	Ganapathyraman LAKSHMANAN	Chennai
SWP	BUD	Fabrice LIENART	Paris
	TD	Françoise DRAPERI	Paris
	SM	Sandrine BEAUMET	Paris
	SEC	Mélanie BELLIER	Paris









Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 56 ans, président directeur général

De 1989 à 1999, Jacques MOTTARD a créé puis développé la société DECAN, jusqu'à l'OPA amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé SWORD. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques MOTTARD a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 48 ans, directeur administratif et financier / directeur général délégué

Avant d'intégrer SWORD, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe DECAN. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Heath Davies, 42 ans, adjoint au président directeur général / directeur général délégué / Administrateur

Heath Davies était précédemment Directeur Commercial au sein de la société CIMAGE Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par SWORD GROUP il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Tony Holland, 50 ans, « Chief Operational Officer » des opérations produits (Software)

La première partie de la carrière de Tony Holland était tournée vers les services financiers et notamment auprès d'un broker international avant de rejoindre la Lloyd's Corporation. Tony a occupé différents postes chez Intech depuis le début des années 80 jusqu'à sa nomination en tant que Executive Managing Director en 1999. Position qu'il a occupé jusqu'en décembre 2005 quand sous son impulsion Intech a rejoint SWORD GROUP. Depuis Tony a été promu Directeur des opérations en charge des produits (Software).

John Innes, 50 ans, « Chief Operational Officer » des opérations UK (Solutions)

John Innes était directeur des ventes de Pragma Systems avant son acquisition par Sword UK en avril 2005. Auparavant il avait occupé diverses fonctions dans la vente dans le domaine des loisirs, de l'énergie et des systèmes informatiques. Il a été promu Directeur de business unit en 2005 et Directeur des Opérations en 2006. Il est diplômé de langue anglaise de l'université d'Aberdeen.

Jean-Marc Sonjon, 47 ans, adjoint « Chief Operational Officer » de l'opération francophone (Suisse, Benelux et France)

Jean-Marc Sonjon était depuis 1998, le directeur de la Business UNIT "IDL" de DECAN, spécialisée dans les SIG et la GED. Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog. De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

Juan Arcas, 45 ans, directeur des opérations Belgique et Luxembourg

Juan Arcas de nationalité espagnole a passé une grande partie de sa vie en Belgique où il a occupé des postes de consultant et de chargé de développement des activités auprès des institutions européennes depuis 1992. En 2005, il a été nommé directeur d'ASCii, la compagnie de communication acquise par SWORD GROUP. Il a depuis été nommé Directeur des opérations en 2007. Juan est diplômé en linguistique appliquée et théorique.

Scott Leiper, 37 ans, directeur des opérations UK (Nord)

Scott Leiper était Directeur de Business Unit chez Pragma avant son rachat par SWORD en avril 2005. Scott a exercé plusieurs rôles techniques et managériaux dans le secteur du Pétrole et du Gaz quand il travaillait pour Pragma. En 2006 il a été promu Directeur Commercial, en 2007 Directeur de BU et en 2008 Directeur des opérations UK (Nord). Il est diplômé en informatique de l'université Robert Gordon University à Aberdeen.

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent prospectus, certains des dirigeants ci-dessus visés détiennent des options de souscription d'actions de la Société (voir paragraphe 26.2 du rapport de gestion).

L'actionnariat de la Société figure au paragraphe 21.1.7.2.

17.3 Participation des salariés au capital

Néant.

XVIII – Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 24 février 2006 la Société Threadneedle Asset Management Holding a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.
- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 6 mars 2006 la Société Schroders Investment Management Limite a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2007, les membres du Conseil d'Administration (Nicolas MOTTARD, Jacques MOTTARD – en ce compris la détention de Sémaphore Investissements – Heath Davies et 21 CENTRALE PARTNERS) détiennent globalement 18,97 % du capital et 18,66% de droits de vote. Les membres du Comité de Direction Générale (Jacques MOTTARD– en ce compris la détention de Sémaphore Investissements - Françoise FILLOT et Heath Davies) détiennent globalement 20,11 % du capital et 20,86 % des droits de vote.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2006, Messieurs Jacques et Nicolas MOTTARD, ainsi que la Société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS, représentée par Monsieur Jacques MOTTARD, son Gérant, ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble pendant une durée de deux ans, 1.706.002 actions de SWORD GROUP.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir le paragraphe 21.1.7.2.

18.3 Contrôle de la Société

Voir les paragraphes 18.1 et 18.2 ci-dessus.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant.

XIX – Conventions règlementées

19.1 Transactions avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont développées dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Prestations de management aux filiales

Nature et objet : Les sociétés acquises par SWORD GROUP ont bénéficié, à compter de leur date d'entrée dans le groupe, d'une assistance identique à celle offerte à l'ensemble des autres filiales et décrites au chapitre suivant. Les sommes comptabilisées à ce titre ont été les suivantes :

<i>FILIALES</i>	<i>MANDATAIRES SOCIAUX CONCERNES</i>	<i>MONTANT (€)</i>
SWORD IPR LTD	JACQUES MOTTARD ET HEATH DAVIES	0
APAK GROUP LTD	JACQUES MOTTARD ET HEATH DAVIES	80 250
NEXTECH LTD	JACQUES MOTTARD	45 900
ACHIEVER BUSINESS SOLUTIONS LTD	JACQUES MOTTARD ET HEATH DAVIES	27 150

2. Contrat de prestations de direction générale

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Nature et objet : Un avenant n° 1 au contrat de prestations de direction générale de décembre 2006 (politique générale, management de la stratégie, gestion des ressources financières, management de la cotation boursière de la société), conclu par les sociétés SWORD GROUP et SEMAPHORE INVESTISSEMENTS, a été signé le 14 février 2007.

Modalités : Il est prévu que la société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS facture annuellement, avec paiement mensuel, et forfaitairement la somme de 150 000 € au titre des prestations susvisées, et 150 000 € au titre des frais de représentation et de déplacements.

Ce dernier montant de 150 000 € sera facturé mensuellement à titre d'acomptes. Dans l'hypothèse où les frais réellement engagés par SEMAPHORE INVESTISSEMENTS seraient inférieurs à 150 000 €, une régularisation aura lieu au titre du mois de décembre de chaque année. Si SEMAPHORE INVESTISSEMENTS devait engager des coûts exceptionnels, notamment dans le cadre d'acquisitions de sociétés étrangères, entraînant une augmentation de la somme de 150 000 € ci-dessus visée, ces frais exceptionnels seraient pris en charge par votre société.

Montant pris en charges au cours de l'exercice 309 876 €

3. Convention de compte courant

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Une convention de compte courant a été conclue entre la société SWORD GROUP et SWORD Soft Ltd.

Celle-ci prévoit que votre société mette à la disposition de SWORD Soft Ltd des fonds sous la forme d'un compte courant d'associé rémunéré (au taux Euribor 3 mois + 1%), pour lui permettre d'acquies différentes sociétés du groupe SWORD générant une activité "Produits".

Cette convention restera en vigueur pour une durée indéterminée. Sauf accord des deux sociétés, les sommes en capital et intérêts avancées par votre société seront remboursées à la première des dates suivantes : cession par votre société de plus de 50% du capital des droits de vote de SWORD Soft Ltd et introduction en bourse de SWORD Soft Ltd sur un marché réglementé ou non.

Modalités :

Solde débiteur du compte courant au 31 décembre 2007 81 300 483 €
Intérêts perçus et comptabilisés en produits 1 625 510 €

4. Garantie par votre société du paiement par SWORD Soft Ltd d'une partie du prix de l'acquisition de la société APAK

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Votre société s'est portée garante du paiement à l'échéance de l'instrument financier ("Loan Note Instrument") émis par la société SWORD Soft Ltd concernant une partie du prix d'acquisition de la société APAK.

Modalités : Garantie délivrée pour un montant en principal de 1 272 861 £ pour une durée venant au plus tard à expiration le 29 septembre 2008.

5. Cession des actions détenues par votre société au sein de la société FIRCOSOFT au profit de la société SWORD Soft Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Dans le cadre de la réorganisation du groupe et de la création de SWORD Soft Ltd, dont le but est de gérer l'ensemble des participations des sociétés "Produits" du groupe, votre société a cédé l'ensemble des actions détenues au sein du capital social de la société FIRCOSOFT au profit de la société SWORD Soft Ltd.

Modalités : L'opération de cession concerne l'ensemble des actions détenues par votre société au sein du capital de FIRCOSOFT. La vente des 16 610 actions FIRCOSOFT détenues par votre société est effectuée moyennant le prix global de 12 125 300 €.

6. Délégation par votre société à la société SWORD UK d'une partie de ses prestations réalisées pour certaines filiales

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD, Heath DAVIES et Françoise FILLOT

Nature et objet : Délégation à la société SWORD UK d'une partie des prestations financières et de direction qu'elle réalise au profit des sociétés anglaises et américaines, ainsi que celles basées en Afrique du Sud et en Inde.

Modalités : Au titre de ces prestations, il est prévu que SWORD UK facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 1 200 000 €. Aucune charge n'a été facturée en 2007.

7. Délégation par votre société à la société INTECH d'une partie de ses prestations marketing réalisées pour l'ensemble de ses filiales

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Délégation à la société INTECH d'une partie des prestations de marketing (édition de brochures, organisation de séminaires, d'événements particuliers, établissements de slides de présentation) réalisées pour toutes les sociétés du groupe.

Modalités : Au titre de ces prestations, il est prévu que la société INTECH facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 300 000 €. Aucune charge n'a été facturée en 2007.

8. Garantie par votre société du prix définitif d'acquisition par SWORD Soft Ltd de la totalité des actions de Collaboration Technology Inc. (CTI) par voie de fusion entre SWORD Soft Acquisition Corp. Inc. et CTI

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Au terme d'un contrat de fusion ("Agreement of Merger") entre les sociétés SWORD Soft Ltd, SWORD Soft Acquisition Corp. Inc., SWORD GROUP SA, Collaboration Technology Inc. (CTI) et certains actionnaires de CTI, votre société s'est portée garante du paiement du prix définitif d'acquisition par SWORD Soft Acquisition Corp. Inc. de la totalité des actions de CTI.

Modalités : La garantie mise en place porte sur 8 169 K\$.

9. Abandon de compte courant au profit de SWORD TECHNOLOGIES

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Françoise FILLOT

Nature, objet et modalités : Votre société a abandonné un compte courant de 2,1 M€ au profit de la société SWORD TECHNOLOGIES. Celui-ci a été consenti sous clause résolutoire de retour à meilleure fortune ou en cas de vente de la majorité des actions de SWORD TECHNOLOGIES.

10. Cession des actions détenues par votre société au sein de la société NEXTECH au profit de la société SWORD Soft Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD et Heath DAVIES

Nature et objet : Dans le cadre de la réorganisation du groupe et de la création de SWORD Soft Ltd, dont le but est de gérer l'ensemble des participations des sociétés "Produits" du groupe, votre société a cédé l'ensemble des actions détenues au sein du capital social de la société NEXTECH au profit de la société SWORD Soft Ltd.

Modalités : L'opération de cession a concerné l'ensemble des actions détenues par votre société au sein du capital de NEXTECH. La vente a été effectuée moyennant le prix global de 3 672 735 €. Cette cession a été effectuée sur la base de la valeur nette comptable des titres augmentée des frais d'acquisition.

11. Refacturations diverses par deux filiales

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD (SWORD SA et LINKVEST) et Françoise FILLOT (SWORD SA)

Nature et objet : Votre société a pris en charge (i) une partie du loyer de la rue de Lyon (SWORD SA) et (ii) des frais d'infrastructures (LINKVEST) dans les conditions ci-dessous décrites.

Modalités : Les dépenses prises en charge par votre société sont les suivantes :

- Refacturation par SWORD SA d'une partie des locaux que celle-ci utilise sur son site de Paris, rue de Lyon, pour une valeur de 155 K€.
- Refacturation par LINKVEST de frais d'infrastructures pour une valeur de 198 K€.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Prestations de management aux filiales

Nature et objet : Votre société apporte aux filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie sont calculées d'un forfait par salarié et par mois, de 470 € pour les filiales françaises et 150 € pour les sociétés étrangères (sauf en Inde et au Liban où le taux appliqué est de 15 €).

Les montants facturés au titre de l'exercice 2007 sont les suivants :

Filiales	Montant (€)
SWORD SA	1 058 910
FIRCOSOFT	208 680
SWORD Inc.	60 300
SWORD UK	363 600
SWORD Suisse	0
SWORD TECHNOLOGIES	253 350
GLOBAL INDIA	11 610
ASC II	155 250
SOUTH AFRICA	18 000
SWORD SERVICES - Belgique	18 000
SWORD CONSULTING (ex STELLON) – Suisse	19 800
SWORD ATLANTIQUE	187 530
INTECH	199 800
SWORD SERVICES (ex LINKVEST) – Suisse	103 500
HARVARD	6 750
SWORD SAS	124 080
SWORD LEBANON	3 600
RTE Ltd	219 376
SWORD SOLUTIONS	12 690
FIRCOSOFT Inc.	5 400

2. Contrat de sous-location

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée, votre société sous-loue à la société SWORD SA les locaux ci-après situés à Saint-Didier au Mont D'or (Rhône), 9 avenue Charles de Gaulle, comprenant :

- un premier bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 676 m²,
- un second bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 1 238 m²,
- un terrain attenant.

Cette sous-location a pris effet au 1er janvier 2006, pour une durée de 7 années, expirant le 31 décembre 2012.

Le loyer annuel hors taxes et hors charges, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice trimestriel de l'INSEE du coût de la construction, s'élève à 289 237 €, auquel s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le loyer refacturé par votre société représente un produit de 297 000 €.

Villeurbanne et Lyon, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'AUDIT FINANCIER
ET DE CONTROLE INTERNE**

Alain DESCOINS

Jacques CONVERT
Associé Gérant

XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)

20.1.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2007

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007
Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2007

(En KEuros)	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	3 849	3 422
Production immobilisée		
Autres produits	2	6
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 850	3 428
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	2 059	1 684
Impôts et taxes	61	104
Frais de personnel	306	486
Dotations nettes aux amortissements et provisions	123	-329
Autres charges d'exploitation	65	59
CHARGES D'EXPLOITATION	2 614	2 004
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 236	1 424
RESULTAT FINANCIER	37 268	3 661
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	38 504	5 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 495	51
Impôts sur les sociétés	771	-71
RESULTAT NET	41 228	5 208

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2007**ACTIF**

(en Keuros)	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	25	11	14	18
Immobilisations corporelles	38	6	32	0
Immobilisations financières	106 963	802	106 161	114 071
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	107 025	818	106 207	114 090
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	11		11	3
Autres créances et compte de régul	111 476	113	111 363	14 570
Actions propres			0	104
Autres valeurs mobilières de placement			0	154
Disponibilités	282		282	185
TOTAL ACTIF CIRCULANT	111 769	113	111 656	15 016
TOTAL GENERAL	218 794	931	217 863	129 106

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2007****PASSIF**

(en Keuros)	31/12/2007	31/12/2006
Capital	9 290	7 637
Prime d'émission	100 909	38 909
Réserve légale	842	582
Autres réserves	1 734	1 734
Report à nouveau	4 013	2 966
Résultat net	41 228	5 208
CAPITAUX PROPRES	158 016	57 035
Autres fonds propres		
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	158 016	57 035
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières	59 221	71 538
DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés	513	354
Autres dettes et comptes de régularisation	112	179
TOTAL PASSIF CIRCULANT	59 846	72 071
TOTAL GENERAL	217 863	129 106

20.1.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de SWORD GROUP SA au 31 décembre 2007

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 217 862 723,27 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 41 228 349,61 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007.

L'activité de SWORD GROUP est exclusivement consacrée à :

- La gestion des participations du groupe SWORD
- La mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financières, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Participations

Au cours de l'exercice 2007, SWORD GROUP a acquis les participations suivantes :

- 8% du capital de la société SWORD SAS, pour un montant de 297 K€, portant sa participation dans cette société à 100%,
- 81% du capital de la société brésilienne NEXTECH, pour un montant de 3 240 K€, portant sa participation à 100%
- 6 % du capital de la société LYODSSOFT pour un montant total de 645 K€,
- 0,96 % du capital de la société SWORD TECHNOLOGIES, pour un montant de 346 K€, portant sa participation à 100%.

SWORD GROUP a constitué la société anglaise SWORD SOFT destinée à regrouper toutes les participations du groupe évoluant dans le domaine du produit. Au 31 décembre 2007, SWORD GROUP détient 94% de SWORD SOFT, pour un montant investi de 94 K€.

Pour permettre la constitution d'un pôle « Produits » autour de sa filiale SWORD SOFT, SWORD GROUP a, par ailleurs, cédé à sa filiale, ses participations dans les sociétés suivantes : l'opération a été réalisée à la valeur du marché :

- 92,17% de participation dans la société FIRCOSOFT, pour un montant de 12 125 K€,
- 100% de la société NEXTECH pour un montant de 3 671 K€.

SWORD GROUP a enfin cédé la société SWORD SERVICES pour un montant de 53 K€.

Organisation

A compter du 1^{er} janvier 2007, Monsieur Jacques MOTTARD et son assistante sont devenus salariés de la société SEMAPHORE Investissements, société holding de Monsieur Jacques MOTTARD. Un contrat de prestations de direction générale a été mis en place entre SEMAPHORE Investissements et SWORD GROUP.

Financement

Le directeur général, agissant sur subdélégation conférée par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, a constaté le 9 mars 2007 la réalisation corrélative de l'augmentation de capital par émission de 1 437 500 actions nouvelles, celui-ci passant de 7 636 840 € à 9 074 340 €.

Le directeur général a constaté le 2 avril 2007 l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215 625 actions nouvelles celui-ci étant porté de 9 074 340 € à 9 289 965 €.

L'augmentation de capital a entraîné la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de

62 001 K€. A noter qu'un montant de 2 471 K€ correspondant aux frais d'émission nets d'impôts de cette augmentation de capital é été imputé sur la prime d'émission.

Cet appel au marché financier est destiné à financer la croissance du groupe. Dans l'attente de la réalisation des opérations de croissance externe prévues au business plan, cette levée de fonds a permis de réduire l'utilisation des différentes lignes de crédit sans affecter la capacité d'endettement du groupe.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement la marque SWORD qui a été acquise et des logiciels amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.2. Immobilisations corporelles

La société détient un véhicule qui est amorti sur 4 ans.

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année dans le cadre de la validation de la valeur des actifs incorporels dans les comptes consolidés (normes IAS 36).

La valeur des titres dans les comptes annuels de SWORD GROUP ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont rattachés aux actifs concernés.

3.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2007 aux taux de clôture.

3.5. Actions propres

Au 31 décembre 2007 la société ne détient plus d'actions propres.

3.6. Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'effectif réduit.

3.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

Il comprend aussi la plus value sur cession des actions propres.

3.8. Impôts sur les sociétés

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Le groupe d'intégration fiscale est constitué de SWORD GROUP (société de tête) et de SWORD SA au 31 décembre 2007.

NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT

4.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 305 728 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/07	31/12/06
Rémunérations brutes	216 802	343 563
Charges sociales	88 926	142 060
Participation et intéressement		
Total	305 728	485 623

Effectif :

	31/12/07	31/12/06
Cadres	2	4
Non-cadres		
Total	2	4

4.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

(en €)	31/12/07	31/12/06
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	10 355	4 834
Dotations nettes provisions clients et autres créances	113 000	
Dotations nettes autres provisions risques et charges		- 333 874
Total	123 355	- 329 040

4.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	2 614 235	3 850 371
Dont entreprises liées	365 508	3 788 893

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	5 610 792	42 878 924
Dont entreprises liées	2 315 125	42 601 007

4.4. Résultat financier

(en €)	31/12/07 (12 mois)	31/12/06 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	563 979	237 755
Intérêts sur comptes courant	215 125	274 796
Intérêts bancaires	2 055 931	1 992 858
Mali sur actions propres	12 352	20 707
Différences négatives de change	663 405	1 551 495
Abandon de comptes courants	2 100 000	
Autres charges financières		633
Total charges financières nettes	5 610 792	4 078 244
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions		
Produit financier des participations	39 757 917	5 559 224
Produits sur VMP	118 956	2 985
Intérêts sur comptes courants	2 855 249	698 719
Boni sur actions propres		
Différences de change	78 251	1 478 558
Autres produits financiers (SWAP)	68 551	
Total produits financiers.	42 878 924	7 739 486
Résultat financier	37 268 132	3 661 242

4.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/07 (12 mois)	31/12/06 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	20 396	123 467
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	3 480 158	(72 319)
Autres charges ou produits exceptionnels	(5 513)	
Résultat exceptionnel	3 495 041	51 148

Le résultat exceptionnel 2007 est essentiellement constitué de la plus-value réalisée sur la cession à la société SWORD SOFT de la participation détenue dans la société FIRCOSOFT.

4.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/07	31/12/06
Résultat	41 228 350	5 207 542
Amortissements	10 355	4 834
Provisions	676 979	(96 119)
Marge brute d'autofinancement	41 915 684	5 116 257
Résultat sur cessions d'actifs	3 480 158	(72 319)
Capacité d'autofinancement	38 435 526	5 188 576

4.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	38 504 269	1 235 665	37 268 604
Résultat exceptionnel	3 495 041		3 495 041
IS lié à l'intégration fiscale		- 464 705	464 705
Participation des salariés			
Résultat comptable	41 999 310	770 960	41 228 350

Au 31 décembre 2007, aucune filiale intégrée fiscalement ne dispose de déficit fiscal reportable, précédemment imputé sur le résultat fiscal d'ensemble.

4.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- Organic	1 722
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	
- Déficit reportables	248 110
Total allègements de la dette future	249 832

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2007		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	24 500	10 875	13 625
Total	24 500	10 875	13 625

5.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/07	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/07
Marques et brevets					
Valeurs brutes	24 500				24 500
Amortissements	(6 042)	(4 833)			(10 875)
Net	18 458				13 625
Total	18 458	(4 833)			13 625

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2007		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Matériel de transport	37 863	5 522	32 341
Total	37 863	5 522	32 341

6.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/07	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/07
Matériel de transport					
Valeurs brutes		37 863			37 863
Amortissements		(5 522)			(5 522)
Net		32 341			32 341
Total	0	32 341			32 341

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

7.1. Détail du poste

(en €)	31/12/07		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	106 888 543	801 734	106 086 809
Dépôts et cautionnements	74 250		74 250
Autres immobilisations financières			
Total	106 962 793	801 734	106 161 059

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

7.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/07	Acquisitions	Cessions	31/12/07
Titres de participation				
Valeurs brutes	114 234 891	5 203 983	(12 550 331)	106 688 543
Amortissements	(237 755)	(563 979)		(801 734)
Net	113 997 136	4 640 004	(12 550 331)	106 086 809
Dépôts				
Valeurs brutes	74 250			74 250
Provisions				
Net	74 250			74 250
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	-			
Provisions	-			
Net	-			
Total	114 071 386	4 640 004	(12 550 331)	106 161 059

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A l'achat de 81 % du capital de la société NEXTECH pour un montant de 3 239 K€,
- A l'achat de 8 % du capital de la société SWORD SAS pour un montant de 296 K€,
- Au rachat de 94 % du capital de la société SWORD SOFT pour un montant total de 94 K€,
- Au rachat de 0,96 % du capital de la société SWORD TECHNOLOGIES pour un montant total de 346 K€,
- Au rachat de 0,27 % du capital de la société SBT pour un montant total de 68 K€,
- Au rachat de 10,5 % du capital de la société SWORD SERVICES pour un montant total de 47 K€,
- Au rachat de 6 % du capital de la société LYODSSOFT pour un montant total de 645 K€,
- Au paiement de frais d'acquisition de la société LINKVEST pour un montant de 42 K€,
- Au paiement des compléments de prix de la société STELLON pour un montant de 427 K€.

Les cessions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A la cession de la société FIRCOSOFT pour une valeur nette comptable de 8 701 K€,
- A la cession de la société SWORD NORD pour une valeur nette comptable de 131 K€,
- A la cession de la société SWORD SERVICES pour une valeur nette comptable de 47 K€,
- A la cession de la société NEXTECH pour une valeur nette comptable de 3 671 K€.

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/06		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	3 372		3 372
Autres créances	14 404 997		14 404 997
Charges constatées d'avance	164 503		164 503
Total	14 572 872		14 572 872
<u>Dont entreprises liées</u>			
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	13 584 652		13 584 652
Charges constatées d'avance			
Total	13 584 652		13 584 652

(en €)	31/12/07		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	10 835		10 835
Autres créances	111 136 055	113 000	111 023 055
Charges constatées d'avance	50 636		50 636
Total	111 197 526	113 000	111 084 526
<u>Dont entreprises liées</u>			
Créances clients et d'exploitation	5 400		5 400
Autres créances	110 726 606		110 726 606
Charges constatées d'avance			
Total	110 732 006		110 732 006

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des sommes laissées en comptes courants au profit des filiales du groupe. Leur montant augmente principalement en raison de la société SWORD SOFT, filiale de SWORD GROUP, qui a racheté des sociétés du groupe. Ces créances ont une échéance inférieure à un an, sauf les comptes courants bloqués.

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	01/01/2007	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Augmentation capital	31/12/2007
Capital	7 637				1 653	9 290
Primes d'émission	38 909				62 000	100 909
Réserve légale	582	260				842
Autres réserves	1 734					1 734
Report à nouveau	2 966	4 948		-3 901		4 013
Résultat	5 208	-5 208	41 228			41 228
Total	57 035	-	41 228	- 3 900	63 653	158 016

Capital social et titres donnant accès au capital

Capital social

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD SA à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercé jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 7 636 840 euros divisé en 7 636 840 actions de 1 € de valeur nominale.

Le directeur général, agissant sur subdélégation conférée par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, a constaté le 9 mars 2007 la réalisation corrélative de l'augmentation de capital par émission de 1 437 500 actions nouvelles, celui-ci passant de 7 636 840 € à 9 074 340 €.

Le directeur général a constaté le 2 avril 2007 l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215 625 actions nouvelles celui-ci étant porté de 9 074 340 € à 9 289 965 €.

L'augmentation de capital a entraîné la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€. A noter qu'un montant de 2 471 K€ correspondant aux frais d'émission nets d'impôts de cette augmentation de capital é été imputé sur la prime d'émission.

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Stocks options

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de SWORD GROUP a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société SWORD GROUP à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options attribuées s'élève à 51 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} et 2^{ème} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice 2007, aucune option n'a été exercée.

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET

10.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/07	31/12/06
Autres emprunts long terme et moyen terme	54 870 000	66 985 000
Autres dettes financières	4 356 910	3 916 370
Concours bancaires courants	(5 593)	833 434
Endettement brut total	59 221 317	71 734 804
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement		257 821
Disponibilités et assimilés	281 659	185 383
Endettement net total	58 939 658	71 291 600

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor +1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

Les autres emprunts sont constitués principalement par des droits de tirage et des billets à ordre auprès des établissements financiers.

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant:

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 ou 3 selon les contrats,
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

Les mêmes conditions sont prévues sur la filiale RTE, dans le cadre régissant l'emprunt du crédit agricole d'un montant de 5M€.

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, SWORD GROUP est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 54 870 K€ au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

10.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/07	31/12/06
Echéances		
< 1 an	1 250 000	14 600 000
1 an < X > 5 ans	25 520 000	52 385 000
> 5 ans	28 100 000	
Total	54 870 000	66 985 000

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/07	31/12/06
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	513 226	353 964
Dettes fiscales et sociales	108 055	146 054
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 672	3 034
Produits constatés d'avance		30 000
Total	624 953	533 052
<u>Dont entreprises liées</u>		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	-	-

NOTE 12 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en €)	31/12/07	31/12/06
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	412 834	232 051
Dettes fiscales et sociales	69 647	50 817
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total	482 481	282 868

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/07	31/12/06
Engagements financiers donnés		
Cautions sur loyers futurs	730 (2)	730 (2)
Autres cautions	1 900 (1)	2 920 (1)
Cautions sur marchés étrangers	-	780 (3)
Cautions de paiement étranger	7 285 (5)	-
Engagements reçus		
Cautions reçus	-	-
Autres engagements reçus	2 100 (6)	220 (4)

- (1) Les cautions portent sur les emprunts bancaires souscrites par SWORD SA pour un montant de 6 098 K€, utilisées à hauteur de 1 220 K€ au 31 décembre 2006 et non utilisées au 31 décembre 2007 et sur un solde bancaire pour SWORD TECHNOLOGIES à hauteur de 1 900 K€.
- (2) Les cautions sur loyers sont réalisées auprès de ULSTER ESTATE.
- (3) Les cautions sur marchés étrangers correspondent à des engagements liés à des commissions devant être versées à John Innes et Scott Leiper.
- (4) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.
- (5) La caution sur paiement étrangers correspond à un engagement de paiement devant être versé à Anthony Bracey lié à l'acquisition d'APAK pour 1 736 K€ et à un engagement de paiement devant être versé par SWORD SOFT au vendeur de CT SPACE pour 5 549 K€.
- (6) La société SWORD GROUP a reçu un engagement concernant un abandon de compte courant avec la société SWORD TECHNOLOGIES avec retour à meilleure fortune à hauteur de 2,1 M€.

NOTE 14 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (2 personnes) des comités de direction et d'opérations ont perçu au titre de l'exercice 2007, une rémunération brute de 208 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 65 K€.

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

SWORD GROUP, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas, elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

NOTE 16 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK - NY 10169 - USA	679	845 658	100	5 536 322	5 536 322	2 029 190	8 361 519	124 906	NEANT	31/12
SWORD CREATION INFORMATIQUE PO BOX 9518 PRETORIA 0001 - AFRIQUE DU SUD	10	124 624	100	106 714	106 714	14 513	0	- 2 505	NEANT	31/12
SWORD SUISSE 36 place du midi SION VALAIS	151 085	(154 904)	95,60	269 699	31 944	1 091 747	5 298	(35 110)	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
SWORD UK 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	57 680 491	3 515 817	100	68 753 739	68 753 739	5 194 746	33 933 402	24 522 413	30 104 438	31/12
SWORD SA 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	3 471 250	1 446 144	100	4 730 512	4 730 512	7 934 609	22 911 363	939 498	7 220 138	31/12
SWORD TECHNOLOGIES Luxembourg SA 105 Route d'Arlon L-8009 Stassen LUXEMBOURG	31 000	456 126	100	11 692 000	11 692 000	9 906 984	24 570 514	197 214	1 296 914	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
FI SYSTEM BELGIUM 49-51 Rue de Trèves Bruxelles	6 064 000	(3048 439)	100	3 000 000	3 000 000		0	323 557	NEANT	31/12
SWORD SAS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	37 000	411 749	100	2 616 478	2 616 478	379 351	4 050 289	408 018	554 001	31/12
SWORD SOFT 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	100 000	(937 318)	94	93 800	93 800	81 300 484	0	(991 317)	NEANT	31/12

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En K€	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net					
SWORD DDS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	40 000	14 315	100	618 295	54 316		0	10 311	582 425	31/12
SWORD ATLANTIQUE 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	50 000	474 735	80	40 000	40 000	5 345	3 279 905	363 556	NEANT	31/12
LINKVEST Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	1 208 678	1 046 759	100	5 698 411	5 698 411	101 520	9 474 985	340 770	NEANT	31/12
STELLON Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	60 434	450 423	100	2 752 981	2 752 981	59 305	2 220 311	167 765	NEANT	31/12

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En K€	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net					
<u>2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)</u>										
<u>3 - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations (moins de 10% du capital détenu)</u>										
SBT			3,06	322 589	322 589				NEANT	31/12
LOG & PI CONSULTING			5	11 115	11 115	237 928			NEANT	Prêt déprécié à hauteur de 113 000€ 31/12
LYODSSOFT			6	645 776	645 776				NEANT	31/12

Pour les sociétés SBT, LOG & PI CONSULTING et LYODSSOFT, le capital, les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat du dernier exercice clos ne sont pas disponibles à la date d'impression du présent document.

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

20.3 Comptes consolidés annuels**20.3.1 Comptes consolidés 2007****SWORD GROUP CONSOLIDE
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2007**

(en milliers d'euros)

	Note annexe	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	6.1	179 045	142 005
Achats consommés		-14 825	-6 075
Autres achats et charges externes		-51 680	-45 940
Impôts et taxes		-1 314	-1 456
Salaires et Charges sociales	7.1	-77 983	-65 240
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7.2	-3 897	-1 196
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	-7	124
Résultat opérationnel courant		29 339	22 222
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	7.5	353	2 258
Autres produits et charges opérationnels non courants	7.6	-460	-531
Résultat opérationnel		29 232	23 949
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	7.7	152	47
Coût de l'endettement financier brut	7.8	-2 134	-2 096
Coût de l'endettement financier net		-1 982	-2 050
Autres produits et charges financières	7.9	1 395	-134
Résultat avant impôts		28 645	21 766
Impôts sur les sociétés	7.10	-9 734	-6 017
Résultat net de l'ensemble consolidé		18 911	15 748
Dont part revenant au groupe		18 532	15 632
Dont part revenant aux minoritaires		380	117
Résultat par action	7.11	2,09	2,06
Résultat dilué par action	7.11	2,09	2,06
Montant des dividendes comptabilisés (en euros)		3 900 626	2 220 148
Montant distribué par action (en euros)		0,42	0,30

SWORD GROUP CONSOLIDE
BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2007
ACTIF

(en milliers d'euros)

	<i>Note annexe</i>	31/12/2007			31/12/2006
		Brut	Amort prov	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	8	162 925		162 925	119 050
Autres immobilisations incorporelles	9	5 365	1 863	3 502	4 604
Immobilisations corporelles	10	27 278	21 010	6 268	4 972
Actifs financiers non courants	11	2 886		2 886	1 466
Autres actifs non courants	11			0	843
Impôts différés actifs		172		172	279
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		198 625	22 873	175 752	131 215
ACTIFS COURANTS					
Actifs destinés à la vente Clients et comptes rattachés	14	782	17	766	0
Autres actifs courants	12	76 756	2 139	74 617	58 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	9 699	118	9 581	10 988
	15	26 905	30	26 875	9 836
TOTAL ACTIFS COURANTS		114 141	2 303	111 838	78 966
TOTAL ACTIF		312 767	25 176	287 590	210 180

SWORD GROUP CONSOLIDE**BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2007****PASSIF**

(en milliers d'euros)

	<i>Note annexe</i>	31/12/2007	31/12/2006
FONDS PROPRES CONSOLIDES			
Capital	16	9 290	7 637
Prime d'émission	16	100 909	38 909
Réserves - part du groupe	16	19 425	20 175
Résultat net - part du groupe		18 532	15 632
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		148 155	82 352
Intérêts minoritaires		1 125	423
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDES		149 280	82 775
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour retraites	17	225	168
Autres provisions non courantes	17	67	120
Dettes financières long terme	15	53 648	52 422
Dettes liées à des compléments de prix	3	964	2 811
Autres passifs non courants		4 252	437
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		59 156	55 958
PASSIFS COURANTS			
Passif destiné à la vente	14	502	
Provisions courantes	17		69
Fournisseurs et comptes rattachés	18	23 625	16 413
Dettes d'impôt société	19	7 234	4 277
Autres passifs courants	19	45 747	33 653
Dettes financières court terme	15	2 047	17 034
TOTAL PASSIFS COURANTS		79 154	71 447
TOTAL GENERAL		287 590,449	210 180

SWORD GROUP CONSOLIDE
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
31/12/2007

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2005	7 408	34 716	10 923	320	10 803	-52	64 117	934	65 051
- Résultat de l'exercice					15 632		15 632	116	15 748
-Variations des écarts de conversion						206	206		206
- Opérations sur actions propres				198			198		198
- Paiement en actions									
- Augmentation de capital (note 16)	228	4 193					4 421		4 421
- Affectation du résultat			10 803		-10 803		0		0
- Dividendes versés par la mère			-2 220				-2 220		-2 220
- Variation de périmètre							0	-627	-627
Situation à la clôture 31/12/2006	7 636	38 909	19 506	518	15 632	154	82 354	423	82 777
- Résultat de l'exercice					18 532		18 532	380	18 911
-Variations des écarts de conversion						-12 114	-12 114	-359	-12 473
- Opérations sur actions propres				117			117		117
- Paiement en actions							0		0
- Revalorisation de titres			208				208		208
- Opérations sur stocks options			203				203	8	211
- Augmentation de capital (note 16)	1 653	62 000					63 654		63 654
- Affectation du résultat			15 632		-15 632		0		0
- Dividendes versés par la mère			-3 900				-3 900		-3 900
- Variation de périmètre et divers			-896				-896	673	-223
Situation à la clôture 31/12/2007	9 290	100 909	30 751	634	18 532	-11 960	148 156	1 125	149 280

Les produits et charges directement passés par les réserves (variations des écarts de conversion, plus-values de cession des actions propres et réévaluation des titres disponibles à la vente) s'élèvent à 294 K€ en 2007, 116 K€ en 2006 et 1 091 K€ en 2005.

SWORD GROUP CONSOLIDE

**Tableau des flux de trésorerie
(1er janvier au 31 décembre 2007)**

(en K€)	Note annexe	31/12/2007	31/12/2006
Flux provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé		18 911	15 748
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
• Dotations aux amortissements		2 858	1 728
• Dotations / reprises sur autres provisions		-68	-591
• Plus ou moins-value de cession d'actifs non courant		-353	-2 258
• Rémunération payées en actions		212	
Coût de l'endettement financier net		1 982	2 050
Charges d'impôt (exigible et différés)		9 734	6 017
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		33 277	22 695
Impôt société payé		-6 222	-6 536
Intérêts payés		-1 982	-2 050
Variation du besoin en fonds de roulement.	22	-12 247	-11 104
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS		12 825	3 005
Flux d'investissement			
Décaissement sur acquisition			
• immobilisations incorporelles		-884	-2 725
• immobilisations corporelles		-3 502	-1 915
• immobilisations financières		-1 810	-430
Encaissement sur cessions			
• immobilisations incorporelles		12	2 673
• immobilisations corporelles		113	2 151
• immobilisations financières		201	61
Incidence des variations de périmètre (1)	22	-33 035	-18 988
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS		-38 905	-19 174
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS		-26 080	-16 168
Flux sur opérations financières			
Dividendes versés par la société mère		-3 901	-2 220
Dividendes versés aux minoritaires		0	-98
Fonds nets reçus par :			
• Augmentation de capital et de prime d'émission		63 654	4 421
• Souscription d'emprunt à long terme		45 150	22 776
Rachat / cession d'actions propres		118	198
Remboursement des dettes à long terme.		-59 568	-8 022
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		45 452	17 056
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		19 372	888
Trésorerie nette à la cloture (A)		26 149	8 634
Trésorerie à l'ouverture (B)		8 634	7 754
Incidence des variations des cours des devises		1 857	9
Variation trésorerie (B)-(A)		19 372	888
Trésorerie et équivalents de trésorerie		26 946	9 836
Concours bancaires créditeurs		-797	-1 202
Trésorerie nette (1)		26 149	8 634

(1) dont SWORD SOUTH AFRICA pour 71 K€

20.3.2 Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2007

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

SWORD GROUP est une société anonyme de droit français, située 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or. SWORD GROUP est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. L'activité du groupe par métier est décrite à la note 2.6. « informations sectorielles ».

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- SWORD GROUP a procédé, en mars 2007, à une augmentation de capital, réalisée en deux temps :
 - dans un premier temps, elle s'est traduite par une levée de fonds de 57,5 millions d'euros
 - et dans un second temps par l'exercice d'une option de surallocation pour un montant de 8,6 M€.

Cet appel au marché financier est destiné à financer la croissance du groupe. Dans l'attente de la réalisation des opérations de croissance externe prévues au business plan, cette levée de fonds a permis de réduire l'utilisation des différentes lignes de crédit sans affecter la capacité d'endettement du groupe.

- Le 27 janvier 2006, SWORD GROUP avait acheté 10 % de la société NEXTECH, située au Brésil. Cette société développe une activité en « Enterprise Content Management (ECM) » dans différents pays d'Amérique du sud. Au 31 décembre 2006, un complément d'acquisition des titres de NEXTECH a été effectué portant le pourcentage de détention à 19 %. Le 28 mars 2007, SWORD GROUP a acquis les 81% du capital restants portant sa participation à 100%. NEXTECH développe et commercialise ses propres produits complémentaires dont sa base technologique provient des outils SWORD de Document Management. NEXTECH réalisait un chiffre d'affaires d'environ 1,5 M€ par an à la date d'acquisition.
- Le 5 avril 2007, SWORD UK a acquis 100% des titres de la société ACHIEVER, basée près de Londres. Cette société développe et commercialise un produit de « GRC Management » (Gouvernance, Risk, Compliance) à destination des grandes entreprises. ACHIEVER réalisait, à la date d'acquisition, un chiffre d'affaires d'environ 3,3 M€ par an.
- Le 16 avril 2007, la société SWORD SOFT basée près de Londres a été créée. Cette société détenue à 94% par SWORD GROUP est destinée à détenir toutes les activités « produits » du groupe ; le 31 mai 2007, les sociétés FIRCOSOFT et NEXTECH, filiales « produits » directes de SWORD GROUP, ont ainsi été cédées en totalité par SWORD GROUP à SWORD SOFT ; le 31 août 2007, les sociétés ACHIEVER et INTECH, filiales « produits » directes de SWORD UK, ont été cédées en totalité par SWORD UK à SWORD SOFT. Ces cessions, à caractère interne au groupe, sont sans incidence sur le résultat consolidé.
- Le 20 juillet 2007, SWORD SOFT a acquis 100% des titres de la société APAK, basée près de Bristol (Grande- Bretagne) et à Dubaï. Cette société développe et commercialise des produits de gestion d'actifs. APAK réalise un chiffre d'affaires d'environ 13 M€ par an.

- Le 7 novembre 2007, RTE (filiale de SWORD UK) a acquis 100% des titres de la société POWERSOFT, basée près de Lausanne (Suisse). Cette société est spécialisée dans le domaine des systèmes d'informations géographiques. POWERSOFT réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ par an.
- Le 30 novembre 2007 SWORD UK a acquis 100 % du capital de la société anglaise Blue Tangent à cette même date, SWORD UK a absorbé Blue Tangent. Cette entité qui est spécialisée en technologie documentum, réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ par an
- Le 20 décembre 2007, SWORD SOFT a acquis 100% des titres de la société CT SPACE, basée à San Francisco, et, au travers de filiales, en Grande Bretagne, en France, en Allemagne et en Autriche. Cette société est spécialisée dans le domaine du GRC Management et commercialise des produits dédiés à la gestion de projets de grande envergure pour le marché pétrolier et le marché de l'ingénierie civile. CT SPACE réalise un chiffre d'affaires d'environ 11 M€ par an.
- A la fin de l'année 2007, la société IPR a été constituée au Pays de Galles pour recevoir le nouveau New information technology Center mis en place en partenariat avec le Welsh Assembly government et doit bénéficier d'une subvention de 3,6 M£. N'ayant eu aucune activité au cours de l'exercice 2007, cette société n'est pas consolidée au 31 décembre 2007.
- Au 31 décembre 2007, création de SWORD INTEGRA qui reprendra en 2008 les activités liées au marché public et privé belge de SWORD TECHNOLOGIES (Belgique + Luxembourg).
- A noter, enfin, qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, Monsieur MOTTARD et son assistante sont devenus salariés de la société SEMAPHORE Investissements, société holding de Monsieur Jacques MOTTARD. Un contrat de prestations de direction générale a été mis en place entre SEMAPHORE Investissements et SWORD GROUP.

L'incidence des variations de périmètre sur les comptes 2007 est donnée en note 3 et en note 7.5. pour ce qui concerne les cessions.

1.2. Evènements post-clôture

SWORD SOUTH AFRICA a été cédé en février 2008. Cette société contribue au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2007 pour 962 K€ et au résultat opérationnel courant pour 401 K€.

Cette cession sera sans incidence significative sur le résultat consolidé 2008.

Au début de l'exercice 2008, la filiale anglaise de SWORD UK, RTE, rebaptisée Sword Business Technology Solutions Ltd ("SBTS") a repris la BU PRAGMA de SWORD UK. Cette opération sera sans incidence sur les comptes consolidés.

NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2007 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2007. La société a notamment mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 à savoir :

- IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir. IFRS 7 complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers énoncés dans IAS 32 et IAS 39. Ces principes imposent aux entités de fournir des informations dans leurs états financiers sur l'importance des instruments financiers, leur nature et l'étendue des risques découlant de ces instruments financiers, notamment des informations minimum spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité aux risques de marché. Les nouvelles informations relatives aux instruments financiers sont détaillées dans la note 19 de la présente annexe.
- Amendement complémentaire à IAS 1 : cet amendement introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Ces nouvelles informations sont présentées dans la note 12 ci-après. Les nouvelles informations relatives au capital sont détaillées dans la note 16 de la présente annexe.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire en 2007 sont sans effet sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2007 mais non encore obligatoires dont l'application peut être anticipée, notamment la norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces nouvelles règles modifient de manière substantielle le contenu ou la présentation de ses états financiers consolidés.

La norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises qui est en cours d'adoption par l'Union Européenne et qui pourrait, en cas d'adoption, être appliquée de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 pourra avoir des incidences importantes sur les comptes consolidés pour le traitement comptable des futures opérations de croissance externe du groupe.

Comme indiqué au paragraphe 2.9. Goodwill, le Groupe a modifié à compter du 1^{er} janvier 2007, et de manière prospective sa méthode de comptabilisation des transactions (achat / cession d'actions) réalisées avec les actionnaires minoritaires. Désormais, ces opérations sont traitées comme des opérations entre actionnaires au sein des capitaux propres consolidés et elles n'affectent pas le résultat ni les postes du bilan. .

2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SWORD GROUP et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En vertu du pacte statutaire de la société SWORD SOFT, le résultat de l'exercice est entièrement acquis à SWORD GROUP. Sur cette base, l'intégralité du résultat est affectée à SWORD GROUP dans la répartition entre groupe et intérêts minoritaires.

Les soldes et transactions entre sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 24.

2.4. Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

-la détermination du niveau de reconnaissance des revenus, selon la méthode de l'avancement, en ce qui concerne les contrats au forfait (cf 2.16.)

-l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38 (cf 2.10.1.)

2.5. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des goodwill et des dettes pour compléments de prix, l'évaluation des provisions et l'évaluation des paiements en actions (IFRS 2).

2.6. Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographique (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit à l'identification d'un premier niveau d'information sectorielle liée aux secteurs d'activité, qui se ventilent comme suit :

- L'activité Solutions, spécialisée en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information.
Cette activité cible principalement des marchés régulés et donc travaille au niveau de la gestion de la conformité (compliance management).
Ce département appuie sa stratégie sur des composants logiciels :
 - techniques (en document management, systèmes d'information géographique, ...)
 - métier (gestion d'offices de marques et brevets, collectivités locales, ...).

- L'activité Produits, intégrant :
 - l'anti-money laundering (AML), logiciels de lutte contre l'argent sale, ciblant le marché mondial.
 - les produits de GRC (Governance Risk and Compliance management) Ce domaine recouvre les activités purement GRC, les activités de document management et les activités de gestion de grands projets.
 - les produits ciblant, dans un premier temps, la réassurance, puis maintenant l'assurance et la santé. La stratégie initiale ciblait principalement l'Angleterre et s'est maintenant étendue à l'Europe continentale, l'Irlande, les US et les Bermudes.
 - les produits de gestion d'actifs (Asset Management), avec comme principal vecteur les sociétés de leasing de véhicules. Comme pour l'activité précédente, outre le marché anglais, ces produits ciblent aussi les marchés de l'Europe continentale et du Moyen-Orient.

Le groupe n'est pas organisé par secteurs géographiques (il n'existe pas de responsables autonomes ni de reportings par régions identifiées,...). Une ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est donnée pour information en note 6.2 de l'annexe.

2.7. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. Le groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période,
- Les composantes des capitaux propres sont convertis au cours historiques,
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur le résultat de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion" inclus dans les réserves-part du groupe,
- La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

2.8. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change au compte de résultats sont rattachés à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

La société n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change.

2.9. Goodwill

Les fonds de commerce, acquis antérieurement à la transition aux normes comptables internationales, sont traités comme des goodwill dans la mesure où leur caractère identifiable, au sens de la norme IAS 38, n'a pu être démontré.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues postérieurement à cette date sont constatées en résultats, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les compléments de prix (earn out) sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats,...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont classés en passif courant pour la partie à moins d'un an et en passif non courant pour la partie à plus d'un an. Les earn-out sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées sur le poste goodwill. Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de l'actualisation à chaque fin de période de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

La société n'a pas souscrit d'engagement de rachat (put ou forward) envers les actionnaires minoritaires du groupe.

Les goodwill liés à des entreprises étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les goodwill négatifs (badwills) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

En l'absence de dispositions prévues par la norme actuelle IFRS 3 sur les regroupements d'entreprise et dans une logique de cohérence avec les dispositions de la nouvelle norme IFRS 3 révisée en cours d'adoption par l'Union Européenne, les transactions d'acquisition ou de cession qui interviennent avec des actionnaires minoritaires sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2007, lors d'acquisitions ou de cessions d'actions auprès d'actionnaires minoritaires :

- les intérêts minoritaires sont diminués ou augmentés à hauteur de la quote-part de la valeur nette comptable acquise ou cédée
- la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires acquis ou cédés est imputée sur les réserves consolidées.

Les goodwill ne font pas l'objet d'un amortissement conformément à la norme IFRS 3, mais font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14 en application de la norme IAS 36. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultats avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

Lors de la cession d'une activité ou d'une filiale, le goodwill est repris en résultat à hauteur du ratio juste valeur du goodwill cédé (déterminé à partir du prix de cession) / valeur recouvrable du goodwill total de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T.) à laquelle appartient l'entité cédée, appliqué à la valeur comptable du goodwill de cette U.G.T. Conformément au paragraphe 86 b) de la norme IAS 36, une autre méthode peut être retenue, au cas particulier, dès lors que celle-ci reflète mieux le goodwill lié à l'activité sortie.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants prévus par la norme IAS 38 :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- la démonstration que l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du projet et sur la durée d'utilité attendue du projet. Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée (cf note 2.14.) afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année selon les modalités définies en note 2.14. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

L'ensemble des immobilisations incorporelles est à durée de vie définie et par conséquent amorti sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire sur 3 ans. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

Compte tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

La société SWORD GROUP ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante,...). Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.13. Activités destinées à être cédées ou abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 «actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités», les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

2.14. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les goodwill sont ainsi testés au niveau des unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité (cf note 2.6.).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année et pour chaque UGT par un expert, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur le goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles.

La répartition de l'activité entre les différentes UGT a été revue en 2007 pour mieux refléter la génération de cash flows indépendants en lien avec l'évolution des métiers du groupe. Le segment Produits est désormais divisée en deux UGT, la première (UGT1) concerne les sociétés dont les produits sont loués ou vendus selon un SaaS modèle et la seconde (UGT2) concerne les sociétés de produits qui commercialisent les outils vendables sur étagère.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 3 ans,
- Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité,
- Taux d'actualisation spécifique à chaque secteur d'activité. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 4,3%), majoré d'une prime de risque de marché pour la Zone Euro de 4,5 %, d'un coefficient bêta spécifique au secteur d'activité et d'une prime de risque spécifique pour tenir compte de la taille des entités. Les taux d'actualisation s'élèvent à 11 % pour l'UGT 1, 11,1 % pour l'UGT 2 et 10,3 % pour l'UGT 3.
- Taux de croissance des flux au-delà de la période budgétaire retenu est de 2 % pour les UGT 1 et 3 et de 4 % pour l'UGT 2.

2.15. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf note 2.21 sur les instruments financiers)
- et de titres de sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable qui sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente c'est-à-dire évalués à leur juste valeur ; la variation de valeur de ces actifs destinés à la vente est enregistrée par capitaux propres.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.16. Créances clients et autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur valeur nominale d'origine. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an. Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les activités de SWORD GROUP et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client.

Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :

- les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
- les produits de maintenance sont constatés prorata temporis et linéairement sur la durée du contrat,
- les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement, lorsque les critères prévus par la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge et de l'avancement).

Un produit différé est constaté, à hauteur des montants facturés d'avance.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose en soldes bancaires, en valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, et ne présentant aucun risque. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies (le groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au groupe) : ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire,...). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 16.1.

En raison des faibles montants en jeu, le groupe a opté pour la comptabilisation immédiate en résultats des écarts actuariels.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés. Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Le groupe SWORD GROUP n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle, la ventilation de la charge entre ses différentes composantes est donnée en annexe (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...).

Autres avantages à long terme

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en oeuvre d'une procédure.

Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés (options de souscription,...).

Paiements qui se dénouent en trésorerie :

Pour l'octroi d'options de souscription dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les services rendus par les employés à la date d'attribution du plan. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur de l'avantage est constatée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance

La juste valeur initiale est actualisée à chaque date clôture pendant la durée de vie du plan, les variations de juste valeur étant constatées en charges de personnel.

Paiements qui se dénouent en actions :

Pour l'octroi d'options dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ, la variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée en charges de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour risques chantiers, qui sont liées à des litiges portant sur des contrats. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques contentieux, qui correspondent à des litiges intervenus suite à des opérations de regroupements d'entreprise. Les provisions sont constituées en fonction du risque estimé par la société,
- les provisions pour les litiges prud'homaux .

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.20. Imposition sur les bénéfiques

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Les sociétés intégrées fiscalement sur l'exercice 2007 sont SWORD GROUP et SWORD SA.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables en consolidation des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfiques non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible selon la définition de la norme IAS 12). De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures d'harmonisation des comptes sociaux avec les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.21. Instruments financiers

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé :

- *actifs et passifs constatés au coût amorti* : cette rubrique correspond aux prêts, aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et autres créances ou dettes commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Pour les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois, la valeur nominale d'origine est considérée équivalente à la valeur au coût amorti..Les règles détaillées d'évaluation ont été présentés ci-dessus dans des notes spécifiques.
- *Actifset passifs financiers désignés en tant que «juste valeur par le résultat»* : ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement ainsi que les instruments dérivés. Les valeurs comptables sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat,
- *Placements détenus jusqu'à l'échéance* : non applicables dans le groupe.
- *Actifs financiers disponibles à la vente* : ils correspondent :
 - *à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente). Ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur par rapport à la valeur d'origine est enregistrée directement dans les capitaux propres. Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.*
 - *à des titres de participation non consolidés non cotés, évalués au coût, leur juste valeur ne pouvant être estimée de manière fiable. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture, par rapport à la valeur d'utilité des titres. Les dépréciations éventuelles sont constatées en résultats et ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.*

La note 20 ci-après spécifique aux instruments financiers fournit les informations suivantes relatives à chacune des catégories d'instruments financiers présentées ci-dessus :

- *positionnement et valeur au sein des postes du bilan actif et passif*
- *juste valeur à la clôture*
- *Incidences sur le compte de résultat de l'exercice et les capitaux propres*
- *Sensibilité aux différents risques : risque de marché (taux, devises), risque de liquidité et risque de crédit.*

2.22. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.16 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes.

Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.23. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les autres produits et charges tels qu'abandons de créances à caractère commercial, les produits et charges divers de gestion.

2.24. Eléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants sont constitués des rubriques « Résultats sur cession et dépréciation d'actifs » et « autres produits et charges opérationnels non courants ». Ils correspondent à des produits et charges inhabituels ou peu fréquents et de montant significatif, autres que le résultat lié aux activités cédées, tels que :

- résultats de cession et dépréciation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- résultat de cession des sociétés consolidées,
- coûts nets de restructuration significatifs.

2.25. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond aux charges d'intérêt sur la dette financière consolidée (emprunts, dettes sur contrat de location-financement,...),
- diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des dividendes reçus des participations non consolidées,
- des cessions de titres non consolidés,
- de l'effet de l'actualisation des créances et dettes commerciales,
- du résultat de change sur les transactions financières intercompagnies éliminées en consolidation.

2.26. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto-contrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions d'auto-contrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise tel que détaillé en note 21.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus et les intérêts versés.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des dotations aux amortissements et provisions (hors variations de provisions pour actifs circulants), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, nets des dettes fournisseurs d'immobilisations. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursements d'emprunts sont inclus dans cette catégorie.

Les augmentations d'actifs et de passifs n'ayant pas généré de flux de trésorerie sont compensés. Ainsi, les biens financés par crédit-bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice.

NOTE 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2007 dans le périmètre de consolidation sont présentées au paragraphe 1.1.

	NEXTECH en MR\$ (1)	ACHIEVER en M£ (2)	APAK en M£ (3)	POWERSOFT en MCHF(4)	CT SPACE en M\$ (5)
% Acquis	100	100	100	100	100
Secteur d'activité rattaché	Software	Software	Software	Solutions	Solutions
Coût d'acquisition	13,42	3,05	18,97	3,77	11,77
- dont frais d'acquisition	0,05	0,04	0,78	0,03	1,33
- dont complément de prix	1,96	0,91	4,88	0,00	-
Juste valeur des actifs acquis	1,22	1,26	6,67	0,19	5,83
Juste valeur des passifs acquis	2,33	2,25	2,10	0,33	20,55
Réévaluation	-	-	-	-	-
Actif net réévalué	-1,11	-0,99	4,57	-0,14	-14,72
Résultat depuis la date d'acquisition	1,17	0,77	1,59	0,46	-
Goodwill	14,47	4,00	14,40	3,91	26,5
Earn out	1,73	0,65	3,30	0,00	0,00

La synthèse des acquisitions de l'exercice 2007 est présentée ci-dessous :

- (1) Cours du Real à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 2,72279 real pour 1 euro
- (2) Cours de la livre à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 0,6798 livre pour 1 euro
- (3) Cours de la livre à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 0,67195 livre pour 1 euro
- (4) Cours du Franc Suisse à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 1,6762 livre pour 1 euro
- (5) Cours du Dollar US à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 1,4721 livre pour 1 euro

La juste valeur des actifs et passifs, détaillée ci-dessus, ne présentait pas de différence avec la valeur comptable de ces actifs et passifs à la date d'acquisition, définies selon le référentiel IFRS.

Les goodwill reconnus à l'occasion de ces acquisitions sont représentatifs d'actifs incorporels, non identifiables de manière distincte au sens d'IAS 38, mais habituels au niveau du secteur d'activité dans lequel évoluent les sociétés acquises.

L'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs acquis et les montants de goodwill, tels qu'ils sont détaillés ci-dessus, ont été déterminés de manière provisoire. Ils sont susceptibles d'être affinés, dans le délai d'un an à compter de la date d'acquisition, en fonction d'éventuelles informations complémentaires qui pourraient être obtenues sur la juste valeur de ces actifs et passifs à la date d'acquisition.

Pour rappel, les principales modifications intervenues au cours de l'année 2006 dans le périmètre de consolidation résultaient des événements suivants :

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 97 %, le 17 novembre 2006, la société REAL TIME ENGINEERING, pour un montant de 12,6 M£. Cette société, basée à Glasgow, est spécialisée dans le domaine du E-Content Management en Grande Bretagne auprès des sociétés pétrolières, en transport et télécommunication. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 10,96 M£.
- SWORD GROUP a acquis 100 %, le 28 juin 2006, la société STELLON, spécialisée dans le domaine du conseil, de la réalisation de systèmes de mesure de performance et de reporting d'entreprise, pour un montant total de 5,1 M€. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 7,63 MCHF.

La synthèse de ces acquisitions de l'exercice 2006 est rappelée ci-dessous :

	STELLON EN MCHF	RTE en M£
% Acquis	100	97
Secteur d'activité rattaché	Services	Services
Coût d'acquisition	7,97	12,6
- dont frais d'acquisition	0,45	0,74
- dont complément de prix	4,28	2,15
Actif	0,91	5,18
Passif	0,57	3,81
Réévaluation	-	-
Actif net réévalué	0,34	1,37
Résultat depuis la date d'acquisition	0,23	0,15
Goodwill	7,63	10,96

Le tableau comparatif des compléments de prix intégrés dans le prix d'acquisition en 2007 et 2006 est mentionné ci-dessous :

(K€)	31/12/2007			31/12/2006			Nature du sous-jacent
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PRAGMA	342			583	231		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
HARVARD	1091			298	894		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
INTECH				2 717	-		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
LINKVEST				77			Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaires du 01/08/2005 au 31/07/2006
RTE	273			2 904	298		Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaires et le résultat de 2006 à 2008
STELLON	810	120		1 273	1 388		Les earn out sont basés sur le résultat de 2006 à 2009
NEXTECH	217	435					Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2007 à 2010
ACHIEVER	545	409					Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2008 à 2010
APAK	4819						Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2008 à 2010
BLUE TANGENT	352						Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2008 à 2010
TOTAL	8 450	964	0	7 852	2 811	0	

Les changements d'estimation de la dette d'earn out par rapport à l'estimation faite en 2006, ont eu pour incidence la diminution des goodwill pour 1 503 K€. Aucune incidence sur le résultat n'a eu lieu liée aux ajustements de goodwill sur exercices antérieurs.

A noter que les montants d'earn out détaillés ci-dessus correspondent à la meilleure estimation de ces passifs à la date de clôture. Ils sont susceptible d'être modifiés sans limite de durée avec pour contrepartie le poste goodwill.

NOTE 4 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX SOCIETES ACQUISES

Les produits et le résultat net des sociétés acquises en 2007 pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 sont présentés ci-dessous :

	NEXTECH en KR\$	ACHIEVER en K£	APAK en K£	POWERSOFT en KCHF	CT SPACE en K\$
Chiffre d'affaires	7 516	2 217	10 729	754	15 971
Résultat net	481	515	1 590	325	-6 277

Les produits et le résultat net des sociétés acquises en 2006 pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 sont présentés ci-dessous :

	STELLON en KCHF	RTE en K£
Produits	4 176	11 658
Résultat net	142	- 320

NOTE 5 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIE ETRANGERE

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation :

	Taux moyen 31/12/2007	Taux moyen 31/12/2006	Taux de clôture 31/12/2007	Taux de clôture 31/12/2006
Livre sterling	0.684186	0.681812	0.733350	0.671500
Dollar américain	1.368680	1.254530	1.472099	1.317000
Real brésilien	2.699121	2.741561	2.611907	2.812500
Franc suisse	1.642486	1.572925	1.654700	1.606900
Rand sud-africain	9.657543	8.430068	10.029788	9.212429
Roupie indienne	56.465274	57.139592	57.984460	58.312438

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

6.1. Information sectorielle par activité

(K€)	Solutions		Produits		Autres activités		Consolidé	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Revenus	128 759	110 144	50 286	31 861			179 045	142 005
Résultat opérationnel courant	16 436	15 456	12 903	6 766			29 339	22 222
Produits et charges opérationnels non courants (y/c cessions)	-153	1 264	-4		50	463	-107	1 727
Frais financiers (1)					587	2 184	587	2 184
Impôts					9 734	6 017	9 734	6 017
Résultat net	16 283	16 720	12 899	6 766	-10 271	-7 738	18 911	15 748
Actifs sectoriels	163 066	147 212	124 093	60 683			287 159	207 895
Actifs du siège et autres actifs non affectés					2 564	2 285	2 564	2 285
Actif total consolidé	163 066	147 212	124 093	60 683	2 564	2 285	289 723	210 180
Passifs sectoriels	163 066	147 212	124 093	60 683			287 159	207 895
Passifs du siège et autres passifs non affectés					2 564	2 285	2 564	2 285
Passif total consolidé	163 066	147 212	124 093	60 683	2 564	2 285	289 723	210 180
Investissements	16 245	3 459	23 061	1 182	38		39 344	4 641
Dotations aux amortissements	1 891	1 379	957	343	10	6	2 858	1 728
Charges nettes calculées hors amortissements	-12	-198	941	-	110	-334	1 039	-532

(1): total des rubriques coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

6.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

K€	12/2007	12/2006
France	23 674	25 457
UK	89 335	57 085
Benelux	33 379	34 119
Autres	32 657	25 344
Chiffre d'affaires consolidé	179 045	142 005

NOTE 7 : COMPTE DE RESULTAT

7.1. Salaires et charges sociales

Les charges de personnel peuvent s'analyser comme suit :

(en K€)	12/07	12/06
Avantages à court terme / rémunérations brutes	63 661	52 726
Avantages à court terme / charges sociales	13 786	12 180
Avantages liés aux paiements en actions	212	33
Avantages long terme (participation et intéressement)	201	221
Autres avantages	123	80
Total	77 983	65 240

La charges nette liée aux engagements de retraite est donnée en note 15.1.

Effectif moyen consolidé :

	12/07	12/06
Effectif facturable	1 195	1 005
Effectif non facturable	216	153
Total	1 411	1 158

7.2. Amortissements et provisions / dépréciations

Les amortissements et provisions / dépréciation inclus dans les charges opérationnelles se ventilent comme suit :

(en K€)	12/07	12/06
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	2 858	1 728
Dépréciation des créances clients et autres créances	1 102	59
Provisions nettes	(63)	(591)
Total	3 897	1 196

7.3. Frais de recherche et développement

(en K€)	12/07	12/06
Total de dépenses engagées	(9 310)	(6 404)
Frais de développement activés (Note 8)	24	877
Frais non activés (1)	(9 286)	(5 527)
Amortissements des frais de développements antérieurement activés (Note 8)	823	214
Total	(8 463)	(5 313)

(1) constatées en autres achats et charges externes et en salaires et traitements

Les frais de recherche et développement concernent :

- le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services",
- la maintenance corrective et évolutive des produits,
- le développement de nouveaux produits.

7.4. Autres produits et charges d'exploitation

Ils correspondent essentiellement à des abandons de créance à caractère commercial.

7.5. Résultats de cession

(en K€)	12/07	12/06
Résultat de cession du crédit bail immobilier		631
Résultat de cession SWORD CONSULTING		1 085
Résultat de cession IDP		311
Résultat de cession SWORD SERVICES	331	
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	(16)	
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	(12)	83
Résultat de cession titres non consolidés	50	148
Total	353	2 258

7.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les montants suivants :

(en K€)	12/07	12/06
Abandon de créances reçues		
Régularisation d'impôts	(22)	(148)
Créances clients irrécouvrables	(60)	(141)
Indemnité de rupture de contrat	(176)	(250)
Autres charges non courantes	(270)	(168)
Autres produits non courants	68	176
Total	(460)	(531)

7.7. Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie-

(en K€)	12/07	12/06
Produits financiers de participations non consolidées	31	40
Produits de placements	121	7
Total	152	47

7.8. Coût de l'endettement financier brut

(en K€)	12/07	12/06
Intérêts sur contrats de location-financement	-	-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	(2 127)	(2 100)
Autres charges financières	(18)	(3)
Autres produits financiers	11	7
Total	(2 134)	(2 096)

7.9. Autres produits et charges financières

(en K€)	12/07	12/06
Perte de change sur opérations financières	(1 287)	(1 564)
Autres charges financières	(278)	(32)
Gain de change sur opérations financières	2 379	1 298
Autres produits financiers	581	164
Total	1 395	(134)

Les pertes et gains de change sur opérations financières correspondent au résultat de change sur les opérations de change intragroupes éliminées en consolidation (avances en compte-courant...).

7.10. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices*7.10.1. Structure de la charge d'impôt-société*

(en K€)	12/07	12/06
Impôt courant (Note 7.10.1.A)		
<i>Impôt courant sur les bénéfices</i>	9 403	6 258
Impôts différés		
<i>Impôts différés de la période</i>	331	(241)
<i>Divers</i>		
Total	9 734	6 017

A. Impôts courants

La charge d'impôts courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la société SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

B. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.20.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. Le taux d'impôt sur les sociétés attendu pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 est de 33,33 %.

7.10.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/07	12/06
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	28 645	21 766
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt attendu	9 548	7 255
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	499	(118)
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	904	268
▪ Ecart de taux sur cession de titres de participation	-	(544)
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(1 043)	(605)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux	15	22
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(2)	(169)
▪ Changement du taux en France	-	(99)
▪ Crédit d'impôt	(332)	(117)
▪ Divers	145	124
Impôt effectivement constaté	9 734	6 017
Taux effectif d'impôt	33.98 %	27.64 %

7.10.3. Impôts différés au bilan

Soldes	2007	2006
Impôts différés actifs		
- impôt différés activables	172	279
- dont non reconnus		
Impôts différés actifs comptabilisés	172	279
Impôt différés passifs	-590	-437
Impôts différés nets	-418	-158

La variation des impôts différés constatés au bilan est détaillée ci-dessous par rubrique comptable du bilan :

▪ **Soit pour l'exercice 2007**

en K€	31/12/06	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/07
Provisions	63	12	-	-	-	-	75
Immobilisations incorporelles et corporelles	-255	-58	-	27	-	-	-286
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	34	-285	30	14	-	-	-207
Déficits reportables et crédits d'impôts	-	-	-	-	-	-	-
Actifs bruts et passifs différés	-158	-331	30	41	-	-	-418

▪ **Soit pour l'exercice 2006**

en K€	31/12/05	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/06
Provisions	99	-36	-	-	-	-	63
Immobilisations incorporelles et corporelles	-373	133	-	-15	-	-	-255
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	-26	144	-	-	14	-98	34
Déficits reportables et crédits d'impôts	-	-	-	-	-	-	-
Actifs bruts et passifs différés	-300	241	-	-15	14	-98	-158

7.11. Résultat par action

Les modalités de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action ont été indiquées en note 2.26.

En euros	12/07	12/06
<i>Résultat net par action non dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	8 876 684	7 581 669
▪ Résultat net total	18 531 710	15 631 766
▪ Résultat net par action non dilué	2,09	2,06
<i>Résultat net par action dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	8 876 684	7 581 669
▪ Nombre d'actions liés aux stocks options	651 (équivalent actions)	0 (équivalent actions)
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	0 (équivalent actions)	21 518 (équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	8 876 033	7 603 187
▪ Résultat net total	18 531 710	15 631 766
▪ Résultat net par action dilué	2,09	2,06

NOTE 8 : GOODWILL

La variation du poste est la suivante pour l'exercice 2007 :

(en K€)	12/06	Acquisitions- dotations	Ajustements des earn out sur acquisitions antérieurs	Virement de poste à poste (1)	Cessions	Effet de taux	12/07
GOODWILL							
Valeurs brutes	119 050	53 723	(601)	(2)		(9 245)	162 925
Dépréciations							
Net	119 050	53 723	(601)	(2)		(9 245)	162 925

(1) concerne les actifs destinés à la vente de SWORD SOUTH AFRICA

Elle était la suivante pour l'exercice 2006 :

(en K€)	12/05	Acquisitions- dotations	Cessions	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/06
GOODWILL						
Valeurs brutes	97 535	1 752	(1 622)	370	21 015	119 050
Dépréciations						
Net	97 535	1 752	(1622)	370	21 015	119 050

Le détail des nantissements sur les fonds de commerce est donné en note 22.

La ventilation des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) est la suivante au 31 décembre 2007 :

(K€)	31/12/2007
UGT1 : Produits vendus comme un service (SaaS)	80 813
UGT2 : Produits vendus en l'état	4 661
UGT3 : Services	77 451
Total consolidé	162 925

Elle était la suivante à la clôture de l'exercice 2006 sachant que l'organisation des différentes UGT a été redéfinie en 2007 (voir note 2.14.) :

(K€)	31/12/2006
UGT Services	86 774
UGT Produits	32 274
Total consolidé	119 048

La mise en œuvre des tests de dépréciation par un expert, selon les modalités décrites en note 2.14. ci-dessus, n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Détail et variation du poste pour 2007

(en K€)	12/06	Acquisiti ons- dotations	Cession s	Effet de taux de change	Mouveme nts de périmètre	12/07
<i>Frais de développement</i>						
Valeurs brutes	4 076	24		(315)		3 785
Amortissements et dépréciations	(214)	(823)		64		(973)
Net	3 862	(799)		(250)		2 813
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
Valeurs brutes	1 476	95	(28)	(58)	95	1 580
Amortissements et dépréciations	(735)	(148)		5	(12)	(890)
Net	741	(53)	(28)	(53)	83	690
Total	4 603	(852)	(28)	(303)	83	3 503

Détail et variation du poste pour 2006

(en K€)	12/05	Acquisition s-dotations	Cessions	Effet de taux de change	Mouvement s de périmètre	12/06
Frais de développement						
Valeurs brutes	3 128	877		71		4 076
Amortissements et dépréciations		(211)		(3)		(214)
Net	3 128	666		68		3 862
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	1 395	95	(5)	(9)		1 476
Amortissements et dépréciations	(657)	(84)		6		(735)
Net	738	11		9		741
Total	3 866	677	(5)	65		4 603

Les projets comptabilisés en frais développement immobilisés ne sont pas amortis, car les projets ne sont pas encore commercialisés.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les frais de développement en cours n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Détail et variation du poste pour 2007

(en K€)	12/06	Acquisition s- dotations	Cessions	Virement de poste à poste (1)	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/07
Terrains								
Valeurs brutes								
Amortissements								
Net								
Constructions								
Valeurs brutes	1 183	16			(595)	(51)		553
Amortissements	(24)	(20)				4		(40)
Net	1 159	(4)			(595)	(47)		513
Matériel de transport								
Valeurs brutes	555	132	(102)		(13)	(33)	8	547
Amortissements	(258)	(137)	62		11	20	(8)	(310)
Net	297	(5)	(40)		(2)	(13)	-	237
Agencements-installations								
Valeurs brutes	2 489	327	(486)			(85)	611	2 856
Amortissements	(1 435)	(235)	464			43	(563)	(1 726)
Net	1 054	92	(22)			(42)	48	1 130
Matériel informatique et de bureau								
Valeurs brutes	8 209	1 829	(272)	(23)	13	(821)	9 798	18 733
Amortissements	(6 459)	(1 128)	217	12	(11)	681	(9 139)	(15 827)
Net	1 750	701	(55)	(11)	2	(140)	659	2 906
Mobilier de bureau								
Valeurs brutes	2 669	1 199	(54)	(7)		(265)	1 048	4 590
Amortissements	(1 955)	(363)	45	4		176	(1 015)	(3 108)
Net	714	836	(9)	(3)		(89)	33	1 482
Immobilisations corporelles								
Valeurs brutes	15 105	3 503	(914)	(30)	(595)	(1 255)	11 465	27 279
Amortissements	(10 131)	(1 883)	788	17		924	(10 725)	(21 011)
Net	4 974	1 620	(126)	(13)	(595)	(331)	740	6 268
Total	4 974	1 620	(126)	(13)	(595)	(331)	740	6 268

(1) concerne les actifs destinés à la vente de SWORD SOUTH AFRICA

SWORD GROUP RAPPORT ANNUEL 2007
 Détail et variation du poste pour 2006

(en K€)	12/05	Acquisitions -dotations	Cessions	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/06
Terrains							
Valeurs brutes							
Amortissements							
Net							
Constructions							
Valeurs brutes				(1183)			(1183)
Amortissements				24			24
Net				(1159)			(1159)
Matériel de transport							
Valeurs brutes	442	124	(55)	40	4		555
Amortissements	(179)	(134)	36	22	(3)		(258)
Net	263	(10)	(19)	62	1		297
Agencements-installations							
Valeurs brutes	1 691	674	(5)	37	(1)	93	2 489
Amortissements	(1 042)	(271)	5	(41)	8	(94)	(1 435)
Net	649	403	0	(4)	7	(1)	1 054
Matériel informatique et de bureau							
Valeurs brutes	7 412	917	(1 241)	126	14	981	8 209
Amortissements	(5 882)	(841)	1 177	(146)	(6)	(761)	(6 459)
Net	1 530	76	(64)	(20)	8	220	1 750
Mobilier de bureau							
Valeurs brutes	2 056	201	(13)	12	9	404	2 669
Amortissements	(1 398)	(169)	8	9	(11)	(394)	(1 955)
Net	658	32	(5)	21	(2)	10	714
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	11 602	1 916	(1 314)	1 398	25	1 478	15 105
Amortissements	(8 502)	(1 415)	1 226	(180)	(11)	(1 249)	(10 131)
Net	3 100	501	(88)	1 218	14	229	4 974
Actifs destinés à la vente							
Valeurs brutes	3 459		(2 300)	(1183)	24		
Amortissements	(6)	(18)		24			
Net	3 453	(18)	(2 300)	(1159)	24		
Total	6 560	483	(2 388)	59	32	229	4 974

L'actif immobilier destiné à la vente qui figurait dans les comptes à l'ouverture (siège social de St Didier au mont d'or) a été cédé au cours de l'exercice 2006.

Il n'existe pas de garanties données portant sur les actifs corporels.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez SWORD GROUP, SWORD SA et SWORD INC ainsi que de la participation dans les sociétés SBT (société cotée), LYODSSOFT (société non cotée) et SIMALAYA (société non cotée) par les sociétés SWORD GROUP et SWORD SUISSE.

Il n'existe pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2007.

NOTE 12 : CLIENTS

(en K€)	12/07	12/06
Créances brutes	76 756	58 810
Dépréciations	(2 139)	(667)
Valeurs nettes	74 617	58 143

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

Il n'existe pas de contrats de cession de créances.

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS COURANTS

(en K€)	12/07	12/06
Créances d'impôts	1 567	406
Autres créances fiscales et sociales	3 253	4 097
Charges constatées d'avance	2 460	3 361
Autres actifs courants	2 419	3 129
Total valeurs brutes	9 699	10 993
Dépréciations	(118)	(5)
Total	9 581	10 988

Les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passif détenu en vue de la vente correspondant à la société SWORD SOUTH AFRICA, cédée en janvier 2008.

En K€	31/12/2007
Actif	766
Passif	502

SWORD SOUTH AFRICA appartient au segment Solutions.

Aucun actif ni passif n'est détenu en vue de la vente dans les comptes clos le 31 décembre 2006.

NOTE 15 : ENDETTEMENT FINANCIER NET

(hors compléments de prix)

Détail du poste par nature

(K€)	12/07	12/06
Dettes de crédit bail liée aux actifs destinés à la vente (1)		
Autres emprunts long terme et moyen terme (1)	54 898	68 254
Concours bancaires courants	797	1 202
Endettement brut total	55 695	69 456
Valeurs mobilières de placement	165	190
Disponibilités et assimilés	26 710	9 645
Endettement net total	28 820	59 621

(1) dont endettement courant et non courant est respectivement de 1 250 K€ et 53 648 K€ au 31 décembre 2007 et de 15 832 K€ et 52 422 K€ au 31 décembre 2006.

Les disponibilités sont composées des comptes bancaires, qui ne présentent aucun risque.

La trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, nette des concours bancaires courants) s'élève à 26 078 K€ au 31 décembre 2007 et à 8 633 K€ au 31 décembre 2006.

L'essentiel des emprunts sont libellés en euros.

Ventilation de l'endettement financier brut par échéance

(K€)	12/07	12/06
Dettes financières courantes (< 1 an)	2 047	17 034
1 an < X > 5 ans	21 548	52 422
> 5 ans	32 100	
Dettes financières courantes (> 1 an)	53 648	52 422
Total	55 695	69 456

Les dettes financières au 31 décembre 2007 non courantes comprennent, à hauteur de 53 620 K€ versus 51 385 K€ au 31 décembre 2006, des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par SWORD GROUP sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières non courantes (> 1 an) des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2007 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.

Ventilation des emprunts par taux et par couverture de taux:

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€. Cette couverture a été évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2007 pour un montant de 20 144 K€.

Le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui a généré sur l'année un produit financier de 144 K€.

Covenants bancaires

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipée de l'encours de crédit d'un montant de 54 870 K€ au 31 décembre 2007 (versus 66 985 K€ au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2007, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

Garanties sur emprunts

Cf note 21.

Lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2007

En K€	31/12/07	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Montant de l'en-cours autorisé	145 870	47 790	58 080	40 000
Montant de l'en-cours utilisé	54 898	1 250	21 548	32 100
Crédit disponible	90 972	46 540	36 532	7 900

NOTE 16 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**Capital social et titres donnant accès au capital**➤ **Capital social**

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action SWORD GROUP
- Souscription à des actions SWORD GROUP à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Compte tenu de la division par 5 de la valeur nominale de l'action SWORD GROUP, l'exercice de 4 BSA permettront de souscrire 5 actions SWORD GROUP.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercés jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€. Le conseil d'administration du 19 janvier 2006 a constaté cette augmentation de capital et a modifié, en conséquence, l'article 8 des statuts.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Le directeur général, agissant sur subdélégation conférée par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, a constaté le 9 mars 2007 la réalisation corrélative de l'augmentation de capital par émission de 1 437 500 actions nouvelles, celui-ci passant de 7 636 840 € à 9 074 340 €.

Le directeur général a constaté le 2 avril 2007 l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215 625 actions nouvelles celui-ci étant porté de 9 074 340 € à 9 289 965 €.

L'augmentation de capital a entraîné la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€. A noter qu'un montant de 2 471 K€ correspondant aux frais d'émission nets d'impôts de cette augmentation de capital é été imputé sur la prime d'émission.

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Le montant des dividendes proposés pour la distribution lors l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008 s'élève à 0,53 euro par action, soit une distribution totale de 4 923 681 euros, contre 0,42 euro par actions en 2006, soit une distribution total de 3 207 473 euros.

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice (1)	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
2007	1	7 636 840	1 653 125		9 289 965
2006	1	7 408 420	228 420		7 636 840

(1) Le conseil d'administration du 14 février 2007 a constaté une augmentation de capital avec la création de 1 653 125 actions nouvelles. L'exercice des 182 736 BSA en 2006 entraîne la création de 228 420 actions SWORD GROUP.

Bons de souscription d'actions

Catégorie de titres	Nombre de titres				
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Levés pendant l'exercice	Non levés et perdus	En fin d'exercice
2007	0				0
2006	183 126		182 736	390	0

Stock-options

SWORD GROUP

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de SWORD GROUP a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société SWORD GROUP à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 51 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} et 2^{ème} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2007, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 373 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 150 K€ au 31 décembre 2007, dont 150 K€ au titre de l'année 2007.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 21 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 1 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4 %.

FIRCOSOFT

En date du 17 décembre 2003 (Plan N° 1), le président de la société FIRCOSOFT a été autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 1 500.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 298,80 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 13 janvier 2004.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 500.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 3 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2007, 1 500 options ont été exercées.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 88 K€ à la date d'attribution et a été entièrement enregistré en résultat.

En date du 4 novembre 2005 (Plan N°2), l'assemblée générale extraordinaire de FIRCOSOFT a autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 340.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 537 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 novembre 2005.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options attribuées s'élève à 300.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2007, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 27 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 27 K€ au 31 décembre 2007, dont 11 K€ au titre de l'année 2007.

En date du 4 septembre 2006 (Plan N°3), l'assemblée générale extraordinaire de FIRCOSOFT a autorisé son Président à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 1700.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 730 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 septembre 2006.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 700.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2007, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 101 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 67 K€ au 31 décembre 2007, dont 50 K€ au titre de l'année 2007.

Actions propres

Aucune action propre n'est détenue par la société, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2007.

Les résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

NOTE 17 : PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIF EVENTUELS

(K€)	31/12/06	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvements de périmètre	Autres	31/12/07
			Consommées	Sans objet			
Provisions non courantes							
- Provisions risques contentieux (1)	120	-	(120)	-	-	-	-
Provisions courantes							
- Autres provisions (2)	69	-	-	-	-	(2)	67
Total	189	-	(120)	-	-	(2)	67

(1) Le poste comprend une provision liée à une indemnité d'éviction pour un montant de 120 K€ au 31 décembre 2006.

(2) Ce poste comprend essentiellement les risques sur chantiers (cf note 2.19).

Les provisions non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans. Elles n'ont pas été actualisées, compte tenu de l'impact non significatif.

A la date du 31 décembre 2007, la société et ses filiales n'ont pas d'actions importantes de recours en cours à l'encontre de tiers.

17.1. Engagements de retraite (régimes à prestation définies)

(EN K€)	12/07	12/06
- Engagements de retraite	225	168
Total	225	168

Les indemnités de départ en retraite des sociétés françaises du groupe SWORD GROUP sont déterminées par la convention collective du SYNTEC.

Comme indiqué en note 2.19, le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels, et il n'y a pas de coûts des services passés différés. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite.

La part à moins d'un an est non significative.

La ventilation de la charge de l'exercice est donnée dans le tableau ci-dessous :

	12/07	12/06
Coût des services rendus	(7)	27
Coût financier	(2)	7
Indemnités versées	-	-
Ecarts actuariels	66	91
Total	57	125

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5 %	5 %
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(1)	(1)
Table de mortalité	INSEE 2007	INSEE 2006

(1) : Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

NOTE 18 : FOURNISSEURS

(K€)	12/07	12/06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 625	16 413

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 19 : DETTES D'IMPOTS EXIGIBLES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(K€)	12/07	12/06
Dettes d'impôts sur les sociétés	7 234	4 277
Avances et acomptes reçus	564	401
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt sur les sociétés)	13 452	13 259
Compléments de prix à moins d'un an	8 450	7 990
Produits constatés d'avance sur chantiers	17 192	9 638
Autres dettes	6 089	2 365
Autres passifs courants	45 747	33 653

Les dettes d'impôts sur les sociétés et les autres passifs courants sont à moins d'un an.

NOTE 20 : NOTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

20.1. Actifs financiers

En K€	31 déc. 2007				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	2 243	644			2 887
Clients et autres débiteurs		74 617			74 617
Instruments dérivés courants				144	144
Autres actifs financiers courants		2 275			2 275
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				26 875	26 875
Total	2 243	77 536		27 019	106 798

En K€	31 déc. 2006				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	833	633			1 466
Clients et autres débiteurs		58 143			58 143
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants		3 124			3 124
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				9 836	9 836
Total	833	61 900		9 836	72 569

En K€	31 déc. 2007			31 déc. 2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Titres disponibles à la vente		2 243	2 243	833
Prêts et créances au coût amorti		644	644	633
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>				
<i>Clients et autres débiteurs</i>	74 617		74 617	58 143
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat				
<i>Instruments financiers dérivés</i>	144		144	
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés</i>	2 275		2 275	3 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 875		26 875	9 836
Total	103 911	2 887	106 798	72 569

Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 2 243 K€ au 31 décembre 2007 (titres cotés pour 531 K€ versus titres non cotés pour 1 712 K€).

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En K€	31 décembre 2007				Rés. de cession
	Dividendes	Evaluation ultérieure			
		Var. de juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres		208			
Résultat					
Total		208			

Aucun profit et perte n'a été enregistré sur les titres disponibles à la vente sur 2006.

Prêts et créances au coût amorti

En K€	31 déc. 2007			31 déc. 2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	644		644	633		633
Clients et autres débiteurs	76 756	2 139	74 617	58 810	667	58 143
Total	77 400	2 139	75 261	59 443	667	58 776

Une charge nette a été enregistrée en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sur l'année 2006 pour un montant de 59 K€ et sur l'année 2007 pour un montant de 1 103 K€.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Le détail des actifs évalués à la juste valeur par le résultat peut être le cas échéant détaillé comme suit :

En K€	31 déc. 2007			31 déc. 2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés	144		144	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés				
Total	144		144	

Les instruments financiers n'ont pas d'impact sur le résultat de l'année 2006. L'incidence sur le résultat de l'année 2007 des instruments financiers est l'enregistrement d'un produit de 144 K€.

Les instruments dérivés en couverture de la dette et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 14.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 20 aux états financiers.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 26 875 K€ au 31 décembre 2007 contre 9 836 K€ au 31 décembre 2006.

Juste valeur des actifs financiers

En K€	31 déc. 2007 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	531		2 356	2 887	2 887
Clients et autres débiteurs			74 617	74 617	74 616
Instruments dérivés courants	144			144	144
Autres actifs financiers courants			2 275	2 275	2 275
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	26 875			26 875	26 874
Total	27 550		79 248	106 798	106 798

En K€	31 déc. 2006 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	255		1 211	1 466	1 466
Clients et autres débiteurs			58 143	58 143	58 143
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants			3 124	3 124	3 124
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9 836			9 836	9 836
Total	10 091		62 478	72 569	72 569

20.2. Passifs Financiers

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

En K€	31 déc. 2007			31 déc. 2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	2 047	53 648	55 695	69 456
Instruments financiers dérivés				
Fournisseurs et autres créanciers	23 625		23 625	16 413
Autres passifs financiers	15 103	964	16 067	13 567

Tous les passifs financiers du groupe à l'exception des dérivés sont évalués en date d'arrêté au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dérivés sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Dettes financières

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 15 «Endettement financier net».

En K€	31 déc. 2007			31 déc. 2006
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires				
Billets de trésorerie	1 250	53 620	54 870	66 985
Tirages sur facilités de crédit				
Emprunts sur location financement		28	28	49
Autres emprunts bancaires				1 220
Autres emprunts				
Total emprunts	1 250	53 648	54 898	68 254
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	797			1 202
Total dettes financières	2 047	53 648	55 695	69 456

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en note 7.8.

Instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé au passif n'est présent dans les comptes des années 2006 et 2007.

Fournisseurs et autres passifs financiers

<i>En K€</i>	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Fournisseurs	23 625	16 413
Avances et acomptes reçus	564	401
Complément de prix	9 414	10 801
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	6 089	2 365
Fournisseurs et autres passifs financiers	39 692	29 980

Juste valeur des passifs financiers

<i>En K€</i>	31 déc. 2007			Juste valeur	Encours bilan
	Prix cotés	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres inobservables	Total	Total
Emprunts obligataires					
Billets de trésorerie	54 678			54 678	54 870
Tirages sur facilités de crédit					
Emprunts sur location financement	28			28	28
Autres emprunts bancaires					
Autres emprunts					
Total emprunts	54 706			54 706	54 898

S'agissant des découverts et des dettes fournisseurs, leur valeur bilan présente une bonne approximation de leur juste valeur.

Les dérivés passifs quant à eux sont déjà présentés à la juste valeur au bilan.

20.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi de gestion du risque.

Il n'existe pas d'instrument financier significatif impliquant un risque de change. En effet, les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

Risque de crédit

Le groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles. Le risque de crédit est essentiellement constitué du risque de contrepartie sur les clients. Le groupe travaille principalement avec des grands comptes ce qui limite son exposition.

Créances en souffrance mais non dépréciées :

En K€	31 décembre 2007							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
Prêts et créances au coût amorti								
Créances et autres débiteurs	64 758	7 097	1 190	994	74 039	1 705	72 334	
Total	64 758	7 097	1 190	994	74 039	1 705	72 334	

Un écart de 2 283 K€ apparaît avec le poste client du bilan, provenant des clients de CT SPACE intégrés dans le bilan, mais dont les informations concernant l'ancienneté des clients ne sont pas disponibles.

En K€	31 décembre 2006							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
Prêts et créances au coût amorti								
Créances et autres débiteurs	47 360	7 265	2 439	1 746	58 810	667	58 143	
Total	47 360	7 265	2 439	1 746	58 810	667	58 143	

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2007, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2007	2008	2009	2010	2011	2012	> 5ans	Total	Total
<i>En K€</i>								Valeur bilan
Emprunts obligataires								
Billets de trésorerie	3 702	3 842	3 782	16 191	7 108	33 652	68 277	54 870
Tirages sur facilités de crédit								
Emprunt sur location financement		29					29	28
Autres emprunts bancaires								
Autres emprunts								
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	836						836	797
Autres dettes								
Autres passifs financiers								
Total	4 538	3 871	3 782	16 191	7 108	33 652	68 142	55 695
Au 31 décembre 2006	2007	2008	2009	2010	2011	> 5ans	Total	Total
<i>En K€</i>								Valeur Bilan
Total	19 622	14 997	11 452	25 468	5 184		76 723	69 456

Compte tenu de l'existence d'un SWAP de 20 M€, qui transforme le taux variable en taux fixe de 3,825 %, les flux d'intérêts ont été calculés pour l'année 2006 sur les années 2007 et 2008 et pour l'année 2007 sur l'année 2008 en taux fixe à hauteur de 20 M€.

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de 3,687 % pour 2006 et 4,834 % pour 2007.

NOTE 21 : GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

21.1. Politique de gestion des risques

A. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les investissements nets à long terme faits dans les filiales hors zone euro (essentiellement UK et USA) et la remontée des résultats de ces entités vers la société-mère française, Tous les financements liés à la croissance externe sont portés par la société-mère française en euros..

L'activité sociale, des entités basée hors zone euros, présente un équilibre entre la devise de leurs coûts et celle de leur chiffre d'affaires

Le groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de son risque de change tel qu'il est décrit ci-dessus.

K	Chiffre d'affaires	
Total €	66 047	
Total devises	112 998	
Détail devises	£	61 231
	CHF	18 737
	Réal Brésilien	5 526
	Round	9 294
	\$	12 390

B. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

21.2. Information quantitative pour les risques

A. Risque de change – Position nette avant et après gestion

(K€) 31/12/07	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Real Brésilien	K Roupie indienne
Actifs financiers	73 373	12 684	9 678	9 077	4 300	38 586
Passifs financiers	32 536	11 858	4 395	2 873	3 497	3 714
Position nette avant gestion	40 837	826	5 283	6 204	803	34 872
Dérivé de gestion						
Position nette après gestion	40 837	826	5 283	6 204	803	34 872

(K€) 31/12/06	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs financiers	57 540	4 428	7 888	4 557	44 908
Passifs financiers	14 155	4 416	4 429	2 257	3 427
Position nette avant gestion	43 385	12	3 459	2 300	41 481
Dérivé de gestion					
Position nette après gestion	43 385	12	3 459	2 300	41 481

B. Risque de taux – Position nette avant et après gestion

(K€) 31/12/07	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	2 047	53 648	-
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	2 047	53 648	-
Dérivé de gestion	- 2 047	-	-
Position nette après gestion	-	53 648	-

(K€) 31/12/06	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	17 034	52 422	-
Actifs financiers	1 746	-	-
Position nette avant gestion	15 288	52 422	-
Dérivé de gestion	-15 288	-4 712	-
Position nette après gestion	-	47 710	-

Analyse de sensibilité : couverture du risque de change et de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change par rapport au cours de clôture.

Une évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes (€) contre la totalité des devises citées dans le tableau ci-dessus entraînerait une perte de 6 097 K€ sur la position nette globale en devises.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 536 K€ au 31 décembre 2007.

(= position nette à taux variable x 1% de variation du taux court terme x durée restant à courir jusqu'au prochain exercice soit 536 K€).

Le tableau ci-après présente l'effet des variations de taux de change sur le résultat et les capitaux propres avec l'hypothèse d'une variation générale de 10% du taux de change :

<i>Au 31 décembre 2007</i> <i>En K€</i>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	3 438	6 932
Taux de change USD	29	121
Taux de change Franc suisse	75	295
Taux de change Rand	27	40
Taux de change Real Brésilien	44	5
Taux de change Roupie indienne	39	68

<i>Au 31 décembre 2006</i> <i>En K€</i>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	795	8 589
Taux de change USD	24	105
Taux de change Franc suisse	72	233
Taux de change Rand	1	16
Taux de change Roupie indienne	65	79

NOTE 22 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le détail de la rubrique des flux d'investissement « incidence nette des variations de périmètre » est donnée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/07	31/12/06
Variations de périmètre 2007		
Prix payé / acquisitions 2007 (3)	-36 341	
Prix encaissé / cessions 2007 (4)	287	
Trésorerie nette active / passive acquise (3)	9 615	
Prix payés / acquisitions antérieures	-6 596	
Autres variations		
Variations de périmètre 2006		
Prix payé / acquisitions 2006 (1)		- 20 451
Prix encaissé / cessions 2006 (2)		1 822
Trésorerie nette active / passive acquise (1)		3 523
Prix payés / acquisitions antérieures		- 3 614
Autres variations		-268
Total	-33 035	- 18 988

(1) comprenant les sociétés STELLON, RTE

(2) comprenant les sociétés SWORD NORD, SWORD CONSULTING

(3) comprenant les sociétés ACHIEVER, NEXTECH, POWERSOFT, APAK, CT SPACE

(4) comprenant les sociétés SWORD SECURITY, SWORD SERVICES

Le détail de la rubrique des flux d'exploitation « Variation du besoin en fonds de roulement » est donnée dans le tableau ci-dessous :

en K€	31/12/07	31/12/06
Variation du besoin en fonds de roulement	-12 247	-11 104
- Variation des clients	-15 140	-11 775
- Variation des fournisseurs	-429	1 008
- Variation des autres actifs	2 596	189
- Variation des autres passifs	726	-526

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS

Rappel : les compléments de prix sont constatés au bilan en normes IFRS (cf note 19).

Pour les opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice précédent et de cet exercice, pour les montants suivants :

	31/12/2007				31/12/2006
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligation contractuelle					
Contrat de location simple	1 182	631	551		1 907
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à long terme					
Total	1 182	631	551		1 907
Autres engagements commerciaux					
Ligne de crédit (1)					1 220
Lettre de crédit	1 900			1 900	1 700
Cautions de paiement étranger (4)	1 736	1 736			
Cautions données sur loyers	639		639		220
Autres engagements commerciaux (2)	998	383	615		104
Total	5 273	2 119	1 254	1 900	3 244
Engagements reçus					
Caution reçue sur marché					
Autres engagements reçus (3)					220
Total	-	-	-	-	220

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des lignes de crédits bancaires disponible de 9 147 K€, utilisés à hauteur de 1 220 K€ au 31 décembre 2006:

- Un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000 : IDP, IDL et SWP
- Un gage de compte d'instrument financier portant sur les actions de la société FIRCOSOFT PARIS (valeur des titres 4 798 K€)

(2) En 2006 la société SWORD GROUP a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne. En 2007 les banques FORTIS Luxembourg et ING Belgique ont donné des garanties de marché à la Commission Européenne.

(3) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

(4) La caution sur paiement étrangers correspond à un engagement de paiement devant être versé à Anthony Bracey lié à l'acquisition d'APAK.

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Le droit individuel à la formation (D.I.F.) non encore utilisé correspond à un avantage du personnel selon IAS 19 (avantage à long terme) qui doit donner lieu à la reconnaissance d'un passif à la clôture ; toutefois, compte tenu de la possibilité pour l'entreprise d'intégrer l'essentiel du coût du DIF dans son plan de formation, le montant de ce passif a été considéré comme négligeable. Le DIF représentait 9 733 heures de droit de formation cumulé au 31 décembre 2007.

NOTE 24 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**24.1. Entreprises associées**

SWORD GROUP ne détient pas d'entreprises entre 20 % et 50 %, sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2007, la société SWORD SOFT, basée près de Londres, a été créée. Cette société détenue à 94% par SWORD GROUP est destinée à détenir toutes les activités « produits » du Groupe. Les 6% non détenus par SWORD GROUP sont détenus par le management de la société. En vertu du pacte d'actionnaires, le résultat consolidé du groupe SWORD SOFT est entièrement acquis à SWORD GROUP.

24.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

La société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS a été créée le 2 janvier 2007. Elle a pour objet la prise de participation au capital de toute société dont elle pourrait devenir propriétaire et l'assistance en matière de Direction générale du Groupe SWORD. La constitution de cette société s'est traduite par le rattachement de deux salariés, auparavant rattachés à SWORD GROUP, à savoir M. MOTTARD et son assistante. Elle donne lieu à la refacturation des prestations correspondantes à SWORD GROUP.

La charge supportée par SWORD GROUP au titre de l'assistance en matière de Direction Générale fournie par SEMAPHORE INVESTISSEMENTS s'élève à 310 K€ sur l'année 2007 à raison de 25 K€ par mois à titre d'acompte.

24.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	12/07	12/06
Avantages à court terme :		
- Brut (hors avantages en nature)	1 181	1 136
- Charges patronales	188	230
- Avantages en nature	75	51
Avantages postérieurs à l'emploi :		
- Engagements provisionnés	22	21
- Charges des droits acquis au cours de l'exercice	1	-3
Autres avantages à long terme :		
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	71	-
Total	1 516	1 414

Les membres des organes d'administration (mandataires sociaux) et de direction sont ceux faisant partie des comités de direction générale et d'opération soit environ une dizaine de personnes.

NOTE 25 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SWORD GROUP (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SA (France)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	75 %	75 %	75 %	75 %
FIRCOSOFT (France)	31/12	92,18 %	86,64 %	99,94 %	99,94 %
FIRCOSOFT Inc (US)	31/12	100 %	86,64 %	100 %	100 %
SWORD Inc (US)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD UK	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SUISSE	31/12	95,60 %	95,60 %	95,60 %	95,60 %
SWORD DDS France	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD TECHNOLOGIES SA (Bénélux)	31/12	100 %	100 %	99,04 %	99,04 %
TIPIK (EX-ASCII)(Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SAS (France)	31/12	100 %	100 %	92 %	92 %
GLOBAL INDIA	31/03	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD IT SOLUTIONS (Grèce)	31/12	65 %	65 %	65 %	65 %
SWORD SECURITY SA (Bénélux)	31/12	60 %	60 %	60 %	60 %
SWORD SERVICES SA (EX-LINKVEST SA) (Suisse)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD LEBANON (Liban)	31/12	92 %	92 %	92 %	92 %
HARVARD (UK)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
INTECH (UK)	31/12	100 %	94 %	100 %	100 %
SWORD ATLANTIQUE (France)	31/12	80 %	80 %	80 %	80 %
SWORD SERVICES (Belgique)	31/12	88 %	88 %	88 %	88 %
SWORD CONSULTING (EX-STELLON)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SOLUTION (France)	31/12	83 %	83 %	76 %	76 %
RTE (UK)	31/12	97 %	97 %	97 %	97 %
NEXTECH (Brésil)	31/12	100 %	94 %	-	-
ACHIEVER (UK)	31/12	100 %	94 %	-	-
SWORD SOFT (UK)	31/12	94 %	94 %	-	-
APAK (UK)	31/12	100 %	94 %	-	-
POWERSOFT (Suisse)	31/12	100 %	97 %	-	-
SWORD INTEGRA (Belgique)	31/12	100 %	100 %	-	-
CT SPACE (US)	31/12	100 %	94 %	-	-

Toutes les sociétés consolidées ont une activité opérationnelle, à l'exception de SWORD GROUP, SWORD SOFT et FI SYSTEM BELGIUM, qui sont des holdings.

Toutes les sociétés contrôlées au 31 décembre 2007 et ayant eu une activité au cours de l'exercice sont consolidées.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

La société GLOBAL INDIA ne clôturant pas au 31 décembre, a établi une situation intermédiaire au 31 décembre 2007.

Les sociétés SWORD SERVICES et SWORD SECURITY ont été cédées respectivement le 9 et 16 octobre 2007.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 3.3 des comptes annuels expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**SOCIETE D'AUDIT FINANCIER
ET DE CONTROLE INTERNE**

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques CONVERT
Associé Gérant

Alain DESCOINS

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède annuellement, avec l'assistance d'un expert externe, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.14 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et vérifié que les notes 2.14 et 8 donnent une information appropriée.
- La note 2.9 de l'annexe précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des compléments de prix relatifs aux acquisitions d'entreprises. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner leur traduction comptable exposée en note 3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**SOCIETE D'AUDIT FINANCIER
ET DE CONTROLE INTERNE**

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques CONVERT
Associé Gérant

Alain DESCOINS

20.5 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2007 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes.

20.6 Informations financières intermédiaires

Néant

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Politique de distribution

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice 2007, un dividende de 0,53 € par action sera distribué, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 29 avril 2008

Au titre de l'exercice 2006, un dividende de 0,42 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,30 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2004, un dividende de 1,20 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1€.

20.7.2 Délai de prescription

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

20.7.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Dividende global	3.900.626 €	2.220.148 €	1.762.105 €
Dividende par action	0,42 €	0,30 €	1,20 €

20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

XXI - Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

21.1.1.1 Capital social souscrit

Le capital de la société entièrement libéré s'élève au 15 février 2008 à 9.289.965 €, divisé en 9.289.965 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Capital à libérer

Néant

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

Voir point 16 du rapport de gestion.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31 décembre 2007, la Société SWORD ne détient plus aucune action propre.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription

Emissions d'actions à bons de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la Société n'a émis aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Options de souscription consenties à certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.

Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 29 décembre 2006, a procédé à l'attribution de 60.000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60.000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Nombre de bénéficiaires par plan	4	3	1
Nombre d'actions à souscrire par les dirigeants	51.000		
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	9.000		
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

21.1.7 Evolution du capital social

21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105
29-04-2005	Division de la valeur nominale de l'action est ainsi ramenée de 5 € à 1 €						
14-06-2005	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	29.645	544.163,32	29.645	7.371.750	7.371.750
19-01-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	36.670	673.114,50	36.670	7.408.420	7.408.420
21-06-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	228.420	4.192.877,40	228.420	7.636.840	7.636.840
09-03-2007	Augmentation de capital (4)	1	1.437.500		1.437.500	9.074.340	9.074.340
02-04-2007	Augmentation de capital (4)	1	215.625		215.625	9.289.965	9.289.965

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de SWORD SA à SWORD GROUP.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action SWORD SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société SWORD SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470€, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés SWORD SA et SWORD GROUP étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de SWORD GROUP au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORD SA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORD GROUP, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie d'apport des titres de SWORD SA à SWORD GROUP par l'ensemble des actionnaires de SWORD SA. Les filiales étrangères de SWORD SA (DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc. et SWORD Afrique du Sud) ont été cédées à SWORD GROUP pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de SWORD GROUP l'environnement initialement créé au niveau de SWORD SA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de SWORD GROUP les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par SWORD SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez SWORD GROUP le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORD SA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à SWORD GROUP en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de SWORD SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été ainsi ramenée de 5 euros à 1 euro.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice, à la date du 10 juin 2005, de 23.716 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 29.645 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin jusqu'au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 36.670 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice, du 19 janvier jusqu'au 31 mai 2006, de 182.736 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 228.420 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

(4) En vertu de la délégation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2006 dans sa onzième résolution, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 Février 2007 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, par voie d'appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité pouvant être porté à un maximum de 1 983 750 actions nouvelles en cas d'usage de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation et a subdélégué à son Président-Directeur Général le pouvoir de décider des modalités définitives de l'augmentation de capital.

En outre, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a donné tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les limites fixées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006, pour mettre en œuvre cette émission et en arrêter définitivement toutes les conditions.

En application de cette délégation, le Président-Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité par émission de 1 250 000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société, susceptibles d'être portées à un nombre maximum de 1 653 125 actions en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension portant sur 187 500 actions et de l'Option de sur-allocation portant sur 215 625 actions.

Le Président Directeur Générale a :

- aux termes d'une décision du 1^{er} mars 2007 :
 - o décidé d'augmenter le nombre d'actions nouvelles de 15% du nombre initial, soit 187.500 actions, et de porter ainsi le nombre d'actions nouvelles à émettre à 1.437.500,
 - o conformément aux dispositions légales et réglementaires, de fixer le prix unitaire des actions nouvelles à 40 euros, lequel correspond, sous réserve d'une légère décote de 2,12% afin d'arriver à un chiffre sans décimales, à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris des trois séances de bourse précédant l'ouverture du livre d'ordres.
- aux termes d'une décision en date du 9 mars 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 9 mars 2007, constaté le dépôt de la somme de 57.500.000 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs, la souscription de 1.437.500 actions nouvelles en résultant et l'augmentation corrélative du capital d'un montant de 1.437.500 euros.
- aux termes d'une décision du 28 mars 2007, pris acte de l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation correspondant à l'émission de 215.625 actions nouvelles au prix de 40 euros.
- aux termes d'une décision en date du 2 avril 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 2 avril 2007, constaté le dépôt de la somme de 8.625.000 euros représentant l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation de capital suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation, la souscription de 215.625 actions nouvelles en résultat et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215.625 actions nouvelles, le capital étant porté de 9.074.340 à 9.289.965 euros.

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2006		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	1 740 820	23,50	32,39	1 746 820	22,87	22,25
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	5	0	0	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,43	2,35	106 395	1,39	2,65
Heath Davies				18 000	0,24	0,22
Christian Tapia	94 080	1,27	2,08	57 205	0,24	0,22
Titres en autodétention	10 606	0,14	0	2 912	0,04	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	253 091	3,42	5,58	235 829	3,09	5,36
Flottant	5 203 423	70,24	57,52	5 469 674	71,62	68,09
Total	7 408 420	100	100	7 636 840	100	100

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2007		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 746 820	18,80	18,50
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,14	2,20
Heath Davies	16 137	0,17	0,16
Titres en autodétention	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	275 644	2,97	5,57
Flottant	7 144 964	76,91	73,97
Total	9 289 965	100	100

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2007, il était composé des membres suivants :

- Jacques MOTTARD, Président,
- Nicolas MOTTARD,
- Heath DAVIES,
- 21 Centrale Partners SA, représentée par François BARBIER.

21.2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (extraits de l'article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

(...)

21.2.2.3 Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

La Direction Générale ne peut être assumée que par une personne physique qui ne peut détenir qu'un seul mandat de Directeur Général, membre du Directoire ou Directeur Général unique, mandat auquel peut s'ajouter un second mandat de direction générale tel que défini ci-dessus dans une société contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et sous réserve que les titres de cette société contrôlée ne soient pas admis à la négociation sur un marché réglementé.

(...)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de direction générale telle que définies ci-dessus.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il exerce les pouvoirs de Président et de Directeur Général et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. (...)

Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Président et de Directeur Général, il peut, s'il le souhaite, se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués qui ne peuvent dépasser le nombre de cinq.

(...)

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a nommé Monsieur Jacques MOTTARD en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 pour une durée expirant le 31 décembre 2009.

21.2.3.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.2.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 19 des statuts)

Droit de vote

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double. Il n'y a pas d'actions nominatives attribuées gratuitement et rien n'est prévu par les statuts en cas de cessation de cette qualité, en cas de conversion au porteur ou de transfert.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou du Comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui même actionnaire. Il peut également se faire représenter par son conjoint. »

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

21.2.6 Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.

21.2.7 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

SWORD GROUP signe régulièrement et de façon soutenue de nouveaux contrats, mais uniquement dans le cadre habituel de son activité.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Non applicable

XXIV - Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tout rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

XXV - Information sur les participations

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figure au Chapitre 7.

XXVI – Annexes

26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2008

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion, rapport sur les stock-options et rapports visés aux articles L.225-38 et L.225-209 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1. EVENEMENTS IMPORTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 AU SEIN DU GROUPE SWORD

1.1 Acquisitions et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, SWORD GROUP a :

- acquis la société CTSpace, société de produit opérant sur un modèle « SaaS ». cette société, dont le siège est à San Francisco, est également basée en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Autriche. CTSpace, spécialisée dans le domaine de la GRC Management, commercialise des produits dédiés à la gestion de projets de grande envergure pour le marché pétrolier et le marché de l'ingénierie civile. Cette acquisition a été réalisée par la société Sword Soft.

- acquis, via sa filiale Sword Soft, une société de droit Anglais, dénommée APAK. Cette société, basée à Bristol et qui emploie 110 collaborateurs, est un acteur majeur dans les produits de gestion d'actifs. Elle gère une filiale, basée à Dubaï, à destination du marché du Moyen-Orient,
- acquis, via sa filiale Sword Soft, la société de droit Anglais dénommée Achiever, société de Produits leader en Grande Bretagne. Cette société, qui emploie 25 personnes, est basée à Alton. Achiever développe et vend un produit de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de la conformité (GCR) à destination des grandes entreprises.
- L'acquisition de PowerSoft, basée en Suisse et spécialisée dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique, a été réalisée par RTE.
- Acquis 6% d'une société de droit Chinois dénommée Lyodssoft. Cette dernière, basée à Hong Kong, est chargée de revendre les produits du Groupe Sword en Chine.
- augmenté de 8% dans la société SWORD SAS, la participation de SWORD GROUP passant ainsi à 100 % du capital de cette dernière,
- augmenté de 81% sa participation dans la société de droit Brésilien Nextech, la participation de Sword Soft dans cette société passant ainsi à 100% du capital de cette dernière,
- créé la société Sword Soft, basée en Angleterre, dont elle détient 94%,
- augmenté de 0,96% sa participation dans la société SWORD TECHNOLOGIES, la participation de SWORD GROUP dans cette société passant ainsi à 100% du capital de cette dernière,
- créé la société SWORD INTEGRA, laquelle est une filiale belge de la société SWORD TECHNOLOGIES,

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, SWORD GROUP a :

- cédé à la société Sword Soft 92,17% de la participation qu'elle détenait dans la société Fircosoft,
- cédé la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Sword Services.
- cédé à la société SWORD SOFT 100% de la participation qu'elle détenait dans la société NEXTECH.

1.2 Augmentation de capital social de la société d'un montant de 1.653.125 euros

En vertu de la délégation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2006 dans sa onzième résolution, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 Février 2007 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, par voie d'appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité pouvant être porté à un maximum de 1 983 750 actions nouvelles en cas d'usage de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation et a subdélégué à son Président-Directeur Général le pouvoir de décider des modalités définitives de l'augmentation de capital.

En outre, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a donné tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les limites fixées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006, pour mettre en œuvre cette émission et en arrêter définitivement toutes les conditions.

En application de cette délégation, le Président-Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité par émission de 1 250 000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société, susceptibles d'être portées à un nombre maximum de 1 653 125 actions en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension portant sur 187 500 actions et de l'Option de sur-allocation portant sur 215 625 actions.

Le Président Directeur Générale a :

- aux termes d'une décision du 1^{er} mars 2007 :
 - o décidé d'augmenter le nombre d'actions nouvelles de 15% du nombre initial, soit 187.500 actions, et de porter ainsi le nombre d'actions nouvelles à émettre à 1.437.500,
 - o conformément aux dispositions légales et réglementaires, de fixer le prix unitaire des actions nouvelles à 40 euros, lequel correspond, sous réserve d'une légère décote de 2,12% afin d'arriver à un chiffre sans décimales, à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris des trois séances de bourse précédant l'ouverture du livre d'ordres.
- aux termes d'une décision en date du 9 mars 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 9 mars 2007, constaté le dépôt de la somme de 57.500.000 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs, la souscription de 1.437.500 actions nouvelles en résultant et l'augmentation corrélative du capital d'un montant de 1.437.500 euros.
- aux termes d'une décision du 28 mars 2007, pris acte de l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation correspondant à l'émission de 215.625 actions nouvelles au prix de 40 euros.
- aux termes d'une décision en date du 2 avril 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 2 avril 2007, constaté le dépôt de la somme de 8.625.000 euros représentant l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation de capital suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation, la souscription de 215.625 actions nouvelles en résultant et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215.625 actions nouvelles, le capital étant porté de 9.074.340 à 9.289.965 euros.

2. COMPARABILITE DES COMPTES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2007 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2007. La société a notamment mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 à savoir :

- IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir. IFRS 7 complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers énoncés dans IAS 32 et IAS 39. Ces principes imposent aux entités de fournir des informations dans leurs états financiers sur l'importance des instruments financiers, leur nature et l'étendue des risques découlant de ces instruments financiers, notamment des informations minimum spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité aux risques de marché. Les nouvelles informations relatives aux instruments financiers sont détaillées dans la note 19 de la présente annexe.
- Amendement complémentaire à IAS 1 : cet amendement introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Ces nouvelles informations sont présentées dans la note 12 ci-après.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire en 2007 sont sans effet sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2007 mais non encore obligatoires dont l'application peut être anticipée, notamment la norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces nouvelles règles modifient de manière substantielle le contenu ou la présentation de ses états financiers consolidés.

La norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises qui est en cours d'adoption par l'Union Européenne et qui pourrait, en cas d'adoption, être appliquée de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 pourra avoir des incidences importantes sur les comptes consolidés pour le traitement comptable des futures opérations de croissance externe du groupe.

Comme indiqué au paragraphe 2.9. Goodwill, le Groupe a modifié à compter du 1^{er} janvier 2007, sa méthode de comptabilisation des transactions (achat / cession d'actions) réalisées avec les actionnaires minoritaires. Désormais, ces opérations sont traitées comme des opérations entre actionnaires au sein des capitaux propres consolidés et elles n'affectent pas le résultat ni les postes du bilan. .

3. ACTIVITE DU GROUPE – PRESENTATION DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

3.1. Présentation du compte de résultat simplifié au 31 décembre 2007

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du groupe SWORD de l'exercice clos le 31 décembre 2007 avec le comparatif 2006.

En milliers d'Euros	2007 consolidé	2006 consolidé
CA	179 045	142 005
Résultat opérationnel courant	16,39%	15,65%
Résultat opérationnel	29 339	23 949
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 911	15 748
Résultat net part du Groupe	18 532	15 632

3.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2007	
		% contrôle	% intérêt
SWORD GROUP (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %
SWORD SA (France)	31/12	100 %	100 %
SWORD Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	75 %	75 %
FIRCOSOFT (France)	31/12	92,18%	86,64 %
FIRCOSOFT Inc (US)	31/12	100 %	86,64 %
SWORD Inc (US)	31/12	100 %	100 %
SWORD UK	31/12	100 %	100 %
SWORD SUISSE	31/12	95,60 %	95,60 %
SWORD DDS FRANCE	31/12	100 %	100 %
SWORD TECHNOLOGIES SA (Bénélux)	31/12	100 %	100 %
TIPIK (Ex ASCII)	31/12	100 %	100 %
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100 %	100 %
SWORD SAS (France)	31/12	100 %	100 %
GLOBAL INDIA	31/03	100 %	100 %
SWORD IT SOLUTIONS (Grèce)	31/12	65 %	65 %
SWORD SECURITY SA (Bénélux)	31/12	60 %	59,42 %
SWORD SERVICES (ex SWORD LINKVEST)	31/12	100 %	100 %
SWORD LEBANON	31/12	92 %	92 %
HARVARD (UK)	31/12	100 %	100 %
INTECH (UK)	31/12	100 %	100 %
SWORD ATLANTIQUE	31/12	80 %	80 %
SWORD SERVICES	31/12	88 %	88 %
SWORD CONSULTING (Ex STELLON)	31/12	100 %	100 %
SWORD SOLUTION	31/12	83 %	83 %
REAL TIME ENGINEERING	31/12	97 %	97 %
NEXTECH	31/12	100 %	94 %
ACHIEVER	31/12	100 %	94 %
SWORD SOFT	31/12	94 %	94 %
APAK	31/12	100 %	94 %
POWERSOFT	31/12	100 %	97 %
SWORD INTEGRA	31/12	100 %	100 %
CTSpace	31/12	100 %	94 %

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

3.3. Activité et chiffre d'affaires

SWORD GROUP a enregistré en 2007 une augmentation de plus de 26,08% de son CA Consolidé par rapport à 2006. Le bénéfice net part du groupe de l'ensemble consolidé en 2007 a été de 10,35 % du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a :

- Poursuivi son internationalisation,
- Poursuivi sa spécialisation dans la gestion du contenu (Electronic Content Management),
- Poursuivi son expansion tant interne qu'externe.

3.3.1. Spécialisation

- Historiquement, la première spécialisation du Groupe a été technologique : technologies d'Intelligence Artificielle, de Gestion Documentaire, de Systèmes d'Information Géographique et de Business Intelligence.
- Puis, la spécialisation s'est réalisée autour de types d'offres :
 - spécialisation ECM (gestion du contenu des entreprises)
 - spécialisation filtrage (lutte contre l'argent sale)
- Ensuite, une spécialisation "marchés" s'est organisée autour
 - des marchés des organismes internationaux
 - des marchés hautement régulésLes premiers sont les plus stables, les seconds les plus rentables
- Enfin, le Groupe choisit de poursuivre ce processus de spécialisation d'une manière globale : le point commun des offres en sécurité financière et en ECM et la gestion de la conformité (Compliance Management) sous-tendue par les technologies de gestion de connaissances (Knowledge Management)

Dès lors, la spécialisation du Groupe peut être résumée ainsi : la gestion de la conformité (Compliance Management) sur des marchés ciblés (organisations internationales et marchés régulés) dans le cadre de solutions de gestion de contenu (ECM)

3.3.2. Internationalisation

Il convient de bien différencier l'approche multinationale de l'approche internationale.

- Dans le premier cas, il s'agit de gérer au mieux des projets dans chaque pays et de profiter de cette internationalisation pour cibler les régions les plus rentables.

Ceci n'est qu'une partie de notre stratégie.

- La seconde notion est une notion d'approche globale des clients et entraîne un savoir-faire de gestion de projets très spécifiques, car il s'agit de projets internationaux impliquant plusieurs filiales et plusieurs cultures.

C'est ce qui a été réussi par le Groupe et qui a conduit SWORD à être basé dans plus de dix pays dans le monde.

3.3.3. Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter "produits" et "services". En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands éditeurs de logiciels. Ainsi SWORD devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute,
- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de SWORD : technologie / marchés.

3.4. Résultats opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'ensemble consolidé sur 2007 s'est monté à 29 339 K€, soit 16,39% du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de SWORD dans l'année suivant l'acquisition.

3.5. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'ensemble consolidé sur 2007 s'est monté à 29 232 K€, soit 16,33 % du chiffre d'affaires.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 1 982 K€ soit 1,11 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 2 134 K€ et en produits de placement et de participation non consolidée pour 152 K€.

3.7. Impôt sur les bénéfices et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 9 734 K€ pour un taux effectif d'impôt de 33,98 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 18 911 K€, soit 10,56 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 18 532 K€, soit 10,35 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 380 K€.

3.8. Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2007, se monte à 28 820 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 33 277 K€, retraité du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 4 386 K€.

3.9. Opérations de croissance

Elles concernent principalement les acquisitions de :

- NEXTECH au 28 mars 2007 (1,5 M€ de CA annuel)
- ACHIEVER au 5 avril (3,3 M€ de CA annuel)
- APAK au 20 juillet 2007 (13 M€ de CA annuel)
- POWERSOFT au 7 novembre 2007 (0,4 M€ de CA annuel)
- CT SPACE au 20 décembre 2007 (11 M€ de CA annuel)

3.10. Opérations de Cession

Elles concernent les cessions suivantes :

- SWORD SECURITY au 16 octobre 2007
- SWORD SERVICES au 9 octobre 2007 (2,3 M€ de CA annuel)

3.11. Evolution des principales filiales du groupe

Dans les analyses qui suivent, nous vous présentons toutes les filiales et sous-filiales du Groupe, en prenant le CA contributif aux comptes consolidés et non pas le CA social afin d'éliminer les flux intra-groupe et de permettre une meilleure analyse.

En effet nos règles internes précises que le chiffre d'affaires revient à la société qui produit. Ce qui nous conduit dans notre consolidation et contrairement de la compta géné à éliminer le chiffre d'affaires de la filiale qui vend.

Soit une filiale du groupe sert uniquement de boîte aux lettres et notre règle est logique, soit elle utilise une autre filiale que pour une partie de son business et nous considérons dans ce cas que les opportunités de collaborations entre BU sont équilibrées et qu'il n'y a autant d'opportunités d'achat à l'autre société que de ventes.

La même logique sera utilisée pour analyser la rentabilité.

Il est à noter que sur 25 sociétés, 22 performent ou surperforment et 3 seulement sous-performent.

3.11.1. SECTEUR SOLUTIONS (SERVICES)

3.11.1.1. SWORD SA

En 2007, le CA de SWORD SA s'élève à 19 851 K€, en régression apparente par rapport à l'année précédente. Ce CA doit être retraité du fait de la cession de la BU IDP intervenue à la fin 2006.

A périmètre constant, la croissance interne est de 14 %.

Cette Société est implantée à Lyon, Paris et Rennes et travaille sur l'ingénierie documentaire et les systèmes d'information géographique, dans le cadre de notre approche « compliance management » du marché.

Elle est en train d'intégrer les technologies de Business Intelligence.

Il a été décidé que le centre de Lyon deviendrait un centre « nearshore » soutenant la croissance française.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 7,39 % à 8,06 %, dans le standard des sociétés de services françaises.

3.11.1.2. SWORD SAS

En 2007, le CA de SWORD SAS s'élève à 3 851 K€, en progression de 8,6 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Paris et travaille sur l'ingénierie documentaire à destination de l'industrie dans le cadre de notre approche « compliance management » et « risk management ».

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 16,3 %, ce qui représente une surperformance par rapport au marché.

3.11.1.3. SWORD ATLANTIQUE

En 2007, le CA de SWORD ATLANTIQUE s'élève à 2 992 K€, en progression de 162 %.

Cette Société est implantée à Nantes, et attaque principalement les marchés de l'assurance. Elle est également présente dans les secteurs de la banque et de l'industrie dans le cadre des prestations E-Content management.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 15,24 % à 18,45 %.

3.11.1.4. SWORD TECHNOLOGIES

En 2007, le CA de SWORD TECHNOLOGIES s'élève à 23 461 K€, en régression par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Bruxelles et au Luxembourg et approche les Communautés Européennes dans le cadre de notre technologie de E-Content Management.

Cette Société a connu un exercice exceptionnel dû à un revers lié à la mauvaise appréhension de projets forfaitaires. Les contrôles internes ont décelé cette dérive à temps, permettant ainsi de conserver les clients. Mais ces problèmes ont tout de même généré une perte en 2007.

SWORD TECHNOLOGIES est spécialisée d'une part dans le marché des Communautés Européennes, et d'autre part depuis douze mois sur le marché des entreprises belges privées et publiques. Afin de mieux gérer cet ensemble, le fonds de commerce « entreprises belges privées et publiques » a été apporté au début de l'année 2008 à une filiale, SWORD INTEGRA, créée à cet effet.

3.11.1.5. SWORD UK

En 2007, le CA de SWORD UK s'élève à 31 018 K€, en stabilité par rapport à l'année précédente. Ce CA doit être retraité du fait de la cession de la BU CUK intervenue au début de l'année 2007.

A périmètre constant, la croissance interne est de 12,9 %.

Cette Société est implantée à Londres, Glasgow, Aberdeen, Alton et Bristol et travaille sur la Business Intelligence, dans le cadre de notre approche « compliance management » du marché.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 7,85 % à 22,71 %, ce qui représente une surperformance par rapport au marché.

3.11.1.6. SWORD SERVICES (ex LINKVEST)

En 2007, le CA de SWORD SERVICES (anciennement LINKVEST) s'élève à 8 274 K€, en régression par rapport à l'année précédente.

Elle est implantée à Genève et Lausanne et réalise des prestations en E-Content management pour des clients Telco et banques en Suisse Romande.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 5,21 %.

Un plan de restructuration est en cours d'application.

3.11.1.7. SWORD CONSULTING (anciennement STELLON)

En 2007, le CA de SWORD CONSULTING (anciennement STELLON) s'élève à 2 170 K€, en progression de 57 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Lausanne et attaque les marchés du conseil en risk management et compliance management, sur la Suisse Romande.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 11 %.

3.11.1.8. SWORD DDS

Cette Société n'a pas d'activité.

3.11.1.9. FI SYSTEM

FI SYSTEM est une sous-holding de SWORD GROUP, holding d'ASCII devenue TIPIK

3.11.1.10. TIPIK (anciennement ASCII)

En 2007, le CA de TIPIK « Communication Agency » s'élève à 8 004 K€, en progression de 24,90 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Bruxelles et travaille dans le domaine du Web Content management. Elle a étendu son savoir-faire sur les domaines de la communication.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 4,04 %.

Cette rentabilité faible exceptionnelle est budgétée à 11 % en 2008, avec une croissance supérieure à 25 %.

3.11.1.11. SWORD GLOBAL INDIA Pvt Ltd

En 2007, le CA de SWORD GLOBAL INDIA s'élève à 2 777 K€, en progression de 5,6 % par rapport à l'année précédente.

Cette faible croissance est liée à notre stratégie de relocalisation partielle de certaines de nos activités.

Cette Société est implantée à Chennai et travaille en tant que plateforme offshore du Groupe dans le monde anglophone.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 18,32 %.

3.11.1.12. SWORD INC

En 2007, le CA de SWORD INC. s'élève à 6 579 K€, en progression de 23,2 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à New York et travaille sur les technologies de compliance management et de risk management.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 9,85 % à 12%.

3.11.1.13. SWORD SOUTH AFRICA

En 2007, le CA de SWORD SOUTH AFRICA s'élève à 880 K€, en progression de 70,5 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Johannesburg et travaille sur l'ingénierie documentaire spécialement adaptée à l'Office sud-africain de marques et brevets.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 9,63 % à 45,5 %, ce qui représente une surperformance.

Cette Société a été vendue à son management en janvier 2008.

3.11.1.14. SWORD SERVICES (Belgique)

En 2007, le CA de SWORD SERVICES s'élève à 1 916 K€, en progression de 25 % par rapport à l'année précédente, à périmètre constant.

Cette Société est implantée à Gand et travaille dans le domaine bancaire sur un marché essentiellement dédié au staffing.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 11,66 %.

Cette Société a été vendue à son management en Octobre 2007.

3.11.1.15. SWORD SECURITY

Cette Société n'a pas d'activité et a été vendue à son management en Octobre 2007.

3.11.1.16. SWORD IT SOLUTIONS

En 2007, le CA de SWORD IT SOLUTIONS s'élève à 214 K€, en régression par rapport à l'année précédente. Cette régression n'est pas significative compte tenu du fait que l'activité de SWORD IT SOLUTIONS est principalement focalisée sur la rédaction de propositions à destination des Communautés Européennes.

Cette Société est implantée à Athènes.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 30,18 %.

3.11.1.17. HARVARD

En 2007, le CA de HARVARD s'élève à 2 079 K€, en régression par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de notre plan de retour à la rentabilité, cette Société est principalement dédiée au staffing au UK.

Cette Société est implantée à Londres et Aberdeen.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 0,66 % à 11,92 %.

3.11.1.18. SWORD LEBANON

En 2007, le CA de SWORD LEBANON s'élève à 650 K€, en progression de 50 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est implantée à Beyrouth et est la base offshore de nos filiales francophones.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est passée de 8,65 % à 19,56 %.

3.11.1.19. SWORD SOLUTIONS

Cette Société est basée à Paris et débute dans le domaine de la conduite de grands projets.

En 2007, le CA de SWORD SOLUTIONS s'élève à 757 K€, avec une rentabilité de 32,22 %.

3.11.1.20. RTE

Cette Société, acquise fin 2006, a vu son CA stabilisé à 19 954 K€.

Spécialiste de l'aviation, du marché pétrolier et des marchés gouvernementaux, cette Société, au travers de ses composants logiciels, a connu une restauration de ses profits.

La marge opérationnelle a été de 14,35 %.

3.11.2. SECTEUR SOFTWARE (PRODUITS)

3.11.2.1. SWORD SOFT

SWORD SOFT est la holding de toutes les sociétés de produits qui sont présentées ci-dessous.

3.11.2.2. POWERSOFT

Cette Société a été acquise en Novembre 2007 et a dégagé un CA de 327 K€.

Cette Société est implantée à Genève et travaille dans le domaine des systèmes d'information géographique.

Sa rentabilité sur le dernier mois n'est pas significative.

3.11.2.3. FIRCOSOFT INC

En 2007, le CA de FIRCOSOFT INC. s'élève à 567 K€, en progression de 9 % par rapport à l'année précédente.

Cette Société est l'agence de revente des produits de filtrage développés par Fircosoft France sur le continent américain.

Elle est implantée à New York.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 18,02 %.

3.11.2.4. FIRCOSOFT

En 2007, le CA de FIRCOSOFT s'élève à 6 147 K€, en progression de 30% par rapport à l'année précédente.

Leader mondial en ce qui concerne les produits de filtrage d'argent sale, cette Société est implantée à Paris et exporte plus de 95 % de sa production.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 30%.

3.11.2.5. INTECH

En 2007, le CA de INTECH, Société acquise fin 2005, s'élève à 23 710 K€, en progression de 34 % par rapport à l'année précédente.

Retraité de l'acquisition de la BU CUK de Sword UK, la croissance interne n'est que de 17,50 %.

Cette Société est implantée à Londres et développe et vend des produits sur un modèle « on-demand » (location) au monde de l'assurance et de la réassurance aux UK, aux Bermudes, aux US et en Allemagne.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 26,48 %.

3.11.2.6. NEXTECH

En 2007, le CA de NEXTECH, Société acquise en Mars 2007, s'élève à 2 344 K€.

Cette Société est implantée à Belo Horizonte au Brésil, et revend nos produits de document management sur le continent sud-américain.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 32,49%.

3.11.2.7. ACHIEVER

En 2007, le CA de ACHIEVER, Société acquise en Mars 2007, s'élève à 2 869 K€.

Cette Société est implantée à Alton aux UK et vend des produits de GRC management dans le monde entier.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 42,45%.

3.11.2.8. APAK

En 2007, le CA de APAK, Société acquise en Juillet 2007, s'élève à 8 384 K€.

Cette Société est implantée à Bristol et Dubaï et vend des produits d'asset management dédiés aux loueurs de voitures et des produits d'asset management pour le monde du retail banking.

La rentabilité opérationnelle de cette Société est de 30,30%.

3.12. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

SWORD SOUTH AFRICA a été cédé en février 2008. Cette société contribue au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2007 pour 962 K€ et au résultat opérationnel courant pour 401 K€.

Cette cession sera sans incidence significative sur le résultat consolidé 2008.

Au début de l'exercice 2008, la filiale anglaise de SWORD UK, RTE, rebaptisée Sword Business Technology Solutions Ltd ("SBTS") a repris la BU PRAGMA de SWORD UK. Cette opération sera sans incidence sur les comptes consolidés.

3.13. Perspectives d'avenir

Afin d'établir le budget 2008, il convient de considérer le CA pro forma 2007 avec les taux de change du 31/12/2007.

Le CA de référence n'est donc pas de 197,5 M€ mais de 190,1 M€.

Comme d'habitude, nous considérons que le CA acquis en 2007 ne fera pas de croissance, et cette année nous budgétons 20 % de croissance pour le reste des CA.

En conséquence le chiffre d'affaires 2008 est réparti comme suit :

M€ 2008	Réévaluation à fin 2007
Chiffre d'affaires hors acquisition	222 M€
Chiffre d'affaires consolidé des acquisitions 2008	10 M€
Chiffre d'affaires consolidé	232 M€
Chiffre d'affaires non consolidé des acquisitions 2008	20 M€
Chiffre d'affaires pro forma	252 M€

Il faut tenir compte du fait que les 222 M€ budgétés hors acquisition correspondent à 248 M€ si nous appliquons les taux de change au 01/01/2007, au lieu des taux de change au 31/12/2007, base de nos budgets.

3.14. Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet MAZARS GUERARD a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des goodwill et autres actifs incorporels.

3.15. Recherche et développement

En 2007, la R&D s'est décomposée comme suit :

Partie « produit » :

41,60% du nombre de jours potentiels d'activité des collaborateurs de ce département, soit 15,09 % du chiffre d'affaires « produits »

Partie « services » :

2,40 % du nombre de jours potentiels d'activité des collaborateurs de ce département, soit 1,04% du chiffre d'affaires « services »

Ainsi, en consolidé, la R&D représente 12,50 % du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, soit 5,20 % du CA consolidé.

3.16. Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 18 911 K€ (dont bénéfice part du groupe 18 532 K€).

4. ACTIVITE DE LA SOCIETE SWORD GROUP – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

4.1. Activité de la société pendant l'exercice 2007 - Bilan et compte de résultat

En 2007, l'effectif de la holding est de 2 personnes et a été stable au cours de l'exercice écoulé. Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2007, Monsieur Mottard et son assistante ne sont plus salariés de la Société, leur rémunération étant facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2007, la Société SWORD GROUP a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %
Chiffre d'affaires	3.848.638,67	3.422.249,65	12,46
Produits d'exploitation	3.850.370,84	3.761.890,12	2,35
Charges d'exploitation	2.614.234,60	2.337.412,83	11,84
Résultat d'exploitation	1.236.136,24	1.424.477,29	-13,22
Résultat courant	38.504.268,53	5.085.719,37	657,1
Produits financiers	42.878.924,03	7.739.486,27	454,03
Charges financières	5.610.791,74	4.078.244,19	-13,91
Résultat financier	37.268.132,29	3.661.242,08	917,91
Résultat courant avant impôt	38.504.268,53	5.085.719,37	657,10
Produits exceptionnels	16.051.635,22	1.945.688,79	724,98
Charges exceptionnelles	12.556.593,81	1.894.540,68	562,78
Résultat exceptionnel	3.495.041,41	51.148,11	7 612,98
Impôt sur les bénéfices	770.960,33	(70.675,00)	- 790,85
Bénéfice	41.228.349,61	5.207.542,48	691,70

4.2. Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2003	2004	2005	2006	2007
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	6 161 215	7 342 105	7 408 420	7 636 840	9 289 965
Nbre d'actions ordinaires	1 232 243	1 468 421	7 408 420	7 636 840	9 289 965
<u>Opérations et résultat</u>					
Chiffre d'affaires (HT)	2 026 557,69	2 653 458,92	3 026 580,89	3 422 249,65	3 848 638,67
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	2 768 159,69	4 264 452,28	4 509 426,42	5 045 582,14	42 686 643,93
Impôts sur les bénéfices	26 386,00	439 005,00	786 000,00	-70 675,00	770 960,33
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	3 077 041,38	3 525 785,60	3 688 344,43	5 207 542,48	41 228 349,61
Résultat distribué	1 109 018,70	1 762 105,20	2 222 526,00	3 207 473,00	4 923 681,45
<u>Résultat par action</u>					
Résultat ap. impôts, participation, av. dot. aux amort., dépréciations et provisions	2,23	2,61	0,5	0,67	4,51
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amort., dépréciations et provisions	2,5	2,4	0,5	0,68	4,44
Dividende distribué	0,9	1,2	0,3	0,42	0,53
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés	7	6	6	5	2
Montant de la masse salariale	531 009,64	393 325,08	505 203,07	343 563,37	216 801,89
Montant des sommes versées en avantages sociaux	196 545,79	163 800,00	203 181,90	142 059,66	88 925,62

Evènements importants survenus après la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

4.3. Perspectives d'avenir 2008

Les perspectives d'avenir pour 2008 sont décrites au point 3.13 ci-dessus.

4.4. Description des ressources humaines et de l'environnement social

L'effectif salarié de la Société est de 2 personnes. Tous sont membres du Comité de Direction.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

4.5. Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

4.6. Informations sur les risques de marché

4.6.1. Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Le carnet de commande du groupe est à ce jour à un niveau que nous jugeons satisfaisant.

Au 31 décembre 2007, il s'élève au total à 19,2 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2008 budgété.

Naturellement, une partie de ce CA s'applique aux années postérieures à 2007.

La partie de CA 2007 représente 8,6 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2008 budgété.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD GROUP, étant donné que ce chiffre

d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.6.2. Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien des infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.6.3. Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD GROUP,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

4.6.4. Risque de change

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Le risque de change est assumé par le holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes.

4.6.5. Risque Pays

Concernant le Liban, l'instabilité locale n'affecte pas la filiale SWORD LEBANON.

5. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

5.1. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

SWORD GROUP n'a pas, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, directement pris de participations significatives ou pris le contrôle de sociétés ayant leur siège social en France.

5.2. Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en k€	Résultats en k€	Activité
SWORD SA	100	22 911	939	Solutions
SWORD SAS	100	4 050	408	Solutions
SWORD ATLANTIQUE	80	3 280	364	Solutions
SWORD UK	100	33 933	24 522	Software et Solutions
SWORD INC	100	8 362	125	Software et Solutions
SWORD CREATION INFORMATIQUE SA	100	-	-3	Solutions
SWORD SUISSE	95,60	5	-35	Solutions
SWORD TECHNOLOGIES SAS	100	24 571	197	Solutions
FI SYSTEMS BELGIUM	100	-	324	Solutions
SWORD SERVICES Ex SWORD LINKVEST	100	1 912	137	Solutions
SWORD DDS	100	-	10	-
SWORD CONSULTING (Ex STELLON)	100	2 220	168	Solutions
SWORD SOFT	94	-	-991	-

5.3. Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en k€	Résultats en k€	Activité
FIRCOSOFT	86,64	6.042	1.370	Software
SWORD SOUTH AFRICA LIMITED	75	962	270	Solutions
FIRCOSOFT INC	86,64	1.334	39	Software
SWORD IT SOLUTIONS	65	181	48	Offshore
TIPIK (Ex ASCII)	100	8.006	175	Solutions
SWORD GLOBAL INDIA	100	2.780	391	Offshore
SWORD LEBANON	92	647	126	Offshore
HARVARD Consulting	100	2.075	204	Solutions
INTECH	94	25.516	4.222	Software
RTE	97	20.234	1.970	Solutions
SWORD SOLUTIONS	83	854	167	Solutions
ACHIEVER	94	2.848	1.124	Software
NEXTECH	94	2.105	393	Software
APAK	94	8.308	1.938	Software
SWORD IPR Ltd	94	-	-	Software
POWERSOFT	97	336	276	Solutions
SWORD INTEGRA	100	-	-	Solutions
CT SPACE	94	-	-	Software

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE SWORD GROUP

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

7. REPARTITION DU CAPITAL DE SWORD GROUP A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (EN %)

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2007		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 746 820	18,80	18,50
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,14	2,20
Heath Davies	16 137	0,17	0,16
Titres en autodétention (1)	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	275 644	2,97	5,57
Flottant	7 144 964	76,91	73,97
TOTAL	9 289 965	100	100

8. EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE

2007	Au 31 janvier 2008
Cours le plus haut 44,1 € (le 16/04/07)	Cours le plus haut 34,58 € (le 02/01/08)
Cours le plus bas 31,4 € (le 21/11/07)	Cours le plus bas 23,05 € (le 21/01/08)
Nombre de titres échangés par bourse 9.597 (1)	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2008 au 31/01/2008 : 15.261 (2)

(1) Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2007 au cours de laquelle 2.504.891 titres ont été échangés.

(2) Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2008 au cours duquel 427.301 titres ont été échangés.

9. INFORMATION SUR LES ACQUISITIONS ET CESSIIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2007

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2006	2.912
Nombre de titres achetés en 2007	0
Nombre de titres vendus en 2007	2.912
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2007	0

Des informations complémentaires figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 41.228.349,61 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- A la réserve légale : afin de porter son montant à 10% du capital social	86.506,81€
- Aux actionnaires à titre de dividendes :	4.923.681,45 €
- le solde soit au poste «Report à nouveau » lequel sera porté à 40.230.907,25 €.	36.218.161,35 €

Le dividende net par action serait de 0,53 € par action (l'avoir fiscal n'étant plus applicable à cette distribution).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- conformément à l'article 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France,
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants, étant précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1 € :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2006	0,42 €	Néant
31 décembre 2005	0,30 €	Néant
31 décembre 2004	1,20 €	Néant

11. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 2.853 euros.

12. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article R.225-102 du Code de commerce.

13. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le détail de cette analyse figure dans le document de référence 2007.

14. PARTICIPATION CROISEES

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les Articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

15. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

Identité de l'actionnaire	Nombre total de titres cédés	Prix moyen de cession par action
Heath DAVIES	1.863	39,51 €

16. TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 4 mai 2007 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 3 juillet 2009.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2007, les délégations ont été utilisées dans les conditions suivantes :

En vertu de la délégation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2006 dans sa onzième résolution, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 Février 2007 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, par voie d'appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité pouvant être porté à un maximum de 1 983 750 actions nouvelles en cas d'usage de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation et a subdélégué à son Président-Directeur Général le pouvoir de décider des modalités définitives de l'augmentation de capital.

En outre, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a donné tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les limites fixées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006, pour mettre en œuvre cette émission et en arrêter définitivement toutes les conditions.

En application de cette délégation, le Président-Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité par émission de 1 250 000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société, susceptibles d'être portées à un nombre maximum de 1 653 125 actions en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension portant sur 187 500 actions et de l'Option de sur-allocation portant sur 215 625 actions.

Le Président Directeur Général a :

- aux termes d'une décision du 1^{er} mars 2007 :
 - o décidé d'augmenter le nombre d'actions nouvelles de 15% du nombre initial, soit 187.500 actions, et de porter ainsi le nombre d'actions nouvelles à émettre à 1.437.500,
 - o conformément aux dispositions légales et réglementaires, de fixer le prix unitaire des actions nouvelles à 40 euros, lequel correspond, sous réserve d'une légère décote de 2,12% afin d'arriver à un chiffre sans décimales, à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris des trois séances de bourse précédant l'ouverture du livre d'ordres.
- aux termes d'une décision en date du 9 mars 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 9 mars 2007, constaté le dépôt de la somme de 57.500.000 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs, la souscription de 1.437.500 actions nouvelles en résultant et l'augmentation corrélative du capital d'un montant de 1.437.500 euros.
- aux termes d'une décision du 28 mars 2007, pris acte de l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation correspondant à l'émission de 215.625 actions nouvelles au prix de 40 euros.
- aux termes d'une décision en date du 2 avril 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 2 avril 2007, constaté le dépôt de la somme de 8.625.000 euros représentant l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation de capital suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation, la souscription de 215.625 actions nouvelles en résultat et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215.625 actions nouvelles, le capital étant porté de 9.074.340 à 9.289.965 euros.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 vous propose de renouveler les délégations en matière d'augmentation de capital ci-dessus visées.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor + 1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

18. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

19. MANDATS SOCIAUX DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31/12/09 (*)
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31/12/08 (*)
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Président	illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Président	illimitée	INTECH	Durée illimitée
Président et Directeur	illimitée	RTE	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD Global Ltd	Durée illimitée
Président	illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Président	illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10/12/08
Président	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11/02/10
Président et administrateur	6 ans	TIPIK ex ASCII	11/02/10
Directeur	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Président	Illimitée	SWORD SERVICES ex LINKVEST	Durée illimitée
Président	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Président et Administrateur	5 ans	SWORD IT SOLUTIONS	30/06/11 (*)
Président et Directeur	Un an	STELLON	20/06/08 (*)
Président et Directeur	3 ans	POWERSOFT	31/12/10 (*)
Président et Directeur	Illimitée	ACHIEVER	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	SWORD SOFT Ltd	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	SWORD INTEGRA	31/12/13 (*)
Président et Directeur	Illimitée	APAK	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	SWORD IPR Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CTSpace FRANCE	Durée illimitée
Président	Illimitée	COLLABORATION TECHNOLOGY INC	Durée illimitée

Mandats exercés hors du Groupe			
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	LE SEMAPHORE	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée
Président	Illimitée	SEMAPHORE INVESTISSEMENTS	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE
Françoise FILLOT : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/09 (*)
Directeur	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10/12/08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31/12/08
Directeur	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	CIMAGE NOVASOFT	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11/02/10
Administrateur	6 ans	TIPIK ex ASCII	11/02/10
Directeur	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	HARVARD CONSULTING	Durée illimitée
Directeur	Un an	STELLON	31/12/06 (*)
Administrateur	Illimitée	ACHIEVER	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD INTEGRA	31/12/13 (*)
Gérant	Illimitée	CTSpace FRANCE	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD IPR Ltd	Durée illimitée

Heath DAVIES : Administrateur et Directeur Général Délégué			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31/12/12 (*)
Directeur Général Délégué (depuis le 13 mars 2006)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP (*)	31/12/09 (*)
Directeur	Illimitée	SWORD UK LIMITED	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	HARVARD CONSULTING LIMITED	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	REAL TIME ENGINEERING LIMITED	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	INTECH SOLUTIONS LIMITED	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	ACHIEVER	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD IPR Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	APAK	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD SOFT Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	CIMAGE NOVASOFT Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CTSpace FRANCE	Durée illimitée
Vice-président	Illimitée	COLLABORATION TECHNOLOGY INC	Durée Illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE
Nicolas MOTTARD : Administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31/12/09 (*)

21 CENTRALE PARTNERS : Administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31/12/09 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31/12/09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31/12/11
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31/08/07
Administrateur	6 ans	MECCANO	31/12/08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31/12/08
Membre du Comité de Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31/12/10
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31/12/07
Membre du Comité de Surveillance	5 ans	FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE	31/12/09
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE SYREVA	31/12/07
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	THE NOMAD COMPANY	31/12/11
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	VULCANIC HOLDING	31/12/11
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE ARAMIS	31/12/08
Administrateur	3 ans	SFTF INTERFLORA	31/12/08
Administrateur	6 ans	CENTRE PROTHETIQUE HOURADOU	31/12/13
Membre du Comité de Surveillance	6 ans	ALLVALV	30/04/13

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

20.REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ce tableau présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 335 k€.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE	Variation rémunération exercice 31/12/06
Jacques MOTTARD (1) Président Directeur Général	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 28 000 €	(1)
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 103 175,52 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €		-22,74%
Heath DAVIES Directeur Général Délégué	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 125 700 £		+ 10,26%
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 32 000 €	+2,56%
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 5 000 €	+150%

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Cette refacturation s'est élevée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à 309 876 euros HT. Cette rémunération inclue les prestations réalisées par Sémaphore Investissements, en ce compris les frais de déplacements du Président Directeur Général. En conséquence, un comparatif de la rémunération du Président Directeur Général entre les exercices 2006 et 2007 ne peut être effectué de manière cohérente. Le montant des jetons de présence a augmenté de 9,58 % par rapport à l'exercice 2006.

Aucun système de prime en cas d'arrivée ou de départ des mandataires sociaux n'existe au sein de SWORD GROUP.

(2) Le Conseil d'administration du 29 décembre 2006 a décidé d'attribuer à Monsieur Heath Davies 28.500 options de souscription d'actions au prix de 35,128 euros. (voir note 16 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les conditions d'exercice de ces stocks options)

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous précisons que :

- à l'exception de 21 CENTRALE PARTNERS et de Monsieur Nicolas MOTTARD, les mandataires sociaux de la Société bénéficient d'un contrat de travail avec la Société et/ou ses filiales,

- les mandataires sociaux ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social,
- la répartition des jetons de présence dont le montant est décidé par l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'administration,
- le seul mandataire à bénéficier d'options de souscription d'actions est Monsieur Heath DAVIES, cette attribution ayant été décidée en fonction de la hiérarchie opérationnelle de ce dernier.

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2007
Jacques Mottard	Néant (1)
Françoise Fillot	6.679,08 euros

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, les provisions pour indemnités de Départ en Retraite du Président Directeur Général ne sont plus pris en charge par SWORD GROUP mais par Sémaphore Investissements.

21. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 100.000 euros.

22. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS ; PROJET D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONFERER A L'EFFET D'ANNULER LES ACTIONS AUTODETENUES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2007 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 4 novembre 2008.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2007 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 39 euros par action et le prix minimum auquel les actions pourraient être vendues serait fixé à 15 euros par action,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

23. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D'ACTION ORDINAIRE OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous indiquons qu'il conviendrait que de nouvelles autorisations soient conférées au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce. Ces autorisations annuleraient celles conférées par l'Assemblée Générale du 30 avril 2007.

Ainsi, nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter l'Assemblée Générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclu.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbées la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2007 par le vote de sa treizième résolution.

24. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il conviendrait également que l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses serait supprimé mais le conseil d'administration aurait le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros précédemment visé,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputerait sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros précédemment visé,
- la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximal de 5%, conformément aux dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2007 par le vote de sa quatorzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture. Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil lorsqu'il fera usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les Commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

25. AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE D' ACTIONS, TITRES OU VALEURS MOBILIERES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à augmenter, dans la limite du plafond global fixée ci-dessus et relative à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Nous vous précisons que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, serait augmentée dans les mêmes proportions.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

26. DELEGATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION D' ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS A LA SOCIETE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration statuerait alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputerait sur le plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans ce cadre, de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légal au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Nous vous précisons que la délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

27. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET DE DECIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, votre compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et en assurer sa bonne fin. La délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

28. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN FAVEUR DES SALARIES DU GROUPE

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 3.13 ci-dessus.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code de travail dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Le Conseil d'Administration

Jacques MOTTARD
Président et Directeur Général
De la Société SWORD GROUP

26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2007)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous précisons que le conseil d'administration du 29 décembre 2006 a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 dans sa quinzième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis.

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions qui, durant l'exercice écoulé, et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées. Le tableau ci-après vous rend également compte des options consenties à chacun des 6 salariés de la Société (ou des sociétés qui lui sont liées) non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties a été le plus élevé.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60.000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées (1)	Heath Davies Jim Graham John Innes Phil Norgate	Juan Arcas	Jean-Marc Sonjon
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	9.000		
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

(1) 4 500 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à chaque bénéficiaire à l'exception de Monsieur Heath DAVIES, Directeur Général Délégué, lequel s'est vu attribuer 28 500 options.

De même, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FIRCOSOFT SAS en date du 4 novembre 2005 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 340 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 novembre 2005, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 300 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a, en date du 4 septembre 2006, autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 1 700 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 septembre 2006, a fait usage de cette autorisation en attribuant 1.700 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

En annexe figurent les informations visées à l'article L 225-184 du code de commerce, pour les Sociétés SWORD GROUP et FIRCOSOFT.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or
Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1**LISTE DES BENEFICIAIRES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
AU SEIN DE LA SOCIETE SWORD GROUP**

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUTORISES PAR L'AGE DE SWORD GROUP DU 28/04/2006 ET CONSENTI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/12/2006				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
Plan n°1				
Heath DAVIES	28.500			
Jim GRAHAM	4.500			
John INNES	4.500			
Phil NORGATE	4.500			
Plan n°2				
Juan ARCAS	4.500			
Plan n°3				
Jean-Marc SONJON	4.500			
TOTAL	51.000			

ANNEXE 2**LISTE DES BENEFICIAIRES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
AU SEIN DE LA SOCIETE FIRCOFT**

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUTORISE PAR L'AG DE FIRCOFT DU 04/11/2005 ET CONSENTI PAR LE PRESIDENT LE 04/11/2005 Valeur nominale des actions : 16 € Prix d'émission 537 € (prime de 521 €) Levée des options du 05/11/2007 au 05/11/2009				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
France PIOGER	50			
David JACQUET	50			
Geraldine CRAMBERT	35			
Neziha DJIGOUADI	30			
Florence VICENTINI	40			
Lionel BENSIMON	30			
Sébastien REY	35			
Stéphane PADOVANI	30			
TOTAL	300			

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AUTORISE PAR L'AG DE FIRCOSOFT DU 04/09/2006 ET CONSENTI PAR LE PRESIDENT LE 04/09/2006 Valeur nominale des actions : 16 € Prix d'émission 730 € (prime de 714 €) Levée des options du 05/09/2008 au 05/09/2010				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
France PIOGER	300			
Laurent CORBEL	300			
Frédéric CASADEI	300			
Jean LOSCO	600			
David JACQUET	100			
Thierry HAESENBERGER	100			
TOTAL	1 700			

26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008

Résolutions à titre ordinaire

**Première résolution
(Approbation des comptes sociaux)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de 41.228.349,61.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui ont donné lieu à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 2.853 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 941 euros.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution
(Approbation des comptes consolidés)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 18 911 358 euros, et un résultat part du groupe de 18 531 711 euros.

**Troisième résolution
(Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième résolution
(Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de 41.228.349,61 € de la manière suivante :

- A la réserve légale : afin de porter son montant à 10% du capital social	86.506,81€
- Aux actionnaires à titre de dividendes :	4.923.681,45 €
- le solde soit au poste «Report à nouveau » lequel sera porté à 40.230.907,25 €.	36.218.161,35 €

Le dividende net par action serait de 0,53 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 7 mai 2008.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France,

- (i) donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créateur les dividendes qui viendraient à échoir aux actions auto-détenues,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants, étant rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2006	0,42 €	Néant
31 décembre 2005	0,30 €	Néant
31 décembre 2004	1,20 €	Néant

**Cinquième résolution
(Jetons de présence)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 100.000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution
(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928.996 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 39 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 15 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 36.230.844 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 mai 2007.

**Septième résolution
(Pouvoir pour formalités)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire

**Huitième résolution
(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

**Neuvième résolution
(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2007 par le vote de sa treizième résolution,

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission

4°) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

5°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

**Dixième résolution
(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue
d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes
valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel
de souscription)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2007 par le vote de sa quatorzième résolution.

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

4°) Décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros fixé dans la neuvième résolution,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputera sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros fixé dans la neuvième résolution,

5°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce.

Onzième résolution

(Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, à augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixée sous la neuvième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R.2256118 du Code de commerce ou toute autre disposition applicable.

L'assemblée constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions et précise que cette autorisation privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution
(Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du code de commerce,

Délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée précise que, conformément à la loi, le Conseil d'administration statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La délégation visée ci-dessus privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la neuvième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Treizième résolution
(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du code de commerce, aux conditions de quorum des assemblées générales extraordinaires :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités,

2°) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

3°) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisée, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à la treizième résolution ne pourra être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

4°) confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin,

5°) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution
(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites,
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts),
- concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Quinzième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU
29 AVRIL 2008**

Chers Actionnaires,

En application de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 4 mai 2007 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2008.

1- BILAN DU PROGRAMME PRECEDENT

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2007 de SWORD GROUP avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 3 novembre 2007, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux conditions décrites dans sa sixième résolution.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sus ses propres titres du 1^{er} février 2007 (date de l'établissement du précédent bilan) jusqu'au 31 janvier 2008

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte (au 31 janvier 2008)	0%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titre détenus en portefeuille (au 31 janvier 2008)	0
Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2008	0 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 janvier 2007	0 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 janvier 2008	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	36.331	39.243	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen	41,08	40,98€	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	1.472.827	1.592.504€	Néant	Néant

SWORD GROUP n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 janvier 2008, SWORD GROUP ne détient aucune de ses propres actions.

2- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONN SOUTMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2008

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2007 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions, présentant les caractéristiques suivantes :

Emetteur

SWORD GROUP, cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0004180578), Compartiment B.

SWORD GROUP appartient aux indices suivants : SBF 250 et IT CAC.

Programme de rachat d'actions

- Part maximale du capital pouvant être acquis : 10% du capital, soit un nombre maximum de 928.996 actions. Etant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- Prix maximum d'achat par action : 39 euros,
- Prix minimum de vente par action : 15 euros,
- A supposer que la Société rachète 928.996 actions, le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat sera de 36.230.844 euros.
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
 - l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2008 de la huitième résolution.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2008, soit jusqu'au 29 octobre 2009.

3- CADRE JURIDIQUE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2008

Le programme de rachat d'actions sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 29 avril 2008 par le vote des résolutions suivantes (sixième et huitième résolutions) :

Sixième résolution **(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928.996 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution

gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,

- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 39 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 15 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 36.230.844 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 mai 2007.

**Huitième résolution
(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

4- EVENEMENTS RECENTS

Le document de référence sera déposé auprès de l'AMF au début du mois d'avril 2008.

Le Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2007 a été publié dans « La Tribune » du 23 janvier 2008 et dans le BALO du 1^{er} février 2008.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'un communiqué dans « La Tribune » et d'une réunion SFAF en date du 13 mars 2008.

Jacques MOTTARD
Président Directeur Général

26.5 Liste des communiqués publiés en 2007 et 2008

- 23/01/07** : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2006
- 14/02/07** : Comptes annuels 2007
- 02/03/07** : Résumé du prospectus d'augmentation de capital
- 19/03/07** : Avis préalable à l'assemblée Générale du 30 avril 2007
- 11/04/07** : Annonce de l'acquisition de NEXTECH et ACHIEVER et de la prise de participation dans LYODSSOFT
- 13/04/07** : Modification de la date d'Assemblée Générale au 4 mai 2007
- 17/04/07** : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007
- 18/07/07** : Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2007
- 24/07/07** : Annonce de l'acquisition de APAK
- 06/09/07** : Comptes semestriels 2007
- 18/10/07** : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007
- 26/12/07** : Annonce de l'acquisition de la société CTSpace
- 23/01/08** : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007
- 13/03/08** : Comptes annuels 2007

26.6 Honoraires des commissaires aux comptes

en €	Deloitte & Associés				Cap Conseil (2006 uniquement)				SAFICI (à compter de 2007)				Autres auditeurs	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	%
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2007	2007
Audit :														
· Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :														
SWORD GROUP	56 640	73 500	30%	27%	34 810	0	100%		0	40 000		100%	0	0%
FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	112 966	122 750	59%	45%	0	0	0%		0	0		0%	320 242	80%
· Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes :														
SWORD GROUP	15 500	69 380	8%	25%	0	0	0%		0	0		0%	0	0%
FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	2 900	2 000	2%	1%	0	0	0%		0	0		0%	39 224	10%
Total	188 006	267 630	99%	98%	34 810	0	100%		0	40 000		100%	359 466	90%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :														
· Juridique, fiscal, social	515	6 718	0%	2%	0	0	0%		0	0		0%	40 536	10%
· Autres	1 631	0	1%	0%	0	0	0%		0	0		0%	0	0%
Sous-Total Autres Prestations	2 146	6 718	1%	2%	0	0	0%		0	0		0%	40 536	10%
Total	190 151	274 348	100%	100%	34 810	0	100%		0	40 000		100%	400 003	100%

(1) Autres auditeurs non membres des réseaux du collège des commissaires aux comptes de SWORD GROUP

Remarques :

1. 2006 : informations émanant du document de Référence sur l'exercice clos au 31/12/2006.
2. 2007 : sociétés françaises : montants des lettres de mission 2007 + éventuelles missions exceptionnelles

26.7 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client		Stratégie, organisation destinées à renforcer les relations et technologies avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisé de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de Marché		Lieu de rencontre virtuelle entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats).
Supply Chain Management ou Gestion de la chaine d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires.
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des entreprises avec prise en compte des différents flux.